L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1353 - VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Cop 21

Un accord révisable à la hausse …mais non contraignant



Photo: Rick Bajornas / ONU

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 2 %, voire, si possible, de 1,5 % par rapport à l'ère préindustrielle... voilà l'engagement principal décidé dans l'euphorie de la négociation internationale de Paris. Le cap à franchir est très ambitieux et c'est sans doute pour cela qu'il n'implique pas d'obligation ni de sanction s'il n'est pas atteint.

Page 3

Pages 21-24

En direct de la MSA

Crise de l'élevage et calamités agricoles

Ce qu'il faut savoir sur l'année blanche et la TFNB

Page 19

Encartés avec cette édition: Agri 89 SAS et Aviva assurances (sur certains cantons).

Côte d'Or

› Photovoltaïque

Double appel à la vigilance



Nièvre

› Ferme du Marault

Le Conseil départemental a signé l'acte d'achat



Photo: Jean-Baptiste-CD58

Yonne

› Coopérative Cerepy

Une fusion qui fait débat







Sommaire

Côte d'Or
04 • Dijon Céréales: Une coopérative à livre ouvert
05 • Bienvenue à la ferme: Miel et chocolat font un tabac
06 • Dégâts de gibier: Le retour des bêtes noires
07 • Valorisation paysagère: Des communes fleuries et décorées

Nièvre
08 • Chambre d'agriculture et enseignement agricole : Une charte de partenariat
09 • Le Conseil départemental a racheté la ferme du Marault
10 • Nouvelle animatrice des JA 58: Marion, une passionnée d'animaux

Yonne
11 • Coopérative Cerepy: Une fusion qui fait débat
12 • Filière Lait: «*Si on ne bouge pas, on est mort…*»
13 • EPL Terres de l'Yonne: Une charte entre la profession et l'enseignement agricole
14 • Groupama: Une nouvelle agence auxerroise

Bourgogne et ailleurs
15 • JA Bourgogne Franche-Comté: Sur la même longueur d'onde
16 • Filière méthanisation: Le biogaz à la ferme a du plomb dans l'aile

Filières
17 • Cultures Arvalis-Institut du végétal: Valoriser les maïs affectés par la sècheresse de l'été 2015
18 • Cultures Coopérative Bourgogne du Sud: Comment gérer l'ingérable ?
19 • Élevage Crise de l'élevage et calamités agricoles: Ce qu'il faut savoir sur l'année blanche et la TFNB

Dossier
21-24 • En direct de la MSA

Infos Services
25 • Firmes et machinisme
26-27 • Analyses et tendances
28-30 • Petites annonces
31-34 • Annonces légales
35 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

Bigard contre FNB

L'action syndicale reconnue dans son bon droit

A la suite de l'opération de stickage des produits de la marque Charal au Carrefour de Bercy, la société Groupe Bigard a assigné la FNB en référé près du Tribunal de Grande Instance de Paris. Le juge a déclaré irrecevable les demandes de la société Groupe Bigard.

Dans un communiqué, la FNB considère que la motivation de la décision du Tribunal de Grande Instance est d'une grande clarté. Elle est fondée sur l'existence du droit syndical, qui *«en l'espèce, n'a pas dégénéré en abus à l'encontre de la société Groupe Bigard»*. En motivant son jugement, le juge des référés estime *«que les déclarations dans la presse des dirigeants du syndicat ne sont ni injurieuses, ni diffamatoires, ni constitutives d'une incitation à la haine ou à la violence à l'encontre des personnes et des biens»*. Ces déclarations n'excèdent *«en l'occurrence, pas ce qu'il est permis d'exprimer dans le contexte de l'exercice de la liberté syndicale, laquelle ne peut être remise en cause au seul motif que les propos tenus sont contraires au point de vue ou aux intérêts de l'entité qui en est l'objet»*.

Le jugement précise également que *«le seul trouble illicite manifestement caractérisé qui en soit résulté est celui dont pourrait se plaindre la grande surface commerciale, dont l'activité a été désorganisée et le personnel mobilisé, pour faire face à l'incursion des manifestants»*. Le juge note que la FNB n'est pas l'auteur direct de l'action, *«même si les personnes physiques ayant manifesté à la manifestation du 5 novembre au Carrefour Bercy 2, se revendiquaient membres de la FNB et menaient une action inspirée par leur syndicat et concertée à son niveau»*.

Par ces motifs, le jugement déclare la demande de la société Groupe Bigard *«irrecevable»*.

à noter

MSA Fermetures de fin d'année

La MSA Bourgogne (Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre) sera fermée exceptionnellement à 15 heures les 24 et 31 décembre.
Pour accéder à vos données personnelles et effectuer vos démarches, vous pouvez utiliser nos services en ligne depuis le site Internet www.msa-bourgogne.fr via «Mon espace privé».
Merci de votre compréhension.

COMMUNIQUÉ

PRI info

Côte d'Or Comment trouver un repreneur ou un associé ?

Vous souhaitez transmettre votre exploitation ou rechercher un associé ? Prenez contact avec Chambre d'Agriculture. Un conseiller vous accompagnera dans les différentes actions pour mener à bien votre transmission et/ou votre association. Il pourra vous présenter des candidats dont le projet est compatible avec au Répertoire Départ Installation (RDI) (service financé par l'État). Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne-Marie Sennepin (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne Le Répertoire Départ Installation

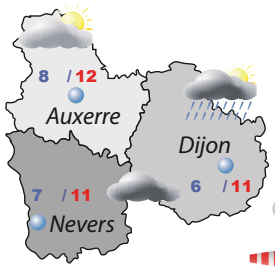
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite. Contactez Marc Abonnet, Chambre d'Agriculture de l'Yonne au 03.86.94.21.95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 18 au 27 décembre

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 18 Décembre

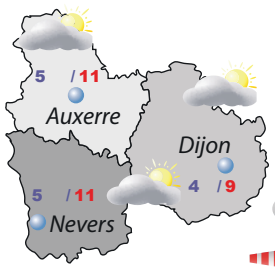


Perturbé
Un temps perturbé en perspective, avec un soleil bien timide et quelques averses par endroits.

T° mini : 5 à 7 °C
T° maxi : 11 à 13 °C
Vents : Ouest 20 km/h

St Gatien
Soleil : 08:30 - 16:57
Lune : 12:48 - N.C.

Samedi 19 Décembre

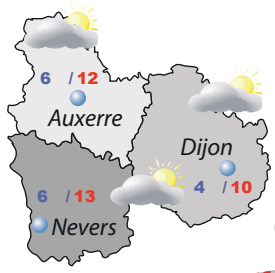


Variable
Passages nuageux et timides se partageront le ciel. Les vents souffleront de façon modérée.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 10 à 12 °C
Vents : Sud 20 km/h

St Urbain
Soleil : 08:30 - 16:57
Lune : 13:19 - 01:05

Dimanche 20 Décembre



Nuageux
Le ciel sera bien nuageux et le soleil toujours bien timide. Les températures seront en hausse l'après-midi.

T° mini : 3 à 5 °C
T° maxi : 12 à 14 °C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

St Théophile
Soleil : 08:31 - 16:57
Lune : 13:51 - 02:18

Prévisions à 7 jours

Lundi 21 au Mercredi 23 Décembre :
Un ciel couvert pour lundi et mardi. Des averses sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : 7 à 10 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 24 au Dimanche 27 Décembre :
Quelques averses ce jeudi et des éclaircies de vendredi à dimanche.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 5 à 11 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

clin d'œil



Climat

Cop 21, un accord révisable à la hausse mais non contraignant

La réduction des émissions de gaz à effet de serre pourrait devenir plus contraignante mais... non obligatoire. Explications après la signature du 12 décembre.



Photo: Rick Bajornas / ONU

Les délégations, au Bourget, lors de l'ouverture, par Ban Ki-moon (secrétaire général des Nations unies) de la conférence COP 21.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'au moins 2 %, voire, si possible, de 1,5 % par rapport à l'ère préindustrielle... voilà l'engagement principal décidé dans l'euphorie de la négociation internationale de Paris. Le cap à franchir est très ambitieux et c'est sans doute pour cela qu'il n'implique pas d'obligation ni de sanction s'il n'est pas atteint. Mais d'ores et déjà la France s'est positionnée à la pointe du combat. Le président français a promis, dans la foulée de la conclusion de l'accord de Paris sur le climat, de réviser les engagements de la France en matière de réduction des GES avant son entrée en vigueur en 2020. Une démarche logique. L'engagement planétaire est plus ambitieux que tous ceux qui ont été annoncés jusqu'à présent et qui ne conduiraient qu'à une baisse de 3 % par rapport à l'ère préindustrielle. La France, pour sa part, avait inscrit l'objectif d'une réduction des GES de 75 % entre 1990 et 2050. Ce qui signifiait, pour l'agriculture, une réduction de 12 % de ses GES à l'horizon 2028. Le secteur est relativement épargné par rapport à d'autres domaines comme l'industrie. Cependant, atteindre une baisse générale de 1,5 % implique un effort renforcé de la France et de son secteur agricole, tout comme les autres secteurs.
François Hollande veut aller vite. *«Dès demain, je ferai la proposition que les pays qui veulent aller plus vite puissent réactualiser avant 2020 tous leurs engagements»*, a-t-il indiqué, alors que la date de première révision des engagements nationaux des 195 pays de la convention des Nations unies sur le climat a été un des sujets les plus débattus de la COP 21. Il s'est également engagé à revoir à la hausse la contribution financière de la France destinée aux pays du Sud pour les aider à atteindre les objectifs de réduction des GES. L'objectif est de faire en sorte que les pays occidentaux affectent plus de 100 milliards de dollars à un fonds qui aide les pays en développement à développer des activités qui ne contribuent pas au réchauffement climatique.
La dimension agricole n'est pas sous-estimée par le gouvernement. Estimant que l'agriculture est à la fois *«victime et solution»* pour le dérèglement climatique, Manuel Valls a désigné, dès le 12 décembre, trois chantiers sur lesquels il compte avancer : stimuler la recherche-développement pour mettre au point des solutions, accroître le stockage du carbone dans le sol par l'élevage à l'herbe, enfin, tendre vers l'autonomie fourragère par une moindre dépendance au soja importé des Amériques, dont la production participe à la déforestation. À ce propos, le Premier ministre a appelé à un *«plan protéines plus global»* que celui qui existe actuellement. *«Notre tâche, aujourd'hui, et pour les années à venir, c'est de permettre à l'agriculture de continuer à produire tout en continuant à réduire son empreinte carbone»*, a-t-il synthétisé.

Pas d'adhésion des agriculteurs sans davantage de soutiens publics

Produire 70 % de plus en 2050 tout en apportant des solutions au défi climatique, d'accord, mais il n'y aura pas d'adhésion des agriculteurs sans davantage de soutien des Pouvoirs publics. Tel est le socle commun qui a rassemblé nombre d'intervenants à cette conférence, de pays aussi éloignés géographiquement et économiquement que le Royaume-Uni et le Malawi. L'impératif de produire plus et en même temps de contribuer à la réduction des émissions nécessitera de la formation et de la recherche, donc des budgets. À cela s'ajoute une contrainte, celle de produire de façon compétitive. *«Les agriculteurs peuvent relever ce défi (des aléas climatiques et des besoins alimentaires croissants)»*, et les biotechnologies *«sont un levier important»* face au défi, a déclaré Meurig Raymond, président de la NFU, le syndicat des agriculteurs britanniques. Mais *«une reconnaissance des Pouvoirs publics est nécessaire»*.

AGRA PRESSE

Avis d'appel à projet

Aide *de minimis* en faveur des investissements de mise aux normes des exploitations situées en zones vulnérables «historiques» aux nitrates

Date limite de dépôt des dossiers auprès de la DDT du siège d'exploitation : **vendredi 29 janvier 2016**

Les éleveurs situés en zones vulnérables aux nitrates «historiques» (classées antérieurement à 2012), dont le projet de mise aux normes n'est pas éligible aux aides du second pilier de la PAC, peuvent bénéficier d'un soutien relevant du régime des aides de minimis agricole pour mettre aux normes leurs bâtiments d'élevage.
Le dispositif d'aide financé par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt cible les éleveurs dont les capacités de stockage d'effluents sont insuffisantes pour se conformer au cinquième programme d'actions nitrates (arrêté du 19 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 23 octobre 2013). Ces derniers ont jusqu'au 1er octobre 2016 pour se mettre aux normes. En outre, ils doivent avoir signalé à la DDT leur engagement dans un projet d'accroissement des capacités de stockage avant le 1er novembre 2014 pour pouvoir disposer de ce délai et prétendre à l'aide.
Sont concernés les exploitants (individuels, Gaec, EARL et autres sociétés ayant pour objet l'exploitation agricole) disposant d'au moins un bâtiment d'élevage situé dans une zone classée vulnérable au 31 décembre 2011. L'aide accordée ne concerne pas les jeunes agriculteurs de moins de 40 ans qui peuvent financer leur mise aux normes au titre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricole éligibles aux subventions Feader mises en place en Bourgogne pour financer la mise aux normes en zones vulnérables.
Les travaux de mise aux normes ne doivent pas avoir démarré avant le 1er novembre 2013, ni être achevés avant le 1er janvier 2015. Ils devront en revanche être réalisés d'ici le 1er octobre 2016.
Les soutiens seront accordés pour des travaux (basés sur un diagnostic établi à l'aide d'un outil de calcul des capacités de stockage) atteignant un montant minimal de 12.500 € HT. Pour cibler les structures les plus fragiles, seules sont éligibles les exploitations dont le taux d'endettement est d'au moins 30 % (rapport entre les annuités des prêts professionnels à long et moyen terme et l'EBE).
Les critères d'attribution de l'aide ainsi que les modalités de sélection des projets sont fixés par arrêté du préfet de Région et rappelées dans la notice accompagnant le formulaire de demande d'aide.
Pour cet appel à projets, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'aide auprès de la DDT de votre département est fixée au vendredi 29 janvier 2016.
Les formulaires de demande ainsi que la notice explicative sont téléchargeables sur le site internet de la DDT de votre département.
Les dossiers retenus seront classés selon des critères de sélection régionaux et engagés dans la limite des disponibilités financières.

COMMUNIQUÉ DRAAF BOURGOGNE

Contacts

- **DDT Côte d'Or - www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr - Paulette Pernot - Tel : 03 80 29 42 35 Courriel : paulette.pernot@cote-dor.agriculture.gouv.fr - Etienne Angst – Tel : 03 80 29 44 47 Courriel : etienne.angst@cote-dor.gouv.fr**
- **DDT Nièvre - www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr Unité de modernisation des exploitations – Tel : 03 86 71 52 23 Courriel : ddt-sea@nievre.gouv.fr**
- **DDT Saône-et-Loire - http://www.saone-et-loire.gouv.fr Unité projet d'exploitation - Tel : 03 85 21 86 23 Courriel : ddt-ecoagri@saone-et-loire.gouv.fr**
- **DDT Yonne - http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture/Agro-environnement/Aides-aux-investissements Christophe Zunino – Tel: 03 86 48 42 85 Courriel : ddt-sea@yonne.gouv.fr**



Dijon Céréales

Une coopérative à livre ouvert

La 25ème assemblée générale de Dijon Céréales s'est déroulée vendredi dernier à Dijon.

Pour célébrer le quart de siècle de la coopérative Dijon Céréales, le président Marc Patriat et le directeur Pierre Guez ont décidé de publier un livre d'images et de témoignages, réalisé en collaboration avec le photographe Philippe Maupetit et l'agence Les Pistoleros. *«Nous souhaitions nous inscrire dans l'agriculture d'aujourd'hui, avec une image réaliste qui vient casser quelques idées reçues sur l'implication des agriculteurs dans la société. C'est aussi, à travers Dijon Céréales, un bel hommage que nous voulions rendre plus globalement au modèle coopératif agricole qui fête ses 80 ans dans notre département»* a indiqué Marc Patriat. Dix adhérents, représentatifs des terroirs de Dijon Céréales et de différents profils d'exploitation témoignent librement de leur passion et de leurs questions sur le métier d'agriculteur. Pour Pierre Guez, *«ce livre est un témoignage vivant, une preuve que les agriculteurs et notre coopérative sont bien en accroche avec leur temps. Derrière la production agricole, dont l'image est souvent dépréciée, il y a des femmes et des hommes qui sont responsables. Héritier d'un passé ou d'une tradition familiale, ils sont très soucieux de transmettre la terre et une entreprise viable aux générations futures. Ce sont les premiers écologistes, ils s'inscrivent dans le développement durable du territoire»*.

25 ans aussi pour Damier Vert

Cette assemblée générale a aussi rappelé les 25 ans de la naissance du service technique de Dijon Céréales. Créée en 1990, l'équipe de Damier Vert travaille sans cesse pour adapter les choix variétaux et la conduite des cultures, liant compétitivité et environnement et intégrant des nouvelles donnes comme le changement climatique. En lien avec l'expertise de la plateforme Artemis, Damier Vert diversifiera en 2016 ses formes d'accompagnement en proposant des clubs autour de techniques innovantes (agriculture de précision, de conservation...) pour les agriculteurs qui possèdent les mêmes centres d'intérêts. *«Nous sommes entrés dans le chapitre de l'agroécologie, une agriculture de production qui répond aux enjeux sociétaux, de l'environnement jusqu'à la santé par l'alimentation avec Vitagora»* a rappelé Marc Patriat.

Un exercice 2014-2015 délicat

Des semis 2013 à la récolte 2014, les évènements climatiques défavorables aux cultures se sont enchaînés avec un phénomène de germination des blés sans précédent. Un travail considérable d'analyses et de tri a été effectué dans les silos afin de sauvegarder au maximum les blés de qualité. *«Cela n'a pas été vain, 50% de nos blés ont pu finalement être pleinement valorisés sur le marché meunier. Il faut saluer le courage des agriculteurs, le travail de nos équipes pour trier le bon grain, mais aussi celui de notre cellule marché et de notre union Cérévia qui a su trouver des débouchés pour les blés déclassés en fourrager, notamment sur le Benelux»* a résumé Pascal Demay, directeur Terrain et Céréales. La collecte 2014-2015 de la coopérative, à 872 000 tonnes, recule de 3% par rapport à la campagne précédente. Le volume des colzas (+32,5%, rendement à 33 qx/ha) atténue un peu les mauvais rendements des blés (57 qx/ha) et des orges (58 qx/ha). La belle moisson d'été 2015, avec 590 000 tonnes (malgré certains secteurs touchés par le sec) devrait permettrede repasser le cap du million de tonnes malgré une médiocre moisson d'automne. L'autre difficulté de la campagne 2014-2015 a été liée à des marchés qui ont fait grise mine. La récolte mondiale historique de blé et la bonne production européenne d'orges ont beaucoup pesé sur les cours. Côté approvisionnement, le chiffre d'affaires des grandes cultures recule de -8,7% à 101,4 millions d'euros, là encore en lien avec les aléas climatiques récurrents sur ces dernières campagnes et la tension des trésoreries des exploitations. Pascal Demay a regretté *«la distorsion de concurrence qui pèse sur les agriculteurs français en raison d'une réglementation de plus en plus contraignante, à laquelle Ecophyto 2 va venir s'ajouter en juillet 2016»*.



Philippe Maupetit pour Dijon Céréales

L'ouvrage *«Terres de passion, terres d'avenir»* a été présenté lors de cette assemblée.



Philippe Maupetit pour Dijon Céréales

Le sociologue Jean Viard était invité d'honneur de cette assemblée générale : *«Je vais vous parler du changement du monde. Jamais il n'a bougé aussi vite, dîtes-vous qu'il ne change pas contre vous ! Cherchez-y des opportunités pour demain !»*

Une année de mouvement et de changement

Meunerie : un rapprochement prometteur

Le rapprochement des branches de meunerie conventionnelle des groupes Axéréal et Dijon Céréales est effectif depuis juillet. Dijon Céréales Meunerie et Axiane Meunerie ont donné naissance au second groupe meunier sur le marché français (10 moulins, 6 plateformes de distribution, 450 000 tonnes de farines produites, 600 collaborateurs). Le nouvel ensemble s'appuie sur la complémentarité des marques et des zones géographiques (Festival et Petit Mitron en grand Est, Banette pour le grand Ouest). Le regroupement se veut moteur d'innovation pour la satisfaction clients.

Val union BFC Semences : une nouvelle dynamique

En créant l'union Val Union BFC Semences, les coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Interval, avec la participation de 110 Bourgogne et Terre Comtoise, viennent de donner une nouvelle dimension à la filière semences en Bourgogne Franche-Comté, porteuse d'avenir pour l'agriculture régionale. L'union pèse aujourd'hui près de 8 000 hectares de surfaces en multiplication. L'objectif est d'optimiser, moderniser et saturer l'outil de production (stations de Bèze et Genlis en Côte-d'Or et de Ciel en Saône-et-Loire) pour délivrer des semences toujours plus compétitives et qualitatives.

Plus de stockage à Fos-sur-Mer

Depuis octobre 2015, 30 000 tonnes de silos verticaux béton supplémentaires ont été mis en service, portant le stockage du site Cérévia de Fos-sur-Mer à 60 000 tonnes. Cette extension vise à répondre à l'affluence de plus en plus régulière, sur le quai Gloria, de bateaux de grand export jaugeant 30 000 tonnes ou plus. L'union de commercialisation Cérévia a mis en marchés 3,4 millions de tonnes de céréales en 2014-2015. Un partenariat entre Cérévia et Area a permis la création d'un nouveau stockage à plat qui verra transiter quelque 15 000 tonnes d'engrais par campagne sur ce site. A noter que Marc Patriat vient d'être élu président de Cérévia. Il succède à Didier Laurency, président de Bourgogne du Sud.

Frais d'Ici, un lancement réussi

La rentrée 2015 a été marquée par l'ouverture du second magasin *«Frais d'Ici»* en France, à Chenôve, une nouvelle enseigne résolument tournée vers le *«consommer local»*.
Le projet a été porté par l'Union Invivo, Dijon Céréales et Bourgogne du Sud. Avec une surface de vente de 620m2, Frais d'ici trace un nouveau sillon dans l'univers de la distribution en lien direct avec l'agriculture locale : 70% de l'approvisionnement vient de Bourgogne-Franche-Comté.

Distribution, du développement

Natura'Lisa–Gamm vert poursuit la modernisation de son réseau de distribution qui comprend aujourd'hui 11 magasins en Côte d'Or. Ouvert le 28 octobre, le nouveau magasin Gamm vert de Mirebeau-sur-Bèze s'installe au cœur de la nouvelle zone commerciale installée à l'entrée de la cité mirebelloise.
L'année 2014/2015 a été marquée par une très belle croissance de l'activité de la filiale espaces verts Natura'Lis. Le chiffre d'affaires a progressé de plus de 18% en un an, boosté par la reprise du secteur Grand-Est de la société Ného, filiale du groupe coopératif Terrena.

Bienvenue à la ferme

Miel et chocolat font un tabac

Un marché de Noël était organisé la semaine dernière à la nouvelle Maison de l'agriculture.



Benoît Méot est également producteur céréalier à Sacquenay.



Emmanuel Degrâce, de Dijon, possède 300 ruches dans tout le département.

Jeudi 10 décembre, les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme avaient à cœur de participer à la première édition du marché de Noël de Bretenière. Ils étaient dix-huit à avoir installé leurs stands dans le hall d'entrée et une salle de réunion de la nouvelle Maison de l'agriculture. Leurs produits se sont vendus comme des petits pains, comme cela était déjà le cas chaque année au 42, rue de Mulhouse. Benoît Méot et Emmanuel Degrâce, deux des exposants, affichaient des résultats satisfaisants, similaires aux années précédentes.

Céréalier et chocolatier

«Nous avons fait aussi bien en ventes, malgré le changement d'endroit» relevait Benoît Méot, originaire de Sacquenay, *«des habitués de notre ancien marché, qui ne sont pas installés aujourd'hui à Bretenière, n'ont pas hésité à se déplacer depuis Dijon. Certains nous ont passé commande et j'ai même livré avant de venir»*. Ce Côte d'orien de 34 ans produit environ une tonne de chocolat en fin d'année et a la particularité d'être également céréalier : *«J'ai fait 10 ans de pâtisserie avant de reprendre la ferme familiale… J'ai gardé les deux activités mais je ne me consacre au chocolat qu'à partir du mois de novembre, je m'y mets dès que j'ai terminé de semer ! J'arrête en janvier car sinon, ce ne serait pas possible de cumuler les deux. Le mois de décembre représente plus de travail que la période de moissons… Ce coup de bourre s'ajoute à ceux des semis d'automne, des semis de printemps et de la récolte estivale»*. Benoît Méot ne participe qu'à un seul marché, celui de Noël à la Maison de l'agriculture. Le reste de sa production est vendu directement de chez lui, à Sacquenay, où se rendent des clients venant parfois de très loin.

Prévenir des grippes

L'apiculteur Emmanuel Degrâce a rencontré lui aussi un franc succès ce 10 décembre. Son miel, tout comme le chocolat de Benoît Méot, connait une période phare en cette fin d'année : *«Les ventes commencent généralement de s'envoler fin septembre, début octobre. L'année 2015 ne déroge pas à la règle. Un certain nombre de personnes ont le réflexe d'en consommer en prévention de la grippe ou autre maladie de l'hiver. Le miel est également très utile en curatif, pour avoir moins mal à la gorge par exemple»*. Ce Dijonnais de 35 ans proposait différents produits : du miel de fleurs de printemps, provenant de nectar d'arbres fruitiers, de pissenlits ou de colza, mais aussi du miel d'acacia et du miel de fleurs d'été puisé dans des fleurs des bois et des champs, tout comme plusieurs produits dérivés du miel (hydromel, bonbons, gommes à la propolis…). *«Beaucoup de monde mange du miel tous les matins sur une tartine. On l'utilise aussi en pâtisserie, dans les yaourts, tisanes ou cafés de par son excellent pouvoir sucrant»* poursuit l'apiculteur de *«Bienvenue à la ferme»*. Celui-ci possède 300 ruches réparties aux quatre coins du département. La production est très variable d'une année sur l'autre et varie entre 20 et 40 kg par ruche. La production de l''année 2015 apparait tout a fait correcte grâce à un *«beau»* printemps, après deux millésimes 2013 et 2014 particulièrement décevants.

AURÉLIEN GENEST

Photovoltaïque

Double appel à la vigilance

La Chambre d'agriculture de Côte d'Or interpelle les agriculteurs sur certaines offres qui circulent actuellement dans le département.

Après une accalmie sur la Côte d'Or, des sociétés proposent de nouveau des bâtiments gratuits, équipés de centrales photovoltaïques. Ces vendeurs demandent des frais de dossiers souvent conséquents, de 7 à 10 000 euros, préalablement à toute démarche. Ces frais, payables en une seule fois, sont acquis à la société quelle que soit l'issue du dossier. *«Il convient d'être très vigilant, et de ne pas hésiter à se rapprocher de la Chambre d'agriculture pour regarder la faisabilité du dossier»* préviennent Edouard Benayas, conseiller bâtiments, et Sylvie Lemaire, chargée de projets énergie.

Des tarifs peu propices

Les deux salariés de la Chambre d'agriculture attirent également l'attention des agriculteurs sur les actuels prix de rachat de l'électricité. Malgré la hausse annoncée par Ségolène Royale, la ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, les tarifs de rachat diminuent sur le dernier trimestre 2015, après une légère hausse en cours d'année. *«Ces tarifs ne favorisent pas vraiment l'émergence de projets, le nombre d'heures d'ensoleillement ne compense pas ou peu la baisse des tarifs»* relève Sylvie Lemaire, qui appelle à la vigilance sur la provenance et la qualité des panneaux, proposés parfois à des prix paraissant très attractifs : *«globalement, un projet peut permettre de financer une bonne partie du bâtiment, mais pas toujours le terrassement et rarement, voire jamais, les aménagements intérieurs»*.

La chargée d'études termine toutefois sur une note d'optimisme : *«les bâtiments équipés depuis plusieurs années ont globalement une production conforme aux prévisions, voire un peu supérieure, dans la mesure où celles-ci n'étaient pas surestimées»*.
Contacts et renseignements : Edouard Benayas (03 80 90 68 79, 06 80 92 89 65), Sylvie Lemaire (03 80 68 66 78, 06 75 88 63 76).

	INTEGRATION AU BATI Tarif T1	INTEGRATION SIMPLIFIEE Tarif T4		TOUT TYPE INSTALLATION Tarif T5
TARIF EN c€/kWh jusqu'au 31/12/2015	0 à 9 kwc	0 à 36 kWc	36 à 100 kWc	0 à 12 MWc
Tarif de rachat	25.39 c€/kWh	14.41 c€/kWh (en attente)	13.68 c€/kWh (en attente)	6.12 €/kWh
Rappel tarif trimestre précédent	25.78 c€/kWh	14.70 c€/kWh	13.96 c€/kWh	6.28 c€/kWh

Point sur les tarifs de rachat : la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a publié le 22 octobre la délibération concernant la valeur des coefficients déterminant les nouveaux tarifs d'achat pour la période allant du 1er octobre au 31 décembre. L'arrêté modifiant les tarifs n'a pas été publié à ce jour, seuls les coefficients ont été publiés par la CRE. Les tarifs sont réglementés pour les puissances inférieures à 100 kWc.





► Agenda

18/12 Xavier Beulin aujourd'hui à Dijon

Le président de la FNSEA se déplace aujourd'hui en Côte d'Or pour une réunion publique, ouverte à tous, sur l'avenir des productions de grandes cultures en zone à moindre potentiel. Ce rendez-vous se déroule de 14h15 à 17h45 au palais des congrès, salle Clos Vougeot, au 3, Boulevard de Champagne à Dijon.

04/01 Soirée génétique à Pouilly

Les inséminateurs-conseils Elva Novia de l'équipe Auxois-Morvan-Châtillonnais organisent une soirée génétique charolaise lundi 4 janvier à la salle polyvalente de Pouilly-en-Auxois à 19h30. Au programme : présentation de l'offre génétique charolaise Elva Novia 2015-2016, présentation des index génomiques Gembal. Un buffet sera offert sur place à la fin de la réunion. Les inscriptions se feront en ligne sur www.elvanovia.fr rubrique agenda.

Aide sécheresse

Les dossiers relatifs à l'aide sécheresse, prenant en charge le coût partiel du transport des achats de fourrages grossiers ou d'aliments de substitution, peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier. Une fiche explicative ainsi qu'un formulaire d'aide à compléter et à renvoyer sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.

Services de l'État Fermetures exceptionnelles

Liste des services de l'État fermés au public :

• **le jeudi 24 décembre**
Préfecture de Côte-d'Or ; Sous-préfecture de Beaune ; Sous-préfecture de Montbard

• **le mercredi 30 décembre**
Le service des immatriculations et la régie de recettes de la Préfecture de Côte-d'Or.

• **le jeudi 31 décembre**
Préfecture de Côte-d'Or : les services immatriculation des véhicules, permis de conduire, cartes nationales d'identité et passeports, service régional de l'immigration et de l'intégration, élections et réglementations générales. Sous-préfecture de Beaune (une permanence téléphonique sera assurée de 14h30 à 16h pour les services immatriculation des véhicules et permis de conduire). Sous-préfecture de Montbard.

• Liste des services ouverts dans les conditions habituelles DDT ; DDPP ; DREAL ; DIRECCTE ; DRAAF ; ARS.

Dégâts de gibier

Le retour des bêtes noires

La FDSEA dresse un bilan intermédiaire de la saison de chasse et de ses impacts agricoles.


Photo transmise par un abonné, prise cet été dans la plaine dijonnaise.

Les dégâts de gibier repartent à la hausse en Côte d'Or. Plusieurs retours d'agriculteurs en témoignent. «Le gibier sort de plus en plus dans les cultures.
Les dégâts sont en recrudescence même s'ils sont très variables d'une commune à une autre» relève Thierry Besançon, président de la commission *«Dégâts de gibier»* de la FDSEA. Les populations de sangliers semblent avoir augmenté devant des conditions climatiques de plus en plus douces au printemps, facteur jouant un rôle important dans la hausse de la fécondité des femelles. Les tableaux de chasse dans le département laissent apparaître 600 prélèvements supplémentaires par rapport à la même période en 2014. La commission *«Dégâts de gibier»* reste attentive à la régulation du gibier : *«il faut qu'elle soit appuyée dans les secteurs où les sangliers sortent le plus»* martèle Thierry Besançon, *«nous demandons ce que nous avons toujours demandé : une plus grande souplesse dans la gestion de tirs. Là où il y a du gibier, les chasseurs doivent pouvoir tirer et ne pas être restreints par un nombre limité de bracelets»*.

Accord sur les indemnités

Une première série d'attributions complémentaires s'est justement été effectuée la semaine dernière. Celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions. *«Il y a beaucoup moins de réticences de la part de la Fédération des chasseurs à attribuer des bracelets complémentaires, c'est une bonne chose pour tous. Nous travaillons beaucoup plus dans un dialogue constructif»* se réjouit le président de la commission. Un accord a également été trouvé pour les barèmes d'indemnisation : les indemnités des céréales seront au même niveau que les prix payés par les organismes stockeurs. Un *«juste retour des choses»* selon Thierry Besançon, rappelant que le désaccord de l'an passé sur le prix du maïs avait finalement trouvé une issue favorable : *«il n'y a aucune raison pour que ce dossier relatif aux dégâts de gibier se passe plus mal en Côte d'Or qu'ailleurs»*.

AURÉLIEN GENEST

Elvea 21-89

Relever la tête du guidon

Deux formations relatives aux ateliers bovins et ovins étaient récemment organisées par Elvea 21-89.

Se former pour progresser, c'est dans cet esprit que viennent de se dérouler deux formations d'Elvea 21-89. La première s'est tenue dans le cadre de la section ovine, créée au sein d'Elvea 71-58 et agréée sur l'ensemble de la région Bourgogne. Douze éleveurs ont participé à une journée animée par le vétérinaire Hubert Germain. Les facteurs de risque de mortalité des agneaux étaient le fil conducteur. Gilles Morel, éleveur à Thoisy-le-Désert près de Pouilly-en-Auxois, s'était inscrit et livre ses impressions : *«Le thème de la mortalité était le bienvenu en cette période d'agnelages. Je connaissais l'intervenant et la qualité de son exposé m'a motivé à me déplacer. Ce genre de formation nous permet de nous remettre à niveau et poser des diagnostics plus facilement, ce n'est pas chose facile en élevage ovin. La visite d'un bâtiment nous a permis d'aborder les problèmes d'ambiance, les ovins étant très sensibles des poumons. Dans mon cas, lors de mon retour chez moi, j'ai davantage considérer les surfaces de mes cases. Des petits détails, tous réunis, me seront sans doute très utiles»*. L'autre récente formation d'Elvea 21-89 s'est intéressée aux coûts de production de l'atelier bovin, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Dix éleveurs ont échangé sur le thème de l'alimentation, chaque exploitant ayant réalisé un bilan fourrager et utilisé un logiciel de ration. Étienne Verrier, d'Époisses, participait à cette session : *«Elle a été très intéressante et utile, je la conseille aux autres éleveurs car elle nous permet de nous remettre en question. Les élevages s'agrandissent mais bien peu d'entre nous trouvent le temps de se poser avec un crayon, c'est ce qui est ressorti de nos discussions de groupe. Vu la conjoncture, il est encore plus important de prendre du recul sur nos coûts de production. Dans mon cas, j'ai pris conscience que mes coûts en minéraux étaient trop élevés. Cette remise en question m'invite à changer certaines pratiques»*.

AURÉLIEN GENEST


La mortalité des agneaux était notamment au programme.

Formation

Une session sur la pathologie ovine

Le syndicat d'élevage ovin et la Chambre d'agriculture organisent un rendez-vous sur les problèmes de santé rencontrés en élevage.


Une brebis cachexique.

La santé ovine constitue un facteur souvent essentiel de la productivité des élevages. A l'origine de mortalité dans les cas extrêmes, les maladies entrainent fréquemment des chutes de production, diminuent les indices de croissance ou provoquent une dévalorisation des produits, par altération de leur qualité. Par ailleurs, les troubles sanitaires sont un frein parfois considérable aux progrès techniques. L'incidence économique des maladies subcliniques d'origine parasitaire, alimentaire ou infectieuse est par ailleurs souvent sous-estimée. Le diagnostic et le contrôle de ces dysfonctionnements reposent sur différentes bases : connaissance de l'animal dans ses aspects anatomique, physiologique et immunitaire. Pour cela, il faut connaitre les agents agresseurs : parasitaires, microbiens, toxiques en corrélation avec la conduite d'élevage au sens large (alimentation, logement, reproduction, diversité des systèmes d'élevage). La session de formation *«Approche de problèmes de santé en élevage ovin»* que proposent le Syndicat d'élevage ovin et la Chambre d'agriculture dans le cadre du Vivea s'adresse aux éleveurs ovins qui désirent approfondir leurs connaissances au regard des différentes pathologies rencontrées. Cette journée se déroulera mardi 19 janvier à Fancheville avec le programme suivant : autopsie d'animaux pour visualiser les causes de la mort, approche des pathologies des adultes et des jeunes, discussion avec le vétérinaire formateur, mise à disposition d'une brochure complète de 80 pages détaillée sur les symptômes, les traitements et de nombreuses planches de photos couleurs. Renseignements : Jean-Marc Bidoire au 03 80 68 66 58 ou 06 70 11 19 94.

Valorisation paysagère

Des communes fleuries et décorées

Les Trophées 2015 de la valorisation paysagère ont été remis le 10 décembre à Dijon.



Le village de Missery, situé entre Saulieu, Pouilly-en-Auxois et Précy, a remporté le prix du coup de cœur du jury.

Fidèles à la tradition, Côte d'Or Tourisme et le Conseil départemental ont récompensé les communes qui développent au quotidien la qualité de leurs espaces et paysages

La cérémonie s'est déroulée dans le cadre du salon Cité 21 au Parc des Expositions de Dijon.

Les communes de Frenois, Mirebeau-sur-Bèze, Premeaux-Prissey, Selongey et Villers-la-Faye ont obtenu leur toute première fleur dans le label des *«villes et villages fleuris»*. Auxonne, Darois et Marcilly-sur-Tille ont doublé la mise en remportant une seconde fleur.
Les trophées de la valorisation paysagère ont ensuite primé dix-huit communes. Voici le palmarès complet : Trophée Dijon Céréales, à une commune pour son engagement et sa motivation en matière de valorisation paysagère : Aiserey. Trophée CAUE, à une commune dont la valorisation paysagère est en lien avec un urbanisme pertinent: Combertault. Trophée CNFPT, aux communes qui ont accueilli le stage pratique de la formation à la valorisation paysagère: Selongey et Vitteaux. Trophée des Stations Vertes de Vacances, à une commune labellisée SVV : Arnay-le-Duc. Trophée des Climats du Vignoble de Bourgogne, à une commune située dans le périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco : Premeaux-Prissey.
Trophée de l'arbre, à une commune qui mène une politique de gestion des arbres particulièrement aboutie : Bèze. Trophée de la première participation : Arrans. Trophée de la meilleure progression : Laignes. Trophée de l'équipe de bénévoles, à une commune dont les bénévoles sont particulièrement actifs : Marcellois. Trophée du fleurissement à thème, à une commune ayant mis en place de manière spécifique un thème pour sa valorisation paysagère : Fontaine-lès-Dijon. Trophée de la plus belle mairie fleurie : Saint-Apollinaire. Trophée de la mise en valeur des rivières et des plans d'eau : Pagny-la-Ville. Trophée de la mise en valeur du patrimoine : Flavigny-sur-Ozerain. Trophée de la commune à caractère touristique : Beaune. Trophée des petits jardiniers : Trochères. Trophée du jardinier: Caroline Mohr de Savigny-lès-Beaune. Trophée de la commune de l'année, prix coup de coeur du jury : Missery.

Trophée du canton fleuri de l'année, à un canton dont le dynamisme des communes en matière de valorisation paysagère est salué : canton d'Is-sur-Tille.

Crédit Agricole

Médaillés et retraités à l'honneur

La cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et des départs en retraite du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'est déroulée vendredi 11 décembre à Dijon.



Cet événement a été l'occasion de retracer les parcours professionnels des jeunes retraités.

Trente-trois salariés et vingt-six retraités côte-d'oriens et haut-marnais ont été récompensés vendredi dernier à la caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

La cérémonie s'est déroulée en présence du directeur général Jacques Kermarrec qui était accompagné de Philippe Carpentier, directeur général adjoint développement, de Christian Cance, directeur des ressources humaines et de la communication, et de Tristan Lamy, directeur du développement des entreprises, de l'agriculture, des marchés spécialisés et de la Banque privée.
Médaillés argent (20 années de travail) : Jérôme Lustremant, Ingwild Simoni, Cyrille Loiodice, Jérôme Gronfier, Eva Clair, Valérie Olivier, Stéphanie Sagette, Sandrine Boussard, Sylvain Berthiot. Vermeil (30 années de travail) : Bruno Monnet, Lionel Massot, Jean-Luc Gaume, Olivier Millereux, Jean-Michel Gauthier. Or (35 années de travail) : Charles Tribouley, Fabienne Gauthey, Gilles Gonin, Jean-Louis Callerand, Odile Fumey. Grand or (40 années de travail) : Élisabeth Ronsse, Daniel Dhuez, Dominique Humbert Claude, Patrick Fry, Agnès Chenot, Marie-Hélène Descorne. Médaillés et retraités Grand or (40 années de travail) : Gilles Conte, Bernard Chalon, Serge Chambellant, Philippe Gaillard, François Renaux, Alain Friscourt, Pascal Fauconnet, Jean Gauthier. Retraités : Christian Berthelet, Michel Bourlon, Martine Cartheret, Philippe Chervy, Xavier Coste, Jean-Claude Dechanet, Guy Donard, Denis Gaillard, Claude Masson, Alain Mazue, Michel Menard, Géraldine Noirot, Bernard Nurdin, Fabienne Pierrat, Myriam Renaux, François Rochefrette, Jean-Pierre Salignon, Annick Virin.

► Formations

Maîtriser les mammites en élevage caprin
12 janvier à Blancey - En partenariat avec GDS21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72 – aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Problèmes de santé en élevage ovin et caprin
19 janvier – Francheville - En partenariat avec SEO21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques
18/01 (journée) et 29/02 (matinée) à Liernais ou 4/02 (journée) et 18/02 (matinée) à Ruffey les Beaune
Aline Parize
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Sauveteur Secouriste au Travail - formation initiale (2 jours)
18 et 19/01 à Ruffey les B.
Stage gratuit pour les salariés des entreprises de - de 10 salariés
Aline Parize
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Etre autonome pour vérifier ses engins de levage
21/01 à Ruffey (viticulteurs), 02/02 à Beaune (viticulteurs) et 4/02 à Saint Seine l'Abbaye (agriculteurs)
Aline Parize
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Mieux utiliser les antibiotiques et prévenir les antibiorésistances
Courant janvier 2016 – lieu en fonction des inscriptions
En partenariat avec GDS21
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Concilier vie professionnelle et vie privée
2 février et 8 mars à Fontaine en Duesmois
Mathilde Matrat, CA21
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

▶ Agenda

19/12 Jugement de bétail à Corbigny

Les JA du canton de Corbigny organisent leur traditionnel concours de jugement de bétail, samedi 19 décembre, à partir de 14h, à Corbigny (lieu-dit «Les Granges»), sur l'exploitation de Patrick Dorlet. Deux catégories seront ouvertes à la compétition, en ovins et en bovins. Ce concours de pointage permettra aux deux premiers candidats de chaque catégorie d'être sélectionnés pour la finale départementale du 16 janvier à Arleuf.

Fin d'année Fermeture de la Chambre

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre seront fermés du mercredi 23 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier 2016 au matin. Une permanence sera assurée par le service EDE uniquement pour l'identification bovine, ovine et caprine, sauf les 24 et 31 décembre. Vous pourrez le joindre par téléphone au 03 86 93 40 40.

Fin d'année Fermeture de la FDSEA

En raison des fêtes de fin d'année, les locaux de la FDSEA de la Nièvre seront fermés du mercredi 23 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier 2016 matin. En cas de besoin, vous pouvez solliciter les services de structure par mail aux deux adresses suivantes : fdsea58@wanadoo.fr ou emploi.fdsea58@orange.fr

16/01 Jugement de bétail à Fachin

Cette année, c'est sur le canton de Château-Chinon qu'aura lieu la finale départementale de jugement de bétail des Jeunes agriculteurs de la Nièvre. Le rendez-vous est fixé au 16 janvier prochain, à partir de 10h, à Fâchin, sur l'exploitation du Gaec Trinquet Philippe et Pierre (lieu-dit «au Morvands»). L'entrée sera gratuite. Outre les compétitions, les JA du canton ont aussi prévu des démonstrations de mélangeuses et une exposition de matériels. Un repas tartiflette sera aussi organisé le soir. Les réservations sont conseillées au 06 26 28 50 23.

Chambre d'agriculture et établissements d'enseignement agricole

Une charte de partenariat et des bilans

La Commission formation-enseignement-emploi de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'est réunie jeudi 11 décembre au lycée agricole de Challuy. L'occasion de tirer le bilan de la rentrée scolaire dans les établissements publics et privés du département, mais aussi d'entériner une charte régionale de renforcement de partenariat avec les professionnels.

Les trois nouveaux chefs d'établissements dans la Nièvre étaient invités. Jean-Marc Guiberteau, directeur du lycée agricole de Challuy, Frédéric Guillot, du lycée agricole de Château-Chinon et Nicolas Villiod, du lycée agricole et viticole de Cosne-sur-Loire, participaient à la réunion de la commission, présidée par Karelle Pautet, en présence de Jocelyn Kerleaux, chef de service de la Chambre d'agriculture, d'Anne Gonthier, présidente de la commission formation-enseignement-emploi de la Chambre régionale d'agriculture, et des représentants du CFA de la Nièvre, des CFPPA de Challuy et du Morvan, ainsi que du lycée privé de Varzy et de l'Iperma de Saint-Saulge.

Tous étaient réunis pour entériner et signer au niveau départemental une charte de renforcement des partenariats entre les établissements d'enseignement et les Chambres d'agriculture, initiée au plan national par l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture, et, en Bourgogne, par la Chambre régionale et la Draaf. Les objectifs prioritaires de cette charte sont d'initier, de renforcer et de promouvoir *«la vocation professionnelle de l'enseignement agricole en développant les liens entre les professionnels du secteur agricole et les établissements d'enseignement ; la vitalité des territoires ruraux par des actions touchant aux domaines d'animation/formation/développement des différents partenaires ; les innovations par une synergie renforcée entre développement et formation, en articulation avec la recherche ; la mobilisation des réseaux dans le respect des initiatives locales»*.

La charte signée, la réunion du 11 décembre a aussi et surtout été l'occasion pour les partenaires de rappeler les atouts et les arguments de l'enseignement agricole en Bourgogne : *«une variété de parcours de la 4è au Bac + 3 ; un fort taux d'insertion professionnelle ; des professionnels très impliqués dans la vie et la conduite des établissements de formation pour adapter les enseignements au plus près des besoins du secteur ; des travaux pratiques au sein des établissements, via les exploitations des lycées, un accueil et un hébergement de qualité, notamment en internat, et pour finir des enseignements spécifiques, avec une éducation socio-culturelle et de nombreuses activités péri-éducatives»*.

Très bon taux de réussite dans la Nièvre

Cette spécificité de l'enseignement agricole en fait aussi son succès. Les partenaires ont ainsi pu tirer le bilan des examens du printemps 2015 et de la rentrée scolaire de septembre dans le département. Premier signe encourageant: les effectifs se sont stabilisés dans la Nièvre cette année. 1125 élèves ont entamé des études à la rentrée cette année, contre 1131 en 2014, tandis que la moyenne régionale est en baisse conséquente de -8% d'inscrits. Signe que l'attractivité des établissements nivernais ne se dément pas. D'autant moins que les jeunes et moins jeunes qui viennent s'y former sont nombreux à réussir leurs études.

Par exemple, dans les filières générales, le lycée de Challuy a connu entre 92% et 94% de succès aux examens du Bac et des BTS PA et ACSE. Selon Jocelyn Kerleaux, la richesse de l'enseignement tient aussi à de très bons partenariats entre établissements publics et privés, comme par exemple la filière agro-équipement par alternance proposée aux jeunes par le CFA de Challuy et l'Iperma. Des bons résultats qui ont parfois besoin d'être soutenus et accompagnés, tels que le lycée viticole de Cosne, reconnu pour la qualité des ses vins mais dont les installations sont devenues obsolètes et nécessitent de nouveaux investissements. Les financeurs seront sollicités, avec l'appui des professionnels localement, afin d'endiguer l'aspiration que produisent sur les jeunes les lycées de Beaune et Amboise. Par ailleurs, l'unanimité s'est faite pour réaffirmer la nécessité de maintenir les classes de 4è et 3è agricoles dans les établissements parce que, *«si les jeunes qui y rentrent sont parfois en difficulté scolaire, pour autant, ces classes permettent ensuite d'alimenter les filières de l'enseignement agricole»*.

En outre, l'accent a été mis sur les Certificats de spécialisation (CS), qui sont des formations pour adultes non diplomantes mais qualifiantes, qui se révèlent être de très bons outils de professionnalisation, notamment avant l'installation, et particulièrement en diversification. Enfin, en ce qui concerne l'apprentissage, qui est un peu à la peine depuis quelques années, les effectifs semblent en voie de stabilisation, avec 192 apprentis inscrits depuis la rentrée dans les différents sites du CFA de la Nièvre. Sans doute un effet induit par les aides incitatives pour les apprentis mineurs, bien que la question les risques liés aux mineurs en constituent un frein.

E.C.



La signature de la charte de partenariat, le 11 décembre, au lycée de Challuy.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Marault

Le Conseil départemental a racheté la ferme du Marault

Comme il s'y était engagé, le Conseil départemental de la Nièvre a officiellement racheté les 8,5 ha de terres et de bâtiments de la ferme du Marault.



Photo : Stéphane Jean-Baptiste

Les signataires de l'acte d'achat du Marault avec d'une part, Patrice Joly, Vanessa Louis Sydney et Jocelyne Guérin, pour le Conseil départemental, et d'autre part, Pascal Langevin, président du Herd Book Charolais au nom du GIE du Marault.

C'est une situation transitoire. Pour venir au secours des difficultés financières et de gestion du GIE du Marault, le Département, comme il en avait indiqué le choix il y a plusieurs mois, a signé l'acte d'achat de la ferme de Magny-Cours. Sous la signature de Patrice Joly, président, Jocelyne Guérin, 1ère vice-présidente en charge de l'agriculture et Vanessa Louis-Sydney, conseillère départementale, l'acte officiel a été validé, le 8 décembre dernier, dans la salle des débats de l'assemblée départementale.
Représenté par Pascal Langevin, nouveau président du Herd Book Charolais qui en pilotait la gestion, le GIE du Marault a donc reçu un chèque de 500 000 euros de la part du nouveau propriétaire. Un GIE qui est amené à disparaître prochainement, pour laisser la place à une société d'économie mixte, incluant, outre le Conseil départemental, les partenaires habituels de la ferme et peut-être des nouveaux. L'objectif est de faire du Marault *«à la fois une vitrine de la race charolaise et un centre de ressources»*, selon Patrice Joly.

Une société mixte en février

Parmi les anciens associés du GIE qui devraient s'inscrire dans le nouveau projet, la Chambre d'agriculture, représentée la semaine dernière par Eric Bertrand, mais aussi l'Union des groupements d'éleveurs de reproducteurs charolais (Ufragec), le Groupement d'éleveurs de reproducteurs charolais du secteur entre Loire et Allier (Gercela) assistaient à la réunion, de même que des élus de la Communauté de communes Loire et Allier, sur le territoire de laquelle se situe ce qui veut devenir l'Agropôle du Marault. Les partenaires avaient signé au printemps dernier, au Conseil départemental, une charte d'engagement, à la demande du président du Conseil départemental, visant à assurer une prise de responsabilité partagée au projet. *«Cette responsabilité partagée»*, ambitieuse, devrait se concrétiser au mois de février prochain, une fois le principe de la société d'exploitation adopté en session du Conseil départemental. L'objectif est de rendre *«effectif»* le projet dès le mois de mars.

E.C.

► Formations

12 et 14 janvier 2016
«Certiphyto» (voie 1) à Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de deux jours, les 12 et 14 janvier prochains, à Nevers, visant à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et à obtenir le Certificat individuel (Certiphyto). Tarif : gratuit. Contacts et inscriptions auprès de la responsable de stage, Marie-Luce Baudot, au 03 86 93 40 62 ou par mail à marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr.

25/01/2016 *«Bien étiqueter ses produits fermiers»* à Autun
La Chambre d'agriculture de la Nièvre et le CERD organisent, lundi 25 janvier 2016 à Autun (71), une formation pour apprendre à bien étiqueter ses produits fermiers, au vu des évolutions de la réglementation à partir du 1er janvier. Elle est destinée aux producteurs vendant des produits nécessitant un étiquetage et soucieux d'éviter d'être pris en défaut par la DDCSPP à partir de cette date, sur les nouvelles obligations réglementaires. Tarif: 50 euros par participant. Contacts et inscriptions auprès de Maud Perroy, responsable de stage, au 03 86 93 40 14 ou par mail à maud.perroy@nievre.chambagri.fr.

26 janvier et 2 février
Collaborer et manager efficacement grâce au MBTI
Les Chambres d'agriculture de la Nièvre et du Cher, en partenariat, organisent une formation *«collaborer et manager efficacement grâce au MBTI»*, les 26 janvier et 2 février, de 9h30 à 17h30, à Sancerre ou Cosne-sur-Loire (à déterminer). L'objectif est d'apprendre à identifier son mode de fonctionnement préférentiel, de prendre conscience des différences de personnalités entre les gens, de comprendre l'origine de certaines difficultés relationnelles dans le travail et d'améliorer sa communication et son management. Tarifs: 130 euros sous statut Vivea (sous réserve de l'agrément), 340 euros pour les autres statuts. Renseignements et contacts : Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.



En bref

Crédit agricole centre Loire 1800 invités à Bourges

Dans le cadre de ses conférences annuelles, le Crédit agricole Centre Loire a reçu près de 1800 personnes (clients, sociétaires, invités), jeudi 3 décembre à Bourges, à la conférence qu'il organisait sur le thème *«Agriculture et territoires : des défis à partager»*.



Venus des départements du ressort de Centre Loire, dont la Nièvre, les participants, agriculteurs ou non, ont été témoins de *«passionnants échanges»*, selon le service de communication de la banque, entre les intervenants. Sylvie Brunnel, géographe et écrivain, Roger Le Guen, enseignant à l'ESA d'Angers et sociologue, ainsi que Philippe Dessertine, le médiatique économiste, professeur à l'IAE de Paris, habitué des plateaux de télévision, ont en effet disserté longuement sur le thème choisi. Pendant plus de deux heures, ils ont argumenté sur des sujets au cœur de l'actualité des territoires.
Grâce à l'application pour smartphones Wisembly, qui permet de voter ou poser des questions en direct, les participants ont pu réagir et échanger avec les intervenants, rendant ainsi cette conférence particulièrement interactive.



▸Agenda

09 et 11 février 2016
«*Certiphyto*» (voie 1) à Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation de deux jours, les 9 et 11 février, à Nevers, visant à accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et à obtenir le Certificat individuel (Certiphyto). Tarif : gratuit. Contacts et inscriptions auprès de Marie-Luce Baudot, la responsable du stage, au 03 86 93 40 62 ou par mail à marie-luce.baudot@nievre.chambagri.fr.

Février 2016 «Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures» à Cosne ou Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation *«Sécuriser ses prix de vente en grandes cultures»*, en février 2016, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation se déroulera sur trois jours et coûtera 150 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de permettre aux agriculteurs et aux agricultrices d'utiliser de manière opérationnelle et régulière les marchés à terme européens (Mat), en céréales et oléagineux, en parfaite connaissance de cause (coûts, risques résiduels engendrés)... Attention ! Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2015 auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

Février 2016 "Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures" à Cosne ou Nevers
La Chambre d'agriculture de la Nièvre prévoit d'organiser une formation *«Connaître les marchés à terme et contrats de vente en grandes cultures»*, en février, sur deux jours, à Cosne-sur-Loire ou à Nevers. La formation coûtera 100 euros (sous réserve du montant de prise en charge par Vivea). L'objectif est de mieux connaître les différents marchés, savoir calculer ses seuils de commercialisation, cerner les différentes propositions commerciales pour sécuriser ses prix (approche des marchés à terme et des contrats de vente existants).
Attention ! Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le 14 décembre 2015 auprès de Bénédicte Bracq, conseillère de la Chambre à Cosne-sur-Loire, au 03 86 93 04 01 ou par mail à benedicte.bracq@nievre.chambagri.fr.

Une nouvelle animatrice pour les JA 58

Marion, une passionnée d'animaux

Depuis le 1er décembre, les JA de la Nièvre ont une nouvelle animatrice départementale. Marion Dutour succède à Solène Jouy, partie s'occuper de diversification à la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes.


Marion Dutour est la nouvelle animatrice des JA de la Nièvre, depuis le 1er décembre.

Marion Dutour occupe le bureau du 2è étage intermédiaire de la Chambre d'agriculture de la Nièvre depuis le 1er décembre. Elle est la nouvelle animatrice syndicale des JA58. Agée de 23 ans, la jeune femme se définit avant tout comme *«une passionnée des animaux depuis toute petite»*.

Née dans le sud de la Saône-et-Loire, d'un père chaudronnier-tuyauteur qui a fait des chantiers en France et à l'étranger et d'une mère au foyer, rien ne prédestinait Marion au monde de l'agriculture, et encore moins au syndicalisme.

Mais sa passion des animaux a tôt fait de la rattraper. Après une seconde générale vouée à l'échec, elle s'est ré-orientée, grâce à un conseiller d'orientation, vers un Bac Sciences et techniques d'agronomie et du vivant (STAV) option Productions animales. Elle a étudié au lycée agricole privé de Ressins (42) de septembre 2010 à juin 2012, date à laquelle elle a obtenu son diplôme. Voulant pousser plus loin, elle s'est donc intéressée, dans son domaine de prédilection, aux filières de formation les plus reconnues et s'est donc inscrite en 2012 à un BTS productions animales au lycée agricole de Challuy, qu'elle a quitté, diplôme en poche, à l'été 2014.

Expériences diversifiées en élevage

Tout au long de son parcours, Marion a touché du doigt de nombreuses réalités du monde de l'élevage. Elle a fait plusieurs stages, d'abord chez un éleveur laitier de la Loire, près de Roanne, puis dans un centre de reproduction équin, près de Nantes, et enfin chez un éleveur porcin de l'Allier, grâce auquel elle a pu découvrir le Concours général agricole au Salon de l'agriculture, où elle a passé dix jours. *«Ça montre un autre côté du métier, et ca met en valeur l'excellence du travail»* retient-elle aujourd'hui. De son passage à Challuy, Marion garde aussi en tête les nuits de surveillance des charolaises de l'exploitation, durant lesquelles les étudiants sont amenés à accompagner les vêlages. La nouvelle animatrice connaît donc déjà la Nièvre et l'une de ses productions phares, même si elle concède qu'elle *«découvre petit à petit l'animation syndicale, ce qui est sans doute mieux parce que j'ai un regard tout neuf !»* Marion n'envisage pas de s'installer prochainement -par trop de contraintes et de manque de reconnaissance du métier- mais elle entend défendre au mieux les JA nivernais.

EMMANUEL COULOMBEIX

Chronique emploi

Régime santé: nouvelle règle au 1er janvier 2016

La Loi (de financement de la Sécurité sociale pour 2016), votée le 30 novembre 2015, à modifier une condition essentielle des régimes frais de santé : la condition d'ancienneté.

A partir du 1er janvier 2016, toute condition d'ancienneté à un régime Frais de santé, sera supprimée.
En effet, à partir du 1er janvier 2016, il n'y aura plus de condition d'ancienneté pour cotiser au régime frais de santé obligatoire. Si auparavant, il fallait avoir un minimum d'ancienneté de 6 mois dans le secteur agricole (afin que les saisonniers ne soient pas bénéficiaires du régime collectif, et limiter ainsi le coût pour les employeurs agricoles) aujourd'hui dès le 1er jour du contrat, l'employeur et le salarié cotiseront pour les régimes des frais de santé.

Une affiliation dès le 1er jour du contrat
L'employeur devra donc l'affilier dès le 1er jour du contrat de travail, quel que soit le statut et la durée du contrat de travail : CDD ou CDI, à temps plein ou temps partiel.
Le but de la Loi est donc bien d'imposer à l'employeur une participation financière pour tous les salariés, et d'imposer et/ou ou permettre un régime Frais de santé aux salariés.

Un nouveau cas de dispense d'affiliation à la demande du salarié
Les salariés sous contrat à durée déterminée (entre 0 et 3 mois selon les débats parlementaires) et/ou à temps partiel (jusqu'à 15h par semaine) pourront refuser cette affiliation. Les intéressés devront alors justifier qu'ils bénéficient d'une couverture Frais de santé individuelle.

Mais compensé par un *«chèque santé»*
Dans le cas où le salarié peut ne pas bénéficier d'une couverture frais de santé individuelle, l'employeur devra leur en financer une partie sous forme d'un *«chèque santé»*. Le montant sera déterminé par décret en fonction de la part patronale au régime frais de santé obligatoire (au moins 50%), de la portabilité, de la durée du contrat de travail, et de la durée du travail fixée par le contrat de travail.

Calamité *«sécheresse 2015»*

La Nièvre reconnue sinistrée

La procédure de demande de reconnaissance du caractère de calamités agricoles au titre de la sécheresse 2015 se poursuit pour notre département.

Ainsi, s'est tenue le 9 décembre au ministère de l'agriculture une réunion du Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) qui, après examen de la demande de reconnaissance portée par la Nièvre, a émis un avis favorable et accepté notre dossier pour une première enveloppe de 2,720 millions d'€.
Concrètement, cette décision se matérialisera de la manière suivante :
- **Sur le plan fiscal,** la mise en œuvre d'un dégrèvement automatique de TFNB va être initiée par les services fiscaux avec lesquels le syndicalisme est d'ores et déjà en contact.
- **En ce qui concerne la perte fourragère des exploitations**, dans les prochaines semaines, l'administration fera parvenir à chaque exploitant de la zone reconnue sinistrée, un dossier de demande d'indemnisation qui permettra, en cas d'éligibilité, de bénéficier d'une aide visant à atténuer les effets économiques de la perte fourragère générée par la sécheresse de cet été.
Il reste néanmoins à noter qu'au cours de ce CNGRA, le ministère de l'agriculture, sur la quasi intégralité des dossiers présentés, a arbitrairement fait le choix de reconnaître les sinistres sur des taux de perte a minima (30 % de perte annuelle sur les fourrages). Face à ce choix qui a été vivement contesté par la FNSEA et les organisations professionnelles qui ont voté contre les propositions du ministère (8 voix pour, 7 contre au final), le CGNRA a rendu un avis favorable sur l'examen des différents dossiers.
La semaine passée, un courrier à destination du préfet et des parlementaires a été envoyé par la FDSEA, leur demandant de réagir avec vigueur aux conséquences scandaleuses des choix de prélèvement de 255 millions d'€, opéré par le gouvernement sur le fond national des calamités.
Par ailleurs, une enveloppe de 23 635 72 € a été obtenue pour compenser les pertes de fond sur sapins de Noël (forte chaleur de l'été 2015).
La FDSEA se tient à votre disposition pour de plus amples précisions.

FDSEA 58

Coopérative Cerepy

Une fusion qui fait débat

La coopérative qui fête cette année ses 25 ans est à un tournant de son histoire, mais le projet de fusion avec Capserval ne fait pas l'unanimité au sein du Conseil d'administration et les débats ont été parfois houleux, lors de l'Assemblée générale du 11 décembre dernier.



Etaient présents, les représentants des autres coopératives céréalières du département, parmi lesquels, Etienne Henriot et Jean-Luc Billard, président et directeur de Capserval.

Même si le projet de fusion était dans tous les esprits, la tradition a été respectée et l'assemblée générale de Cerepy a débuté par un rappel du bilan de la collecte 2014. Un exercice marqué par des volumes en hausse de 11 %, à 164 504 tonnes, par rapport à la moyenne des 10 dernières années, mais surtout, par un phénomène de germination inédit, avec pour effet le déclassement de la quasi totalité des blés en fourrager. La catastrophe a été évitée de peu, rappelle son directeur, Germain Bour : *«nous étions dans l'épicentre du phénomène et notre coopérative la plus touchée en France, avec un temps de chute moyen d'indice Hagberg de 84 secondes sur 93 % de la collecte»* il aura fallu revoir en un temps record tout le plan de stockage, la communication, le flux logistique et la gestion administrative des livraisons : *«8 000 tonnes de blé ont été passés à la table densimétrique de janvier à juin 2015 et nous avons réussi à en valoriser 6 000 tonnes au prix de la meunerie»*. Mais certains débouchés historiques en blés panifiables n'ont pu être honorés et la coopérative de Saint-Julien-du-Sault a du résilier des contrats de vente et trouver de nouveaux débouchés en blé fourrager. Au final, avec 71 627 tonnes, la collecte est légèrement inférieure à 2013 (-1,5 %), avec une moyenne de rendement se situant à 72 q/ha, supérieure à la moyenne quinquennale, mais présentant de fortes disparités (de 40 à 105 q/ha).

Rendements en forte hausse pour les orges d'hiver, pénalisés néanmoins par une saturation du marché. Les orges de printemps, touchés eux aussi par la germination, connaissent des rendements très hétérogènes (de 25 à 85 q/ha) et une qualité médiocre (protéines élevées, grains germés et fusariés). Une très bonne année pour le colza, avec une collecte s'élevant à 23 713 t, en hausse de 41 % par rapport à l'année précédente et une moyenne de rendements à 40 q/ha. Même scénario pour les maïs, avec une récolte historique à 12 545 t et un rendement moyen record à 108 q/ha. Nouvelle déception en revanche, pour la 2e année consécutive, en tournesols, avec une moyenne de rendement à 26 q/ha. L'avoine nue pour sa part, continue sa montée en puissance, rappelle Germain Bour : *«c'est un peu notre culture locomotive parmi nos cultures de diversification, aves 5 500 tonnes collectées, un rendement moyen de 45 q/ha et l'une des meilleures marges brutes»*. La coopérative Cerepy revendiquant *«la 1ère place de producteur d'avoine nue en France»*.

Chiffre d'affaires en hausse de 3,12 %

Sur le plan de la commercialisation, grande amplitude des prix du blé au cours de l'exercice 2014/2015, avec un delta de 150 à 210 € de la tonne, fluctuant au rythme d'évènements climatiques, géopolitiques ou financiers. La baisse de l'euro, passé de 1,40 $ à 1,05 $ en l'espace de 10 mois apportant néanmoins un soutien aux exportations. Année atypique également en ce qui concerne le transport des céréales, avec une prédominance du fret fluvial(49 %) et des camions (44%), au détriment du ferroviaire (7%), conséquence de la déclassification des blés.

Sur le plan agronomique, ce petit rappel de Jean-Noël Herrgott, à l'heure de la COP 21 : *«la dérive climatique est observée depuis plusieurs décennies. Les 25 dernières années sont régulièrement plus chaudes que les 90 années précédentes et les extrêmes deviennent à la fois plus extrêmes et plus fréquents. A propos du réchauffement climatique lié à l'effet de serre, nous avançons en territoire inconnu et la machine s'emballe à un rythme effrayant. Pour preuve : nous gagnons sur blé 1 jour de précocité au stade épi 1 cm, tous les 3 à 5 ans, à dates de semis égales. L'épiaison des blés ayant lieu 8 à 10 jours plus tôt qu'il y a 20 ans»*.

L'exercice se traduit financièrement par un chiffre d'affaires en hausse d'un peu plus 3%, à 49 670 842 €. Les ventes de céréales progressent de 8,3%, à près de 31 M€. L'activité approvisionnements, conséquence de la mauvaise récolte 2014, est pour sa part en régression de 5,9%, à 13,9 M€.

4 administrateurs élus pour 6 postes à pourvoir

«Nous avons l'opportunité de nous construire un avenir meilleur. Il suffit de le vouloir. L'avenir appartient aux audacieux, alors, ayons de l'audace !» Le président Laurent Poncet a dans son intervention, rappelé l'enjeu pour Cerepy : *«nous avons aujourd'hui la possibilité de structurer notre territoire en gardant le centre décisionnaire dans notre département, d'optimiser nos moyens, nos flux logistiques et notre exploitation, d'optimiser aussi et renforcer nos compétences. De nouveaux leviers s'offrent à nous pour construire notre avenir»*. Au préalable, la question suivante avait été soumise au vote des administrateurs réunis en Conseil le 25 novembre dernier : *«après analyse et discussion sur les intérêts de la fusion en co-construction de Cerepy et Capserval, approuvez-vous l'engagement de Cerepy dans le processus visant cette fusion ?»* Un vote à bulletin secret, qui s'est conclu positivement, grâce à la voix prépondérante du président (elle compte double), comme le prévoient les statuts de la coopérative et le Code Rural, les 18 membres du Conseil s'étant partagés à égalité parfaite entre partisans et adversaires de la fusion. Un clivage qui s'est poursuivi dans les rangs de l'AG, au fil des interventions, à l'image de celle de Philippe Vié, Vice-Président de la coopérative : *«je suis favorable dans un premier temps à la création d'une union, plutôt qu'une fusion brutale. Les fiançailles avant le mariage, ça a du bon !»* Se refusant à accepter le principe de la *«double voix»* du président : *«un vote de droit c'est vrai, mais l'Assemblée peut-elle accepter que dans une décision si hautement stratégique, la voix d'un seul homme, fut-il président, engage l'avenir de toute la coopérative ?»* Parmi les 6 administrateurs en lice pour le renouvellement de leur mandat, Marc Gaillot, du Gaec du Mont Régnier, avec un message ayant pour mérite celui de la clarté : *«si vous votez pour moi, on fera la fusion, si vous ne votez pas pour moi, on ne fera pas la fusion !»* Au total 11 candidats se sont présentés, pour 6 postes à pourvoir. Le dépouillement a été long et c'est seulement à l'heure du cocktail, qu'ont été promulgués les résultats. Sur 335 votants, 10 bulletins nuls et 325 exprimés. Ont été élus : Franck Bory (206 voix), Yves Erfort (210 voix), Marc Gaillot (198 voix) et Patrice Macaire (174 voix). Un vote qui, compte tenu des déclarations des uns et des autres, fait bouger un peu plus le curseur du côté de la fusion. Dans les prochains jours se tiendra un Conseil électif, avec pour Laurent Poncet, un nouveau challenge, celui de conserver la présidence de la coopérative.

DOMINIQUE BERNERD



Laurent Poncet, président de la coopérative Cerepy.



A l'issue du dépouillement, 4 administrateurs ont été élus, pour 6 postes à pourvoir.

Zone d'Activités
21360 PONT D'OUCHE
Tel. 03 80 33 02 61
Fax 03 80 33 02 62
www.ger.fra@wanadoo.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES
François GERBET
Siret 384 580 890 00026 - APE 281A - O.P.Q.C.B. A 80092 21 1309

▸Agenda

JA 89 : Prochaines AG de canton

Canton de Villeneuve l'Archevêque : vendredi 18 décembre, à 17 h, Salle CAVAP, à Villeneuve l'Archevêque
Canton Tonnerrois : vendredi 8 janvier, à 18 h, Restaurant le Ravi'R, à Ravières
Canton de Saint-Sauveur: vendredi 8 janvier, à 19 h, Salle de la Mairie, à Lainsecq
Canton de Saint-Florentin : lundi 11 janvier, à 20 h 30, Mairie de Chéu
Canton de Courson : mercredi 13 janvier, à 18 h 30 (à confirmer), au restaurant de Migé
Canton de Toucy : vendredi 15 janvier, à 20 h 30, Salle Halle aux grains, à Toucy
Canton de Vermenton : vendredi 29 janvier, à 19 h, lieu pas encore défini (infos au 06 86 40 43 19)
Canton des Deux Vallées: vendredi 12 février à 20 h, chez Armand Gois, 3 Rochy à Dicy

19/12 Marché de Noël Groupama à Auxerre

Dans la cadre de la semaine d'animation qui entoure l'inauguration de la nouvelle agence Groupama à Auxerre, marché de Noël, samedi 19 décembre, de 10 h à 17 h 30, 5 rue Paul Henri Spaak, en Zone des Clairions. Une quinzaine d'artisans présents et la possibilité de vous ravitailler pour les fêtes en produits du terroir et cadeaux : vins locaux, miel, biscuits originaux, terrines et bocaux, objets en céramique, poteries et sculptures, bijoux, sacs et pochettes originaux, taille de pierre, création en bois… Nombreuses animations et surprises prévues (loterie, maquillage pour enfants, espace prévention, dégustation d'escargots…)
Présence du Père Noel pour la photo avec vos enfants, de 14 h à 16 h. Grand lancer de ballons en fin de journée

19/12 Les "Samedis de l'Avent" à Auxerre

La Bourgogne sur votre table de réveillon avec les "Samedis de l'Avent" et l'Office de Tourisme d'Auxerre qui organise une invitation à la gourmandise, à la découverte et à la dégustation des produits du terroir en présence des producteurs, samedi 19 décembre. Chaque producteur sera accompagné d'un viticulteur. L'occasion de venir déguster gratuitement en savourant un de ces délicieux crus icaunais. Tous ces produits seront disponibles à la vente sur place. De 15 h à 18 h, au bureau d'information touristique du centre-ville s

Filière Lait

«Si on ne bouge pas, on est mort…»

Répondant à l'invitation de la FDSEA 89, une quarantaine d'éleveurs ont participé à la réunion d'échanges mise en place par l'organisation syndicale, pour faire le point sur la conjoncture laitière 2015



Les visages sont graves et les inquiétudes nombreuses…

Autour de la table, les visages sont graves. Ils sont une quarantaine d'éleveurs laitiers, venus de tout le département, exprimer leurs inquiétudes et pour certains leur colère, face à une situation qui n'en finit pas de se dégrader. Présidente de la section lait à la FDSEA de l'Yonne, Nadine Darlot a fait les comptes : *«lorsque l'on compare par année civile et par rapport à l'année précédente, ce sont 50 € de moins aux 1000 litres, soit pour un cheptel de 50 vaches, la moyenne du département, une perte nette de 20 000 €…»* Rappelant les actions menées l'an passé par la FNPL, qui ont permis aux professionnels de s'immiscer dans les négociations entre la distribution et les entreprises. Des entreprises qui ne sont pas toutes logées à la même enseigne, selon leur type de marchés : *«entre celle qui n'a que des marchés intérieurs et une autre qui vend à l'export, il est certain que l'embargo russe et le ralentissement des achats chinois auront forcément un impact sur leur chiffre d'affaires…»* Des propos relayés par l'éleveur Régis Pierron : *«nous à Bongrain, on a 40 % de nos produits à l'export. Ce n'est pas pour défendre l'entreprise, mais il est vrai que nous n'avons aucun produit pris en compte par l'accord du 24 juillet…»*

«Les chiffres, on ne les invente pas…»

Nombreux sont les éleveurs à prendre la parole et à s'interroger, à l'image d'Yves Lefet, exploitant en polyculture élevage à Sougères et rattaché au groupe Sodiaal : *«C'est quand même surprenant de la part de Sodiaal, qui se vante d'être le plus gros groupe coopératif laitier français, d'en arriver là. A quoi ça sert d'avoir de la dimension, si on n'est pas capable de peser sur les marchés !»* Interrogations aussi sur le fait que la base a du mal à se mobiliser et semble se contenter de l'existant, d'où ce message de Nadine Darlot à l'attention des producteurs : *«s'il y a un souci chez Sodiaal, il faut le dire lors des réunions d'hiver et pour ceux qui osent s'exprimer, aller aux AG et au national. Parce qu'aujourd'hui, on est tellement dégoûté, qu'on n'y va pas et ça continue à évoluer dans le mauvais sens. Au niveau producteurs, il est important de s'impliquer davantage dans les réunions d'information, de s'exprimer et d'aller jusqu'au bout»* Difficile pour autant de faire porter la responsabilité de la crise à une seule entreprise, comme le rappelle cet éleveur : *«il faut quand même savoir qu'au niveau politique, on a fait reprendre à Sodiaal des entreprises parties en Espagne et dont personne ne voulait ! Ce qui a largement amputé leur résultat…»* La filière lait dans le département est-elle en voie de disparition ? Yves Lefet pose la question : *«j'ai participé à Beine, à la présentation «Fermoscopie 2015». Nous étions une poignée de producteurs mais de toute façon, le lait, on n'en parle pas ! Et dans les commentaires, c'est tout juste si on n'avalise pas la chose en disant «ben oui, ils sont morts !... Ce qui est dramatique, c'est qu'on ne peut pas faire passer un message sans être obligé de sortir un tracteur ! Le message pourtant, il est clair ; la situation est connue, les chiffres, on ne les invente pas…!»*

Combien de producteurs de lait demain ?

Comment rebondir ? Par une mise en avant des produits français dans les rayons des distributeurs ? Par une éducation des consommateurs…? Pour la présidente de la section lait à la FDSEA 89, les actions de vérification et de stickage menées dans les GMS ces derniers mois, ont été payantes : *«il n'y a peut-être que par ce type d'actions, qu'on arrivera à améliorer notre prix du lait et récupérer une partie de la plus value…»* Invitant chaque producteur à aller relever les prix en magasins et vérifier l'origine des produits : *«la FNPL a besoin de cette base de données, sinon, elle n'aura pas les arguments pour justifier la revalorisation et faire redescendre la plus value captée jusqu'à la production. Il est important de collecter toutes ces informations, de sorte à nous donner du grain à moudre lorsque nous sommes en réunion avec les transformateurs et distributeurs, pour les interpeller sur leurs pratiques et leur démontrer qu'ils nous emmènent droit dans le mur !»*

Ils sont encore 250 producteurs dans le département. Combien demain, sachant que les perspectives pour 2016, évoquent déjà des prix aux 1 000 litres sous la barre des 300 € au premier semestre, sans savoir ce qu'il en sera au second ? Les atouts pourtant ne manquent pas, rappelle Nadine Darlot : *«avec des surfaces pour produire notre alimentation, d'autres pour épandre les effluents de nos animaux, des usines de transformation, des bassins de consommation à proximité…»* Mais il faut faire vite, comme le souligne cet éleveur : *«si on bouge pas, on est mort ! C'est tout de suite qu'il faut taper dans la fourmilière ! Et avant Noël»*.

DOMINIQUE BERNERD



Photo : Réussir SA

La FNPL invite chaque producteur à vérifier les prix en magasins et à vérifier l'orignine des produits. Ces informations permettront au syndicat de constituer une base de données argumentaire permettant d'appuyer ses revendications face aux transformateurs.


Zone Actipole - 21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - contact@vmat-dallage-chape.fr

V·MAT Construction
Dallage Béton
Batiments d'élevage - Stockage - Viticole
Nombreuses références
Secteur 21
M. STRAUB 06 83 41 72 77
Secteurs 58 et 89
V. UREK 06 80 47 34 55

EPL Terres de l'Yonne

Une charte entre la profession et l'enseignement agricole

La charte signée entre Jean-Marie Baillard, directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne et Anne Gonthier, élue de la Chambre d'agriculture régionale, en charge de la formation et de l'enseignement, conforte les liens étroits existant entre la profession et l'enseignement agricole.

La charte signée le 1er décembre dernier dans les locaux du CFPPA d'Auxerre la Brosse s'est fixée pour objectif de mettre en lumière les liens étroits et les projets existant entre les Chambres d'agriculture, les établissements d'enseignement agricole et l'ensemble de la profession. Une charte *« rédigée au national et déclinée dans toutes les régions »*, comme l'a rappelé Anne Gonthier, l'une des deux co-signataires. Présidente de la Chambre d'agriculture de Saône et Loire, elle est également responsable du secteur formation et enseignement au sein de l'instance régionale et présidente d'une Commission Nationale Spécialisée travaillant en lien avec les syndicats d'enseignants sur les référentiels des diplômes production.
Pour le directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne et proviseur du lycée La Brosse, Jean-Marie Baillard, cette charte est aussi l'occasion *« de rappeler les engagements pris à la fois par la profession et par l'enseignement, notamment pour ce qui est de la promotion des métiers ou du partage de compétences. »* Citant pour exemple l'animation agro-écologique, mise en place l'an passé entre le lycée et la Chambre d'agriculture régionale, soulignant également les expérimentations mises en place à La Brosse, en écho à cette charte : *« notamment par rapport à ce système de cultures innovant, piloté techniquement et conjointement avec la Chambre d'agriculture et qui offre à nos élèves un véritable terrain d'application »* D'autres expérimentations se mettent en place progressivement, portant notamment sur l'autonomie fourragère en élevage laitier ou le plan protéines.
L'illustration la plus récente dans le département, de ce partenariat entre l'enseignement et la profession agricole, est l'ouverture d'un second point de vente du Drive fermier 89, au lycée professionnel de Champs-sur-Yonne. L'établissement mettant à disposition de l'association portée par la Chambre d'agriculture et la FDSEA 89, le magasin pédagogique qui y est implanté, ce qui permet dans le même temps aux élèves une mise en pratique des matières enseignées, en y rencontrant clients et producteurs. D'autres manifestations « grand public » entrent aujourd'hui dans le cadre de ce partenariat, comme : la foire de Sens, la foire Saint-Martin ou le forum installation organisé chaque année en alternance à La Brosse ou à la MFR de Villevallier. Autre exemple cité par Jean-Marie Baillard : *«le fait que nos présidents de Conseil d'administration soient la plupart du temps des professionnels. Ce qui donne un élan important dans ces relations nouées les uns avec les autres »* Une situation *« que nous envie l'Education Nationale »* selon Anne Gonthier, pour qui : *« il n'y a qu'en agriculture que l'on voit ça et c'est même caractéristique du lien étroit entre l'enseignement agricole et les fermes sur le territoire… »*



La charte a été co-signée par Anne Gonthier et Jean-Marie Baillard, en présence de chefs d'établissement d'enseignement agricole et de représentants de la profession.

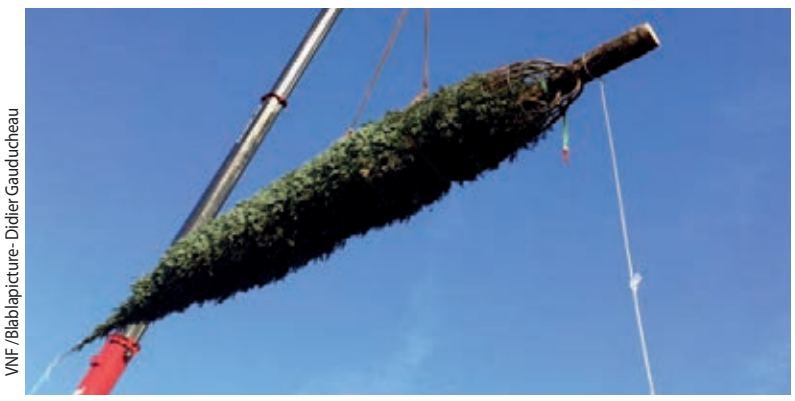
DOMINIQUE BERNERD

Sapins de Noël

Un peu du Morvan à l'Élysée

C'est une nouvelle fois un sapin du Morvan qui a été choisi pour décorer la cour d'honneur du palais de l'Elysée. Acheminé d'Auxerre à Paris par voie fluviale, il rejoindra sa destination finale, tracté par un cheval.

Après avoir effectué plus de 90 km jusqu' à Auxerre par la route, c'est pour la seconde année consécutive, par voie d'eau, que le sapin de Noël devant illuminer la cour d'honneur de l'Elysée le temps des fêtes, arrivera jusqu'à Paris. Haut de 11 mètres et d'une envergure de 4,5 m, ce sapin Nordmann est âgé de 23 ans et pèse le poids respectable de 2 tonnes. C'est à Brassy, dans la Nièvre, qu'il a été sélectionné et coupé, chez un producteur certifié *«Plante Bleue»* et engagé dans la démarche *«Fleurs de France»*. Acheminé par camion jusqu'à la préfecture de l'Yonne, il a été chargé le 8 décembre dernier sur la péniche devant lui faire parcourir les 213 km de voie fluviale et les 36 écluses le séparant de sa destination finale. Arrivée prévue vendredi 11 décembre au port des Champs-Élysées, près du pont Alexandre III, après des haltes à Joigny, Saint-Mammès en Seine et Marne et Port-à-l'Anglais à Alfortville, dans le Val de Marne.
Une nouveauté cette année : c'est transporté par un attelage de chevaux de trait de la Mairie de Paris, qu'il terminera son périple. Plus de 2 jours de travail seront alors nécessaires pour son installation et sa décoration, paré cette année, actualité oblige, d'illuminations bleu, blanc et rouge. Utilisant à cet effet 2 000 mètres de guirlande et plus de 200 000 ampoules LED basse consommation.
Pour Marc Papinutti, Directeur général de Voies Navigables de France (VNF) : *«c'est une belle façon, en cette période de COP 21, de valoriser ainsi le transport fluvial, mode de transport qui émet 2 à 4 fois moins de CO^2 que la route. A l'occasion de cet évènement mondial en faveur du climat, VNF propose d'ailleurs l'exposition «Des fleuves pour la planète», qui met à l'honneur la richesse des fleuves et et leur valeur pour les Hommes et l'environnement. Elle sera visible sur le port des Champs-Élysées».*



VNF /Blablapicture- Didier Gauducheau

Petit tour dans les airs pour le géant de 11 mètres et pesant 2 tonnes, avant d'être posé délicatement dans les soutes du bateau.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

18/12 Assemblée de section Alyse
Assemblée de section des adhérents Alysé, vendredi 18 décembre à 10 h, au restaurant Le Marais (à côté de l'hôtel Kyriad), rue Fossé d'en bas à Appoigny. A l'ordre du jour : lecture du rapport moral, rapport d'activités avec les chiffres de la campagne, information et discussion sur l'ordre du jour à l'Assemblée Générale Plénière du mardi 26 janvier, élection des représentants de la section à l'Assemblée générale plénière. Intervention à 12 h sur le thème "Mille et une façons de valoriser une goutte de lait" et à 14 h 30, sur le thème "L'électronisation dans l'élevage", avec des témoignages d'éleveurs

19 et 20/12 Marché de Noël à Méré
Marché de Noël à Méré, rue Fontaine, chez Yvette et Roger Rabuat, samedi 19 et dimanche 20 décembre. Plus de 800 m^2 de marché couvert et 45 exposants où vous pourrez retrouver les producteurs Bienvenue à la ferme présents habituellement au Marché de Bailly. Participation du Père Noël. Tombola. Bons d'achat et paniers garnis

18/12 Marché de Noël dans les caves de St-Bris-le-Vineux
St-Bris-le-Vineux organise son premier marché du réveillon, samedi 19, dimanche 20 et lundi 21 décembre. Trois jours pour découvrir et redécouvrir ce que le terroir offre de meilleur, dans les caves des vignerons du village. Au programme : foies gras et terrines gourmandes, miel, cidre, charcuterie, escargots, fromages de chèvres, crème, beurre, fromages de vache, huiles et farines, huîtres, saumon fumé, pâtisseries, chocolats légumes d'hiver… sans oublier les viticulteurs qui vous proposeront le meilleur de leur production. Présents également des artisans d'art : photos, bijoux, articles en cuir… Calèche et ânes pour aller de cave en cave dans les rues animées. renseigneemnts au : 03 86 53 31 79



▸ Formations

CFPPA Auxerre la Brosse

Prochaines formations courtes à destination du monde professionnel : Regreffage de la vigne : formation d'une journée ouverte aux salariés et exploitants viticoles.
Prochaines sessions : vendredi 18 et lundi 25 janvier
Gestion des plaies de taille : formation d'1 journée.
Prochaines sessions : mercredi 16 décembre, jeudi 7 et mercredi 13 janvier
Certificat de Capacité professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (CAPTAV). Catégorie bovins, ovins et caprins : mardi 26 et vendredi 29 janvier
Maintenance du matériel agricole : formation de 3 jours, lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 janvier
Financements possibles pour toutes ces formations. Pour tout renseignement : 03 86 94 60 20

Prochaines formations proposées par la Chambre d'agriculture et ses partenaires

(Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr)

Désherbage durable : une solution pour la gestion des résistances

Formation d'une journée, mercredi 13 janvier, avec Ludovic Bonin, d'Arvalis Institut du végétal
Contact : Emilie Riberolles au 03 86 64 33 05

Construire sa stratégie d'entreprise

Formation sur 2 jours, jeudi 21 janvier et mardi 2 février, avec Cyrille Fournier et Emeline Richard de la CA 89
Contact : 03 86 94 28 41
Les MAEC "systèmes" : une opportunité à saisir (grandes cultures ?)
Formation sur 2,5 jours, vendredi 15 janvier, jeudi 28 janvier et mardi 2 février, avec Emilie Riberolles de la Chambre d'agriculture 89
Deuxième session prévue les vendredi 12 février, lundi 29 février et mardi 2 mars
Contact : Thiphaine Trousson au 03 86 94 22 21



Groupama Paris Val de Loire

Une nouvelle agence auxerroise

Après six mois de travaux, la nouvelle agence Groupama installée en zone des Clairions à Auxerre, a été inaugurée cette semaine, en préambule de toute une semaine d'animations organisées sur le site



La nouvelle agence d'Auxerre les Clairions est ouverte du lundi au samedi

La première pierre du nouveau bâtiment avait été posée le 18 juin dernier. Il aura fallu moins de 6 mois de travaux et un calendrier respecté à la lettre, pour que la nouvelle agence auxerroise flambant neuve ouvre ses portes au public. Située 5 rue Paul-Henri-Spaak, en zone des Clairions, elle remplacera désormais l'agence du centre ville, dite *«de la Botte d'Or»*, ainsi que celle du siège de la rue Guynemer et regroupera une douzaine de collaborateurs. Construite selon les normes environnementales et d'accessibilité en vigueur, elle offre un accueil ouvert et spacieux, permettant de renseigner rapidement les sociétaires de passage, ainsi qu'un confort de travail supplémentaire pour les collaborateurs de l'entreprise. Particularité de cette nouvelle agence : l'installation de deux bornes électriques, qui permettront à la fois de recharger les véhicules dédiés aux commerciaux rattachés, mais également ceux des sociétaires de passage. Le tout gratuitement et en vingt minutes. L'agence des Clairions a également pour vocation à devenir une *«agence sans papier»*, comme l'a rappelé Eric Gelpe, directeur général de Groupama Paris val de Loire, présent à l'inauguration : *«c'est la première de la sorte, mais d'ici le 1er trimestre 2016, ce concept est appelé à se généraliser. Cela débutera par le process souscription et sera étendu par la suite aux autres actes de la vie du contrat, avec à l'horizon fin 2016, l'objectif pour le marché des particuliers, de remplacer le papier par l'envoi de mails, mais aussi, la possibilité d'une signature digitalisée, au moyen d'un code.»* Avec à la clé pour la Caisse, des gains non négligeables en frais d'affranchissement et une volonté affichée de contribuer à la lutte pour la protection de l'environnement

La semaine d'animations organisées sur le site à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle agence, se ponctuera ce samedi par un marché de Noël, où seront présents de nombreux produits du terroir. Animations pour les enfants, photos avec le Père Noël, de 14 h à 16 h et lâcher de ballons en fin d'après-midi


Inauguration, en présence notamment du député Guillaume Larrivé, du maire d'Auxerre, Guy Férez, d'Eric Gelpe, directeur général de Groupama PVL, de Philippe Renoux, président des Caisses locales de l'Yonne, de Julien Esclavy, président de la Caisse locale de l'Auxerrois et de Jacques Blanchot, directeur d'établissement

Dominique Bernerd

Agence Groupama Les Clairions
5 rue Paul-Henri Spaak
Zone d'activité des Clairions
89000 Auxerre - Tél 03 86 72 92 65
Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi et vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h
Mardi et jeudi : de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
Samedi : de 9 h à 13 h

Crédit Agricole

Médailles du travail et départs en retraite

La Caisse régionale du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a remis à 19 de ses salariés icaunais une médaille du travail, honorant par la même occasion, les départs en retraite de l'année


19 salariés icaunais, se sont vus remettre une médaille du travail cette année

La cérémonie annuelle de remise des médailles du travail et des départs en retraite pour les salariés icaunais du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, s'est tenue le 9 décembre dernier, à l'Hôtel restaurant «*Les Clairions*», à Auxerre. A cette occasion, Jacques Kermarrec, Directeur Général, accompagné de Christian Cance, Directeur des Ressources Humaines et de la communication, ainsi que de Patrick Sgro, Directeur du développement commercial a récompensé 19 salariés et 12 retraités. Soit : 3 médailles d'argent récompensant 20 années de travail, 6 médailles de vermeil pour 30 années, 5 médailles d'or pour 35 années et 5 médailles Grand Or, pour 40 années de travail. Cet évènement a été également l'occasion de célébrer les départs en retraite de l'année, en retraçant les parcours professionnels des jeunes retraités. En 2015, 79 médaillés et 50 retraités de la Caisse Régionale, ont ainsi été récompensés pour leur investissement.

Le médaillés et retraités icaunais de l'année
Médaillés :
Argent : Magali Brisson ; Cyrille Cuisin ; Christelle Hancke
Vermeil : Nadine Raison ; Christian Alessio ; Françoise Colin ; Sylvie Klabalzan ; Gisèle Laurent
Or : Daniel Lapied ; Bruno Mouturat ; Denis Lecamus ; Michelle Chowaniak ; Patrick Robert
Grand Or : Agnès Guesnard ; Marie-Claire Morin ; Colette Chabin
Médaillés et retraités :
Vermeil : Jean-Marc Belorgey
Grand Or : Fabienne Lavanchy ; Patrick Szczurek

Retraités :
Nadine Beauchais ; Bernard Carré ; Raymonde Delage ; Jocelyne Denicant ; Michèle Mantelet ; Brigitte Morisset ; Jean-François Nicolet ; Claude Vaillant

JA Bourgogne Franche-Comté

Sur la même longueur d'onde

Le 6 avril 2016, le mariage sera officiellement célébré entre JA de Bourgogne et JA de Franche-Comté. Les deux structures font facilement la paire et se connaissent bien, ayant déjà un temps effectué un petit tour de piste ensemble. Rencontre avec Samuel Legrand, président de JA Bourgogne et Boris Verne, président de JA Franche-Comté.



Les propos de l'un font échos aux propos de l'autre, Samuel Legrand, à gauche, comme Boris Verne, manifestent la même volonté unitaire et des ambitions renouvelées pour JA Bourgogne Franche-Comté.

Les JA Bourgogne Franche-Comté, ce n'est pas tout-à-fait nouveau, vous avez déjà fait un petit bout de chemin ensemble ?

Samuel Legrand : *«Nous avons déjà travaillé ensemble et c'est un avantage de bien se connaître. La région Bourgogne Franche-comté est grande, mais pas au point que cela devienne un obstacle au bon fonctionnement de l'ensemble. Pour mettre tous les atouts de notre côté, nous adaptons notre organisation en conséquence, avec deux responsables Installation qui travaillent le sujet depuis le mois de juin et la volonté de renforcer les liens entre les réseaux départementaux et le niveau régional».*

Boris Verne : *«Nous travaillons en commun sur cette fusion depuis plusieurs mois et nous sommes prêts, organisés et en ordre de bataille. Les conseils d'administration se déroulent déjà en commun depuis le mois de juin. Le conseil d'administration qui siégera après la fusion devra être pleinement efficace, c'est le moteur de notre organisation. Le plus difficile comme toujours, c'est de regarder devant et pas derrière. C'était bien avant, mais les deux réunis nous allons donner le meilleur de nous-mêmes».*

Qu'est-ce qui vous rassemble aujourd'hui et quelles sont vos ambitions pour demain ?

Samuel Legrand : *«Notre objectif commun c'est l'installation et même si les programmes régionaux d'accompagnement conduits en Bourgogne et en Franche-Comté sont différents, nous allons faire en sorte qu'ils se rejoignent et que le lissage s'effectue par le haut. Nous avons aussi en commun « Avenir-Formation », c'est un espace de formation et d'information essentiel pour tous les jeunes agriculteurs qui ne doivent pas hésiter à s'y engager. Notre projet politique est en cours de construction, techniquement en avril, pour la fusion, tout sera au point».*

Boris Verne : *«Les spécificités territoriales révèlent aussi quelques différences, en Franche-Comté, les installations dans la filière Comté se font plutôt sous une forme sociétaire en Gaec familial, en diversification aussi et en filière courte. En élevage bovins viande en revanche, les problématiques sont transversales à celles du grand bassin allaitant. En Bourgogne comme en Franche-Comté, les installations hors cadre familial représentent la moitié des installations, c'est important et cela nécessite un accompagnement particulier».*

Peut-on encore installer à n'importe quel prix ? Comment assurer la pérennité des installations dans un contexte où la rentabilité reste insuffisante par rapport à la valeur du capital est élevée ?

Samuel Legrand : *«Notre volonté c'est de soutenir les projets en ne laissant personne de côté. Sur l'installation, JA bénéficie d'une véritable légitimité reconnue au sein des Chambres d'agriculture comme des collectivités territoriales et nous représentons grâce à cela une vraie force de proposition. Les installations doivent se faire dans un contexte d'exploitation viable et vivable. La dimension économique est importante, mais la dimension humaine l'est tout autant. Il n'est pas question d'imposer un modèle. Chacun doit définir son propre modèle, en définissant ses propres conditions de viabilité et de vivabilité en fonction de ses aspirations personnelles. Maintenant, sur la transmission, il faut parvenir à faire mieux coïncider la valeur de revente avec la valeur de rentabilité. On ne peut pas ignorer non plus que certaines difficultés dans l'installation viennent aussi de la concurrence entre les hommes. L'installation comme la transmission nécessitent une véritable préparation en amont et un accompagnement renforcé».*

Boris Verne : *«Il faut oser dire quand un projet ne tient pas la route, bien évaluer les coûts par rapport à la rentabilité d'un système. Pour le financement des installations, nous n'écartons aucune solution a priori, même le recours à des capitaux extérieurs est envisageable, à condition que l'exploitant reste maître de ses décisions et maître chez lui. Sur le grand territoire de Bourgogne Franche-Comté, il y a de la place pour des projets différents dans des domaines d'activités tout aussi différents. La force de JA c'est justement son ouverture à toutes les agricultures. Mais si le potentiel est important en matière d'installation, ne serait-ce que par la pyramide des âges, la transmission reste une vraie problématique. Notre credo c'est d'installer des hommes sur un territoire, sans modèle imposé, pour produire et ramener de la valeur ajoutée sur ce territoire».*

Que diriez-vous pour engager des jeunes agriculteurs à vous rejoindre ?

Samuel Legrand : *«Si demain on veut que des jeunes continuent de s'installer sur les territoires, il faut que certains fassent le choix de s'engager dès aujourd'hui. Les générations qui nous ont précédé ont construit, elles ont investi, il faut s'assurer de transmettre le flambeau en s'investissant à son tour».*

Boris Verne : *«Les acquis ne viennent pas tout seul, si on veut avancer, il faut sortir de son exploitation et de son cercle, s'ouvrir au monde. JA permet tout cela en donnant aux jeunes agriculteurs les moyens techniques et humains d'assumer leurs responsabilités de chef d'entreprise».*

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNE-MARIE KLEIN

Les prochaines échéances

6-7 janvier 2016 : Université d'été régionale Bourgogne Franche-Comté, largement ouverte à tous.
6 avril : AG constitutive de la Bourgogne Franche-Comté, en Côte d'Or. Election d'un nouveau bureau et du président de JA BFC.



Filière méthanisation

Le biogaz à la ferme a du plomb dans l'aile

Une étude, portant sur la méthanisation agricole et menée auprès de 54 sites sur les 122 en fonctionnement en France a été révélée le 26 novembre. Près de 65 % des installations déclarent une rentabilité inférieure au prévisionnel, principalement en raison de dysfonctionnements dans les procédés, dans la cogénération et des difficultés d'approvisionnement en intrants.

La filière biogaz issue du secteur agricole continue sa croisade, à l'épreuve des nombreuses embûches et de sa singulière complexité. Considérée par beaucoup comme une filière d'avenir, celle-ci peine néanmoins à afficher des résultats encourageants. L'objectif des 1 000 méthaniseurs à l'horizon 2020 fixé par le gouvernement dans le plan énergie méthanisation autonomie azote (EMAA, lancé en mars 2013), semble, à ce titre, encore loin. Ainsi, l'enquête mandatée par les acteurs de la filière auprès du cabinet E-Cube n'est guère reluisante. Plus des deux tiers des sites auditionnés déclarent une rentabilité en deçà de leurs calculs.

A travers cette étude, la filière a souhaité comprendre les points de blocage qui perdurent. *«C'est une filière jeune (5 ans d'âge, ndlr)»* insiste Antoine Jacob, président du club biogaz. Mais comment arriver à convaincre les éleveurs de s'engager dans la démarche ? *«L'agriculture par la quantité d'intrants qu'elle apporte est une solution»* souligne Olivier Dauger, Administrateur et responsable Énergie-climat à la FNSEA, soulignant que cette voie permet de *«se diversifier et de valoriser économiquement»* en rappelant néanmoins le besoin d'une vision réglementaire concernant les tarifs mais aussi sur les types d'intrants autorisés.

Cultures intermédiaires et dédiées

Le flou persiste concernant le devenir des cultures intermédiaires à valorisation énergétique (Cive) et de leurs autorisations d'utilisation inscrites dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte 2015. *«Il n'y a pas de limitation d'utilisation dans la loi, mais l'arrêté tarifaire en cours de notification avec l'Europe fixe un taux de mélange entre cultures énergétiques et les Cive de l'ordre de 10 à 15 %»* précise Antoine Jacob. Cette proportion limiterait ainsi l'apport de ces Cive. *«La loi sépare les Cive des cultures dédiées et maintenant cet arrêté réintègre une proportion des Cive, cela ne respecterait pas la loi»* dénonce Olivier Dauger, poursuivant *«cela enlèverait de la souplesse pourtant nécessaire de par la pression en disponibilité d'intrants»*.

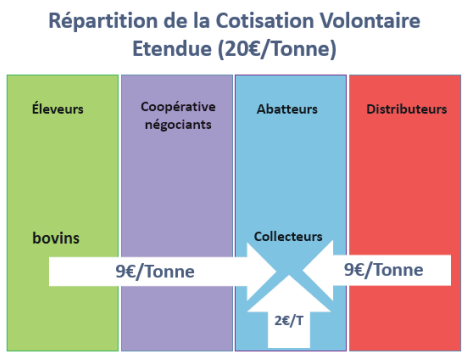
France et Allemagne : opposition de modèles ?

A l'inverse de l'Allemagne qui a opté pour une méthanisation basée sur une même typologie d'intrants (essentiellement du maïs), la France a choisi de diversifier son approvisionnement à partir de sous-produits (tel que le lisier d'élevage) et de déchets. «Les Allemands ont d'ailleurs arrêté cette politique pour éviter d'accentuer la compétition avec les cultures à vocation alimentaire» rappelle Jean-Louis Bal, président du syndicat des énergies renouvelables (SER). *«En Allemagne, ce sont près de 900 000 hectares de maïs ensilage qui sont dédiés à la méthanisation»* précise Antoine Jacob. *«Le biogaz est complexe car il est à un carrefour de plusieurs politiques qu'elles soient environnementales, énergétiques, sociétales»* prévient Philippe Touchais, responsable du climat, énergies et biomasse au sein des chambres d'Agricultures. Formidable outil territorial pouvant générer de fortes créations de richesse à l'échelle locale en termes d'emploi, d'énergie, d'environnement, la filière biogaz peut se targuer d'être porteuse de nombreuses promesses.

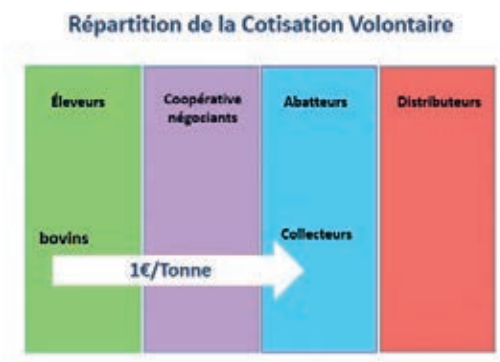
Pour l'heure, près de 90 % produit (chiffres 2013) provient de l'assainissement (stations d'épuration), de la méthanisation industrielle et des enfouissements techniques de déchets non dangereux. Cependant, la part du secteur agricole se veut grandissante. *«La dynamique aujourd'hui se situe dans le monde agricole»* affirme Frédéric Terrisse, responsable approvisionnement et valorisation méthane chez Engie (anciennement GDF-Suez) poursuivant *«si la filière agricole continue de se développer dans un horizon durable, elle deviendra prédominante»*.

Cotisation volontaire Interbev

Ce qui a changé au 1er novembre 2015



Interbev, en tant qu'organisation interprofessionnelle pour le secteur bétail et viande, fixe des cotisations volontaires. Celles-ci constituent ses principales ressources et lui permettent de mener à bien ses missions. Étendues par arrêté ministériel, ces cotisations (alors dites C.V.O : cotisations volontaires obligatoires) revêtent un caractère obligatoire et concernent tous les stades de la filière (éleveurs, abatteurs, distributeurs). Or, cette CVO étant considérée comme des fonds publics, elle ne peut être utilisée pour promouvoir la viande française (entrave à la libre concurrence selon Bruxelles).
C'est pourquoi, depuis le 1er novembre 2015, la CVO qui était appliquée jusque là (21 €/Tonne) disparait au profit de la CVE (Cotisation Volontaire Étendue) dont le montant sera de 20€/Tonne. La part des producteurs prélevée sera de 9€/Tonne contre 10 auparavant.



Toutefois, on peut considérer que le montant de cotisation est toujours de 21 €/T puisqu'il reste à la charge de la production une cotisation volontaire (CV) d'1€ /tonne (en plus de la Cotisation Volontaire Etendue) pour financer la communication autour de la viande française.

PUBLI-INFORMATION

Le Crédit Agricole, acteur de la transition énergétique

Un domaine d'excellence pour le Groupe Crédit Agricole Le Crédit Agricole mesure l'importance de son rôle dans la transition énergétique et est un acteur important de l'aménagement du territoire et des grands projets de sociétés. Il a choisi de faire de l'Économie d'énergie et de l'environnement l'un de ses quatre domaines d'excellence aux côtés du logement, de l'agriculture-agroalimentaire et de la santé-vieillissement.
Le Groupe Crédit Agricole dispose de tous les atouts (dimension, expertise et maillage du territoire) pour jouer un rôle moteur dans la transition vers une économie plus responsable et plus sobre en émission de carbone. Le Groupe est compétent pour conseiller et financer dans le domaine de la performance énergétique et se donne les moyens, depuis déjà plusieurs années, de devenir un acteur de référence sur ce terrain auprès des particuliers, des artisans, des professionnels, des industries, des agriculteurs/viticulteurs…

Le Crédit Agricole accompagne ses clients vers la transition énergétique

L'augmentation de la part des énergies vertes dans la consommation globale permet au Crédit Agricole de proposer aujourd'hui des produits de placement et des services adaptés à tous ses clients engagés en faveur de la transition énergétique.
Ils travaillent avec des partenaires spécialisés, comme Unifergie, pour le financement de projets éoliens, centrales biomasse, biogaz de décharges, centrales de cogénération, ce qui permet à la Caisse régionale d'aborder le marché des *«Énergies Renouvelables»* avec l'expertise requise.

En Champagne-Bourgogne

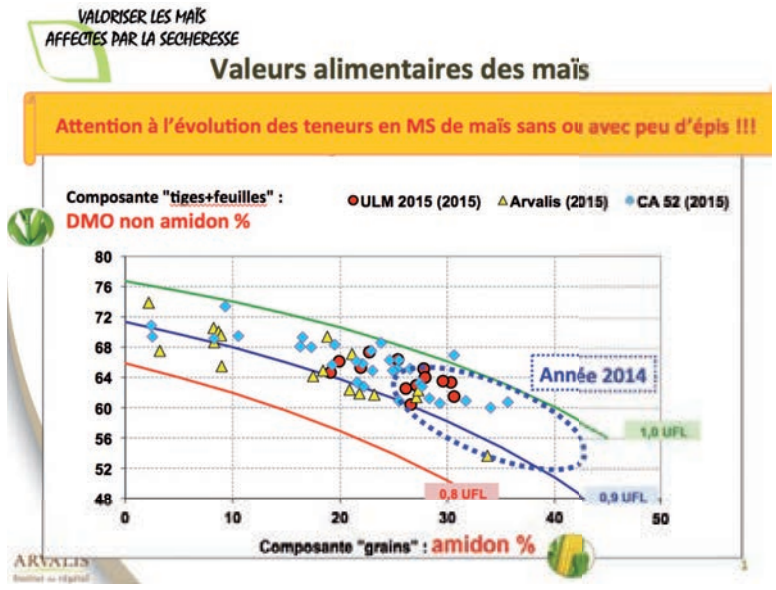
Le Crédit Agricole est le financeur de référence en matière de rénovation de l'habitat. Chauffage et isolation sont des postes d'économies d'énergies potentielles pour les particuliers.
Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne accompagne ces travaux à plus d'un titre grâce au Prêt d'économie d'énergie (PEE) et à l'Eco prêt à taux zéro (Eco PTZ), des projets responsables qui visent à réaliser des économies d'énergie.
En 2014, la Caisse régionale a financé des travaux d'économie d'énergie à hauteur de 1,033 million d'euros pour 139 projets responsables (PEE). En parallèle, 166 projets ont bénéficié d'un financement à taux zéro pour 1,524 million d'euros.

COMMUNIQUÉ

Arvalis-Institut du végétal

Valoriser les maïs affectés par la sècheresse de l'été 2015

La sécheresse et les fortes températures de l'été 2015 subies dans de nombreuses régions d'élevage et notamment dans les régions de l'Est de la France ont eu des conséquences sur le rendement et sur la qualité des maïs fourrage. La question se pose maintenant de la valeur alimentaire de ces maïs fourrage. Arvalis-Institut du végétal vous donne des repères pour une meilleure conservation et valorisation de ces maïs.



Les analyses réalisées sur des maïs immatures en cours de dessèchement au cours de l'été 2015 (entre juillet et août) montrent que leur composition (peu d'amidon et beaucoup de sucres solubles) diffère d'un maïs classique habituellement situé dans la zone en pointillée du graphique, sans affecter leur valeur énergétique.

2015 : année chaude et très sèche dans l'Est

Pour un grand tiers nord-est de la France, depuis le Sud de la Picardie jusqu'à la région Rhône-Alpes en passant par le Centre et l'Auvergne, l'année climatique 2015 se caractérise par une période de fort déficit pluviométrique du 10 mai jusqu'à la fin août et par des températures élevées (> 30°C) dès la 2e décade de juin et ce jusqu'à la fin du mois d'août.

Ainsi sur la station Arvalis de Saint Hilaire en Woëvre(55), le déficit de pluviométrie atteint 60% entre le 10 mai et le 15 août et on compte 23 jours sur cette même période où les températures maximales dépassent les 30°C. Habituellement, le maïs peut supporter des températures comprises en 30 et 35°C. Cependant, lorsque les besoins en eau ne sont pas satisfaits, ces températures deviennent pénalisantes pour les plantes qui se trouvent alors dans une situation critique.

Impact sur les plantes

Suivant l'intensité du stress hydrique et le stade du maïs, les effets sur les plantes ont pu être différents.
Ainsi, un déficit précoce avant floraison a limité le gabarit des plantes, un stress autour de la floraison a quant à lui limité la mise en place des épis, des ovules. Pendant la floraison, ce stress hydrique (accentué par les fortes chaleurs) a pu perturber la concordance d'émission de pollen et de la sortie des soies et réduire ainsi le nombre d'ovules fécondés. Par la suite, jusqu'au stade limite d'avortement des grains, ces conditions climatiques ont certainement causé la régression de ces futurs grains. En fin de cycle, les plantes ont réagi en fonction de leur état végétatif, notamment en fonction de l'importance de la surface foliaire verte. Le retour des pluies fin août a pu limiter les pertes en assurant un remplissage plus ou moins complet des grains présents, sous réserve de la présence de feuilles vertes pour assurer la photosynthèse.

Au sein d'une même région, il a existé une grande diversité de réactions des cultures, liée à la qualité de la préparation, à la structure du sol, à la présence d'un précédent (ray-grass détruit tadivement) et enfin à la date de semis. Pour ce dernier critère, les semis tardifs (courant mai) n'ont pas permis un enracinement suffisamment profond avant le stress hydrique et ont en général encore plus souffert de ces conditions climatiques.

Une composition des maïs fourrage 2015 très variable

En fonction des conditions de végétation du maïs et du stade de récolte, la composition chimique des maïs 2015 est assez différente du maïs fourrage «standard». En effet, dans les situations les plus critiques, les premiers maïs ont été ensilés dès la première décade d'août : il s'agissait le plus souvent de plantes relativement courtes (1.30 m à 1.50 m), desséchées (60 à 70% des feuilles desséchées), avec peu voire pas de grains et de surcroit un remplissage inachevé. La teneur en amidon de ces maïs est donc très faible avec pour un grand nombre d'entre eux des valeurs inférieures à 15%. A l'inverse pour des maïs récoltés plus tardivement (début septembre) avec un nombre de grains corrects et un bon niveau de remplissage, les teneurs en amidon dépassent les 25%.

La teneur en sucres solubles est également très variable selon l'état de l'appareil végétatif et la présence ou non de grains. Elle est en moyenne plus élevée que les années précédentes. En effet, l'absence de grains ou l'arrêt du transfert des sucres solubles vers les grains liés au stress hydrique a conduit à un stockage de ces sucres dans la plante pouvant conduire à des teneurs en glucides solubles de 15 à 20% de la MS pour des teneurs en amidon inférieurs à 10%.

Des valeurs alimentaires hétérogènes mais malgré tout assez bonnes

Les maïs de la zone Est, les plus touchés par la sécheresse et les fortes températures, se caractérisent tout d'abord par une forte variabilité de leur teneur en MS avec comme conséquence des ensilages humides qui ont *«coulé»* ou à l'inverse des ensilages secs très difficiles à tasser
La digestibilité enzymatique de l'appareil végétatif (dMOna) est en général élevée : le stress hydrique est intervenu à un stade précoce (autour de la floraison) sur des plantes jeunes dont les tissus étaient peu lignifiés. Ainsi, malgré une teneur en amidon en retrait, la bonne digestibilité des tiges + feuilles permet aux maïs 2015 d'afficher une très bonne valeur énergétique (0.93 UFL en moyenne) masquant cependant une forte variabilité.

Ces maïs se caractérisent également par une teneur en Mat plus élevée qu'en 2014 liée essentiellement à un faible taux de dilution de l'azote dans la plante et à des fertilisations azotées adaptées à des niveaux de rendement de 20 à 50% plus élevés. Les valeurs azotées PDIN et PDIE des maïs sont élevées avec parfois + 10 à +20g/kg MS de PDIN et +5g/kg MS de PDIE par rapport à 2014. Cette année, plus que jamais, l'analyse de fourrage reste incontournable et permettra de situer plus précisément les valeurs énergétiques et azotées de ces maïs afin d'adapter les rations à les caractéristiques.

Valoriser les maïs 2015 dans les rations lait et viande

Pour élaborer des rations tant en production laitière qu'en production de viande, on peut regrouper les maïs 2015 en 3 classes en fonction de la digestibilité des tiges et feuilles et de leur teneur en amidon.
- Les maïs, avec une bonne valeur énergétique, des fibres très digestibles mais une teneur assez faible en amidon devront être complémentés avec des concentrés riches en amidon (céréales) et des fourrages fibreux (foin, paille)
- Les maïs, avec une bonne valeur énergétique, une teneur en amidon élevé mais des fibres assez peu digestibles nécessiteront l'ajout de fourrage fibreux très digestibles et des concentrés peu riches en amidon
- Enfin, les maïs avec une faible valeur énergétique liée soit à un déficit en amidon, soit à un faible niveau de digestibilité des tiges et feuilles seront complémentés avec des céréales pour des teneurs faibles en amidon (inférieur à 25%). Sinon, ils seront complémentés par des pulpes ou des coproduits. Dans tous les cas, ces maïs sont à réserver en priorité aux animaux à faible besoin.

Pour rappel, il est essentiel de ne pas dépasser le seuil des 22-23% d'amidon dans la ration des vaches laitières. Cela est d'autant plus vrai cette année que les teneurs en glucides solubles, qui sont rapidement fermentescibles dans le rumen, sont élevées.

Dernier point : au vu des analyses, pour ces maïs qui sont riches en PDIN (fortes teneurs en Mat), il sera possible de diminuer nettement les quantités de correcteur azoté.

Attention à la conservation et aux stocks !

Compte-tenu des fortes teneurs en glucides solubles à la récolte, ceux-ci ne seront pas totalement consommés lors de la phase d'acidification. Ce substrat pourra alors permettre un développement non désiré de levures et de moisissures si le front d'attaque n'avance pas assez vite et/ou si les températures sont élevées. De plus, dans le cas de maïs avec peu d'amidon et une part de feuilles sèches importantes, le tassement a souvent été moins efficace que les années précédentes. On peut craindre une moindre densité des silos et donc plus d'air dans la masse du fourrage. La stabilité à l'ouverture sera donc moins bonne que d'habitude.

Enfin, attention aux stocks ! Les densités du maïs au silo sont plus faibles que d'habitude. Il convient donc de bien évaluer les tonnes de MS d'ensilage de maïs stockées et d'anticiper rapidement par des achats (fourrage, coproduits) si besoin pour éviter une rupture de stock. L'ajout d'un fourrage complémentaire à la ration est vivement conseillé cet hiver pour permettre de réduire la consommation de maïs.

DIDIER DELEAU /
ARVALIS-INSTITUT DU VÉGÉTAL



Coopérative Bourgogne du Sud

Comment gérer l'ingérable ?

Le 04 décembre à Chalon-sur-Saône, la coopérative Bourgogne du Sud tenait son assemblée générale pour faire un point sur le dernier exercice. Encore une année compliquée à tous les niveaux. A l'image des cours mondiaux, le moral et les trésoreries varient entre *«espoirs et déceptions»*. Ce qui remet au passage en question la fixation des prix et des ristournes aux coopérateurs.



Didier Laurency, président de Bourgogne du Sud, a annoncé la redistribution de 74% du résultat de l'exercice.

L'inverse de 2015. La récolte 2014 fut impactée par les conditions humides au moment de la moisson. La qualité meunière des blés chute - avec son taux de Hagberg - et amène Bourgogne du Sud à collecter 45 % de blé *«dégradés »* en fourragers. Les rendements sont moyens (71 q/ha) en blés comme en orges. Heureusement, ils sont *«très satisfaisants»* en colza (40 q/ha), *«très bons»* en maïs (108 qx/ha) et en soja (32 q/ha). La collecte enregistre une hausse sensible (+22%) *«mais le chiffre d'affaire est en baisse de 25 %»*, à 203 518 000 €, résumait le directeur. L'occasion pour Michel Duvernois d'insister à nouveau sur l'importance des taux en protéines qui sont dorénavant la clé pour accéder aux meilleurs marchés en terme de valorisation. Les blés meuniers ont été réservés à la meunerie française et notamment, pour les moulins Nicot à Chagny *«qui a joué le jeu»*.

Mais encore une fois, c'est l'offre et la demande sur les marchés qu'il fallait essayer de devancer. L'abondance de céréales fourragères et les perturbations sur les cotations de référence du Matif blé n°2 en début de campagne ont été difficiles à gérer. Heureusement, la baisse de l'€ par rapport au $ a permis aux cours de se redresser. Cerevia a trouvé des débouchés à l'export. D'ailleurs, l'Union de coopératives tend *«à se rapprocher de (ses) clients même s'ils sont de plus en plus éloignés»*.

Tristes records

Toutefois, avec l'importante collecte, la nécessité de stocker s'est traduite par des charges d'exploitation plus conséquente (200 millions €). Dans le même temps, les ventes d'appro ont reculé de 5 % (87 millions d'€) avec des consommations d'engrais en diminution. En viticulture aussi, qui a enfin vu la pression parasitaire baisser. Seul l'élevage a fait plus souvent appel aux services coopératifs autour de l'alimentation (analyse fourrage, plan de rationnement).
Enfin et même si la coopérative n'en est *«pas fier»*, les créances et les agios des adhérents sont en *«progression»*, symbole d'une *«forte dégradation»*, *«dégradation record»*, de la trésorerie des exploitations agricoles. Conscient des problèmes de ses adhérents, le conseil d'administration a décidé de ristournes céréales (2 millions €) et approvisionnement (789 000 €).

74 % du résultat redistribué

Au final, "seulement" un quart du résultat sera mis en réserve sur le résultat total de l'exercice (4 026 000 €). *«Dans le contexte actuel, nos adhérents souffrent beaucoup. Ils ont besoin qu'on redistribue le plus possible. Nous redistribuons donc 74 %»* du résultat, expliquait Didier Laurency. Le président en profitait pour rappeler ainsi les valeurs de la coopération. Surtout en ces années qui *«se suivent avec espoirs et déceptions»*. Du coup, passé inaperçu, on en oublierait presque que la collecte en maïs a dépassé celle en blé sur le secteur de Bourgogne du Sud. Un symbole auquel se rajoutent des aléas climatiques *«pénalisants»* et une économie mondiale *«convalescente»* (crise financière 2008, guerre Ukraine…) Autant de changements qui interrogent la coopérative sur la construction même de ses prix d'acompte (alors que le prix définitif est connu 1,5 an après), sur la construction de ses prix d'appro, sur ses investissements… *«Stratégique»* à plus d'un titre, le développement des semences *«continue sa croissance»*.
En élevage "viande", la FCO est venu se rajouter à *«des marchés sans appétit»*. En lait, la fin des outils de gestion des marchés a fait *«s'écrouler»* les prix. *«L'enjeu majeur sera dorénavant dans l'accord avec son transformateur»*, estime Didier Laurency. Mais cela risque de ne pas suffire. En production porcine, les prix ne couvrent toujours pas les charges. Seuls, le secteur viticole et les ateliers "volailles" dégagent des résultats positifs, concluait-il. Mais, là encore, *«la fiscalité n'aide pas»* à lisser des revenus de plus en plus variables d'une année à l'autre, voire *«d'un mois à l'autre»*.
Pour essayer d'apporter de la stabilité à tous, l'Union Area cherche à *«sécuriser l'appro en engrais. C'est vital et possible avec les coopératives voisines»*.
Une autre forme d'organisation se fait avec Extrusel - *«rentré au capital de Sofiproteol»* - pour développer la filière soja non-OGM et ainsi répondre à la *«demande locale»* en tourteaux, après ceux de colza.
Piqûres aux futurs élus régionaux
Alors que seul le sénateur Emorine était présent, Didier Laurency semblait s'inquiéter du *«gros déficit de nos élus qui ne savent pas de quoi ils parlent»* en matière d'agriculture en cette veille des élections régionales, régions pourtant aux *«compétences renforcées»* sur ce secteur. Et que dire de la Cop 21, conférence sur le climat : *«l'agriculture est pourtant plus une solution que le problème»*, expliquait-il alors que les grands médias diffusent des messages décourageants. *«Comment se faire entendre ?»*, s'interrogeait Didier Laurency avant d'égrener les preuves de réalisation en faveur d'environnement et de société : nourriture, énergie solaire, plateforme Artemis *«pionnière»* de l'agro-écologie, valorisation de la biomasse avec le lancement *«cet hiver des bois plaquettes pour valoriser les haies bressanes, surtout pour les chaufferies collectives»*.
Dernière preuve concrète, chacun des participants à l'AG se voyait remettre un pot de miel, abeilles nourries avec des essences de fleurs sélectionnées spécialement. Loin, très loin donc des clichés de *«méchants pollueurs»*. La réponse se trouve peut-être dans la dernière activité des coopératives pour maîtriser la chaîne de A à Z. En 2015, l'ouverture du magasin Frais d'Ici à Chenôve (Côte d'Or) a marqué le retour de la coopération dans le secteur de la grande distribution, après les réussites de son réseau Gamm Vert pour les jardineries.

Cédric Michelin


Une année compliquée, à tous les niveaux.



Crise de l'élevage

Ce qu'il faut savoir sur l'année blanche et la TFNB

Jean-Pierre Fleury, président de la FNB et responsable du service Élevage à la Chambre régionale d'agriculture, précise les modalités pratiques de l'année blanche et les conséquences du dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les agriculteurs.



Les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre au plus tard. Cependant, la FNB a demandé le report de cette limite de dépôt des dossiers au 31 janvier 2016 et attend la réponse du Premier ministre.

Année blanche

Tout éleveur qui n'a pas encore fait sa demande d'année blanche, partielle ou non, peut encore le faire. L'année blanche partielle concerne une partie seulement des prêts contractés tandis que l'année blanche totale concerne l'ensemble des prêts contractés. (Par exemple : sur un total de 8 prêts, la demande de l'éleveur ne peut concerner que 2 prêts). Les éleveurs ayant déposé un dossier FAC peuvent aussi déposer un dossier de demande d'année blanche.

Les éleveurs souhaitant présenter une demande d'année blanche, totale ou partielle, doivent prendre contact avec leur banquier et informer la DDT de cette demande. Les dossiers doivent être déposés avant la fin de l'année, c'est-à-dire au 31 décembre au plus tard. Cependant, la FNB a demandé le report de cette limite de dépôt des dossiers au 31 janvier 2016 et attend la réponse du Premier ministre.

«La décision et le choix de déposer ou non un dossier de demande d'année blanche appartient maintenant aux éleveurs», précise Jean-Pierre Fleury, qui insiste : *«c'est un choix personnel de gestion de son exploitation qui incombe au chef d'entreprise»*. Ce dernier ne doit pas se laisser influencer par *«le coût supposé du report»*. Cet élément sera traité ultérieurement dans le cadre de la cellule d'urgence et la part supportée par l'éleveur ne devra pas dépasser un tiers au plus du coût total. A ce sujet, la profession agricole négocie actuellement un complément d'enveloppe concernant cette prise en charge du coût de l'année blanche, totale comme partielle, dans la ligne des engagements pris par le Premier ministre le 3 septembre, et réaffirmés entre les deux tours des élections régionales : *«toute demande d'année blanche présentée par un éleveur devra être examinée»*.

TFNB (Taxe sur le foncier non bâti)

En accord avec les directions départementales des territoires et sous l'autorité du Préfet, le dégrèvement de la TFNB est acquis aux propriétaires fonciers et aux propriétaires exploitants.

Sont concernés :

- les éleveurs éligibles au plan d'urgence en lien avec la crise de l'élevage, au titre de la remise gracieuse,
- les agriculteurs des zones reconnues en calamités agricoles peuvent prétendre à un dégrèvement, en lien avec le taux de perte retenu suivant la zone concernée. Le cumul entre remise gracieuse et dégrèvement est ainsi possible. Dans le cadre du dégrèvement, au titre de la procédure des calamités agricoles, les communes doivent afficher la liste des propriétaires fonciers bénéficiaires. A charge ensuite aux exploitants de consulter cette liste en mairie et de prendre contact avec leur propriétaire pour lui demander la rétrocession du dégrèvement. Les propriétaires sont informés du niveau de dégrèvement, parcelle par parcelle. Dans le cas où les fermages auraient déjà été payés, la demande de retour à l'exploitant peut être faite sans attendre la prochaine échéance du fermage.

Concernant la remise gracieuse liée à la crise de l'élevage, la DRFIP pourra attribuer une remise gracieuse en fonction de la situation particulière du foyer fiscal concerné. Dans certains cas, des informations complémentaires ont pu être demandées aux exploitants par la DRFIP afin de mettre en oeuvre cette remise. Au vu de la situation difficile que connaît l'agriculture, la profession fait confiance aux propriétaires, qui peuvent comprendre qu'une telle remise a beaucoup d''importance pour les fermiers alors que les exploitations connaissent les plus grandes difficultés financières. Dans l'hypothèse d'un refus ou d'une interprétation inexacte des textes, les agriculteurs exploitants doivent prendre contact avec leur Chambre d'agriculture.

Chronique ovine

Des rations moins chères pour les agnelles de renouvellement

Pour les préparer à leur future carrière, l'alimentation des agnelles de renouvellement au cours de la période hivernale doit répondre aux trois objectifs suivants : développer la panse, assurer les résultats de reproduction et garantir la production laitière à venir.



600 g de concentré par jour avec un foin de qualité moyenne.

Ainsi, les agnelles nées en fin d'été et en automne sont séparées des agneaux de boucherie dès le sevrage. Le concentré continue à être mis à disposition des agnelles à volonté les 15 jours qui suivent. Puis il est rationné en limitant les quantités de 400 à 600 g par animal et par jour suivant la qualité du foin. L'économie est de l'ordre d'un kg par jour soit 900 € pour 100 agnelles pendant un mois. Le même type de concentré que celui des agneaux est alors utilisé.

Pas de botte de foin en libre service

Le mode de distribution du fourrage revêt à cette période une importance particulière. Pour favoriser au maximum l'ingestion et développer la panse de l'animal, il doit impérativement être distribué à l'auge tous les jours et être aéré. La mise à disposition d'une botte en libre-service est donc à proscrire.

Les agnelles nées au printemps et qui seront mises à la reproduction au printemps prochain ont également une ration basée sur le fourrage. Une ration exclusivement à base de fourrage n'est possible qu'avec des foins de très bonnes qualités, de type regains (0,8 UFL ; 100 g PDI par kg de matière sèche ; 1,3 UEM). Par contre, un apport de concentré de l'ordre de 400 g par jour reste de mise avec un foin de qualité moyenne (0,6 UFL ; 60 g PDI par kg de matière sèche ; 1,5 UEM).

RÉSEAU DE RÉFÉRENCES OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO



L'agriculture, une chance pour l'emploi...

Édito

Complémentaire santé et pénibilité, où en sommes-nous ?

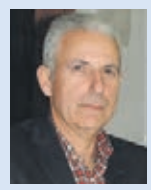
Cela ne vous aura sans doute pas échappé au vu de l'importante publicité faite par les divers assureurs depuis plusieurs mois: le 1er janvier prochain, l'ensemble des salariés devront être couverts par une assurance complémentaire santé collective, financée pour moitié par l'employeur. En agriculture, les salariés bénéficient déjà de ce type de couverture depuis plusieurs années, grâce aux accords conclus par la profession. Toutefois, compte tenu des nouvelles dispositions légales, il était nécessaire de rouvrir les négociations afin de prévoir de nécessaires adaptations. C'est désormais chose faite, après plusieurs mois de négociation, les partenaires sociaux agricoles, se sont accordés sur le choix du régime et le référencement d'un organisme assureur.
Pour les 4 départements de notre région, nous avons fait le choix de la simplicité et du collectif, en décidant de maintenir un régime proche du régime actuel, et en décidant de référencer l'organisme spécialiste de notre profession, à savoir le Groupe Agrica.
Ainsi, bien que la possibilité soit désormais donnée aux employeurs de choisir l'assureur de leur choix, nous recommandons de retenir cet organisme, pour conserver la force du collectif. Il s'agit d'éviter l'éparpillement et de conserver un régime de protection sociale agricole solide, sous contrôle de la profession. Il s'agit en outre de garantir une bonne qualité de service et une certaine simplicité administrative, grâce à la délégation de gestion confiée à la MSA qui prélève les cotisations et verse les prestations de manière automatique. Il reste toutefois un point de désaccord important avec le ministère des affaires sociales : un texte récent prévoit que l'ensemble des salariés devront bénéficier de la complémentaire santé sans condition d'ancienneté (alors qu'il existait jusqu'à présent une condition d'ancienneté de 6 mois et qu'un accord oral avec le cabinet de Marisol Tourraine devait permettre de maintenir une condition d'ancienneté, sous réserve de la réduire à 3 mois). Xavier Beulin a donc adressé un courrier à la ministre afin de lui faire part du désaccord de notre profession quant à cette mesure.
Par ailleurs, sur le dossier de la pénibilité, le réseau FNSEA poursuit également son action. Même si des avancées significatives ont eu lieu, ce n'est pas suffisant.
Il reste des efforts à faire pour simplifier au maximum le dispositif, redéfinir plus clairement les critères de pénibilité, voire en supprimer certains. Dans l'attente, nous demandons au gouvernement le report des déclarations de situation de pénibilité à fin décembre 2016.
Si vous souhaitez d'autres précisions ou conseils en lien avec ces sujets complexes, n'hésitez pas à solliciter les services juridiques et paie FDSEA.
Nous continuerons de vous tenir au courant des avancées ; sachez dans tous les cas que nous restons mobilisés !



Olivier Gallien
Président
de la commission emploi
de la FDSEA 21
de la commission régionale emploi
de la FRSEA Bourgogne



Laurent Cornu
Président
de la commission emploi
de la FDSEA 58



Bernard Moreau
Président de la commission
emploi de la FDSEA 71



Jean-Baptiste Thibaut
Président de la commission
emploi de la FDSEA 89

► *Le chiffre du trimestre*

L'emploi agricole dans la nouvelle région Bourgogne Franche Comté

Parmi les 35 000 exploitations de la région, environ une sur cinq emploie un ou plusieurs salariés. Cela représente près de 16 000 emplois salariés en équivalent temps plein.

► *Formation*

Paie, faites faire par des pro
Prestations proposées par le réseau FDSEA à destination des employeurs

L'élargissement de la DSN (déclaration sociale nominative) devait englober tous les employeurs à partir du 1er janvier 2016. Finalement, cette échéance est repoussée au 1er juillet 2017. Cela laissera le temps aux petites entreprises de s'organiser en vue de cette transition importante. En effet, le principe de la DSN est la dématérialisation des données, ce qui impose l'utilisation d'un logiciel de paie compatible avec cette nouvelle procédure. Ainsi la DSN va remplacer la plupart des déclarations adressées par les employeurs à la MSA (déclarations trimestrielles et annuelles de salaire, déclarations maladie, fin de contrat…). Il en résulte qu'établir soi-même les bulletins de paie à partir d'un fichier Excel ou grâce à un logiciel non adapté ne permettra pas d'effectuer ces déclarations. Si vous êtes dans ce cas, nous vous suggérons de prendre rapidement contact avec votre FDSEA qui pourra vous proposer des solutions.

Actualité sociale généraliste

Offrir des bons d'achat à ses salariés pour les fêtes : un dispositif gagnant-gagnant

A l'approche des fêtes, il est utile de rappeler qu'en l'absence de comité d'entreprise, l'employeur peut attribuer des bons d'achats à ses salariés en bénéficiant d'une exonération totale de charges sociales sur les montants versés.
Ainsi, les sommes attribuées sont nettes pour le salarié et pour l'entreprise.
Le montant maximal des cadeaux ou bons d'achat qui peuvent être attribués sans assujettissement aux cotisations sociales est en principe limité à 5% du plafond mensuel de sécurité sociale (PMSS) soit 170 € pour 2015 (3 170 € x 5%).
Mais il est possible de dépasser cette limite dès lors que les bons d'achat sont attribués à l'une ou l'autre des occasions suivantes : naissance, adoption, mariage, Pacs, retraite, fête des mères et des pères, Sainte Catherine et Saint Nicolas, Noël (pour les salariés et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile), rentrée scolaire pour les salariés ayant des enfants de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du bon d'achat (sous réserve de la justification du suivi de scolarité).
La nature des biens pouvant être achetés avec le bon doit être déterminée en lien avec l'évènement à l'occasion duquel il est offert.
A noter : pour Noël, le montant maximal est augmenté autant de fois que le nombre d'enfants du salarié.

Actualité sociale propre à la profession

Comment affilier ses salariés à la complémentaire santé proposée par la profession ?
Que vous soyez devenu récemment employeur ou que votre entreprise soit déjà affiliée à Agrica ou Anips pour la complémentaire santé de vos salariés, il est nécessaire de faire les formalités d'affiliation dans le cadre du nouveau régime. L'affiliation peut se faire par différents moyens, à savoir :
Via les réseaux partenaires d'Agrica : Groupama et Crédit Agricole
Ou directement sur internet www.masanteprev-agricole.org
Une fois votre adhésion faite, vous-mêmes, ainsi que l'ensemble de vos salariés, recevrez une information complète sur le fonctionnement du régime.
A noter : le régime en vigueur actuellement va rester en place quelques mois, le temps que le nouveau régime puisse prendre le relai dans de bonnes conditions (probablement en juillet 2016).

Actualité sociale propre à la région

Des conseillers Pôle Emploi à la découverte des métiers agricoles
L'Arefa (Association Régionale pour l'Emploi et la Formation en Agriculture) et le réseau FR/FDSEA ont organisé, le 17 novembre dernier à Agrosup, une action partenariale autour des métiers du vivant à destination de conseillers Pôle Emploi et missions locales. Le thème ? Développement durable : des métiers qui bougent et qui innovent. AgroSup était donc le lieu idéal pour cette manifestation où se sont retrouvés en parfait melting-pot des conseillers Pôle emploi et missions locales de la région, avec les représentants des métiers du Vivant avec un grand V : FDSEA 21, Unep (paysage), EDT (travaux agricoles), Aprovalbois (filière bois), Jeunes Agriculteurs, Apecita et réseau Cfppa Bourgogne Franche Comté. La matinée, ponctuée de riches échanges, s'est conclue par la dégustation de produits issus de l'agriculture du Morvan afin que les participants puissent goûter l'agriculture sous tous ses aspects. Les plus courageux, prêts à braver le froid et le vent, ont poursuivi l'après-midi par la découverte du dispositif de méthanisation de la SARL Fevre à Brazey en Plaine ; de quoi montrer que l'exploitation agricole d'aujourd'hui a bien sa place dans le monde de l'entreprise et de l'innovation.

► *Question / Réponse*

Dois-je organiser des entretiens réguliers avec mes salariés ?

L'un des principaux objectifs de la dernière réforme de la formation professionnelle continue est de faire en sorte que les salariés voient leurs compétences évoluer et se renouveler tout au long de leur carrière, afin notamment de préserver leur employabilité. Ainsi, il devient désormais nécessaire d'organiser un entretien professionnel avec chaque salarié tous les deux ans. Cet entretien doit permettre d'envisager ses perspectives d'évolution professionnelle et d'identifier les formations dont il pourrait avoir besoin.
Les premiers entretiens professionnels devront être conduits avant le 7 mars 2016 pour les salariés déjà en poste au 5 mars 2014 (date de la loi ayant créé cette obligation) ; ou deux ans après la date d'embauche lorsque le salarié a rejoint l'entreprise après le 7 mars 2014.
Cet entretien doit faire l'objet d'un compte rendu écrit.
Si vous organisez déjà des entretiens annuels avec vos salariés (ce qui reste non obligatoire), il est possible de coupler cet entretien avec l'entretien professionnel, dès lors que ce dernier donne bien lieu à une partie spécifique de l'entretien.

CONTACTS

Vous souhaitez obtenir des précisions sur les articles ci-dessus ou des informations sur les prestations proposées par le réseau FDSEA (droit social, paies, formation, recrutement…), n'hésitez pas à contacter le service emploi de votre département :

- **FDSEA 21 : 03.80.68.67.68 /sje.fdsea21@orange.fr**
- **FDSEA 58 : 03.86.93.40.92 /fdsea58@wanadoo.fr**
- **FDSEA 71 : 03.85.29.56.50 /service.emploi@fdsea71.fr**
- **FDSEA 89 : 03.86.49.48.10 /fdsea.yonne@fdsea89.fr**

En direct de la MSA

Jean-Marc Clément
Parcours individuel, impact collectif.

Je prépare ma retraite !

Gaël Pellenz
« *Construire un projet gagnant/gagnant* ».
Martine Guesney
“Un entretien pour faire le point”.

Guidea
Faciliter les démarches en ligne des professionnels agricoles.
Déclaration d'Accident du Travail
Rappel des obligations.

Dossier réalisé en collaboration avec la MSA Bourgogne

La vie de l’institution

Retour sur les journées portes ouvertes MSA Bourgogne

Une fois le processus électoral de février 2015 terminé, la MSA Bourgogne avait annoncé vouloir organiser des portes ouvertes à destination de ses délégués et principalement les nouveaux afin de leur faire découvrir le fonctionnement de leur “MSA” de l’intérieur.

Invités par le Président Dominique Bossong, le 1er vice-président Jean-Paul Baudin et Jean Boissière, le Directeur Général, ce sont près de 250 délégués qui, à l’occasion de ces journées portes ouvertes, ont rejoint les sites de Mâcon, Nevers, Dijon ou Auxerre les 3, 4, 12 et 13 novembre 2015.
En début de journée, le Président et le Directeur Général ont consacré un temps de présentation de la MSA Bourgogne. Ils ont rappelé ce qu’elle est réellement (une OPA, un organisme de protection sociale, une entreprise), quelles ont été ses différentes orientations depuis la fusion d’avril 2010 et pourquoi ses évolutions ont dû s’appliquer. Ils ont ensuite évoqué l’avenir à horizon 2020 en abordant ainsi l’évolution démographique défavorable et les mutualisations de proximité avec la Franche-Comté dans le cadre de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté.
Ces présentations ont suscité de nombreuses questions de la part des délégués, insistant sur les conséquences des évolutions législatives annoncées (Liquidation Unique, Déclaration Sociale Nominative...) et sur la généralisation de la dématérialisation qui, bien que globalement comprise, n’est pas toujours “utilisable” par les personnes âgées et se heurte à la couverture, pour l’instant, insuffisante du territoire.
Les travaux de la matinée se sont terminés par un repas froid pris en commun. L’après midi était consacré à la visite des services présents sur le site :
▸ les services Vieillesse et Prestations Familiales à Nevers,
▸ le Centre De Contacts (CDC) et le service Cotisations Non Salariés Agricoles (NSA) à Mâcon,
▸ la Gestion Électronique de l’Information et des Documents de l’Entreprise (GEIDE) et le service Cotisations Salariés Agricoles (SA) à Dijon,
▸ les services Santé et Gestion des Individus à Auxerre.
Lors de ces visites, l’activité de chaque service y a été expliquée et les délégués ont pu échanger avec le personnel. Deux films, réalisés par nos soins et retraçant l’activité des services CDC (basé sur le site de Mâcon) et Geide (basé sur le site de Dijon), ont été projetés afin de permettre aux délégués des autres sites de visualiser aussi le déroulement des procédures et d’en comprendre leur fonctionnement.
En fin d’après midi, chacun a pu donner son sentiment sur cette journée. Il en ressort une grande satisfaction. C’est sans aucune hésitation et avec beaucoup d’enthousiasme que la MSA Bourgogne renouvellera cette expérience ! ■

Saône-et-Loire.



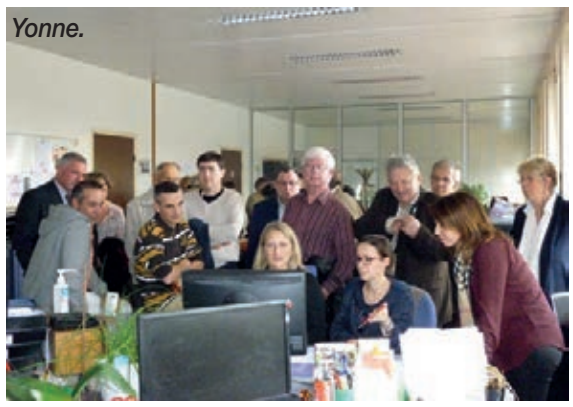
Côte-d’Or.



Nièvre.



Yonne.



L’activité service CDC : 3 coordonnatrices et 21 téléconseillers
Environ 1.200 appels par jour pour 1.000 appelants
Environ 1.000 mails par jour comprenant demandes et réponses
Pour 2014 : + de 125.000 appels
Pour 2015 : + de 137.000 appels
Entre 60 et 76 appels par jour d’une durée de 4 à 5 mn par téléconseiller.
80 % des demandes sont traitées, d’autres nécessitent l’intervention d’un technicien (ex : changement d’adresse…).

L’activité GEIDE : 10 techniciens
Environ 2.500 à 3.000 documents par jour numérisés et indexés.
Pour 2014 : environ 600.000 documents, ce qui représente environ 1,5 million de pages numérisées et indexées.

Éditorial



Les évènements récents nous démontrent que nos valeurs de solidarité, de mutualisme et d’écoute sont plus que jamais indispensables.
Notre caisse de MSA, grâce à un réseau de délégués répartis sur l’ensemble de la Bourgogne, a toujours eu une bonne connaissance de la population vivant sur son territoire. Ces délégués sont à l’initiative d’actions permettant l’amélioration de la qualité de vie et à l’écoute des besoins de nos ressortissants.
L’organisation de journées portes ouvertes, en novembre, a permis aux délégués de participer, le matin, à un temps d’information et d’échanges et, l’après-midi, de visiter des services de la caisse.
De nombreux sujets y ont été abordés notamment :
▸ les crises agricoles avec trois mesures principales :
- la possibilité d’étaler le paiement des cotisations (+ de 410 agriculteurs) ;
- la prise en charge partielle des cotisations pour les exploitants les plus en difficulté (montant pour 2015, 1,8 million pour la Bourgogne) ;
- le basculement de la moyenne triennale à l’année N-1 pour le calcul des cotisations (1.334 bénéficiaires).
Ainsi qu’une enveloppe de 600.000 € pour les familles et ressortissants les plus en difficulté (salariés et non salariés).
▸ La réforme territoriale : nous allons devoir nous adapter aux réalités de la nouvelle région administrative pour permettre à la MSA de parler d’une seule voix.
▸ Les évolutions législatives et principalement l’arrivée (retardée en 2017) de la déclaration sociale nominative mais aussi celle du Tesa élargi qui permettra aux petits employeurs de main-d’œuvre de ne pas être obligés d’établir les salaires.
Autre sujet abordé, la dématérialisation et son extension progressive mais inéluctable que nous devrons accompagner pour répondre aux attentes des Pouvoirs publics, mais que nous devrons également adapter compte tenu des difficultés exprimées par nos populations vieillissantes ou par l’absence de couverture des territoires en terme de réseau.
Les élus, spécificité forte de notre régime, illustrent la réactivité de notre caisse face aux besoins de l’ensemble de nos ressortissants dans un monde agricole en perpétuel mouvement.
Alors, à l’aube de cette nouvelle année, je vous souhaite, ainsi qu’à vos proches, santé, prospérité et pleine réussite dans vos projets pour 2016.

■ **Dominique Bossong, Président**

msa santé famille retraite services
L’essentiel & plus encore

La retraite

Zoom

Jean-Marc Clément

Parcours individuel, impact collectif

Avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et d'autres partenaires, la MSA Bourgogne incite les agriculteurs de plus de 55 ans à préparer leur départ en retraite. Une démarche qui commence, avant tout, par l'estimation du point de départ en retraite de l'intéressé. Une donnée essentielle qui conditionne toute possibilité de projeter une éventuelle transmission de l'exploitation et par la même l'installation d'un jeune.



D'où vient ce partenariat entre la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et la MSA Bourgogne ?
Jean-Marc Clément : ce partenariat est né à la demande de la Chambre d'agriculture qui est confrontée aux nombreuses interrogations des exploitants lorsqu'ils s'apprêtent à laisser leur exploitation : foncier, fiscalité, transmission, gestion du patrimoine, devenir des sociétés, etc… Avec les multiples réformes de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation, la plupart des gens ne savent plus à quel âge ils peuvent partir ni dans quelles conditions. Or ces données essentielles conditionnent tout !
L'estimation du point de départ à la retraite est devenue très complexe. À la question « *à quel âge puis-je partir ?* », on répond « *quelle est votre date de naissance ?* ». Car avec l'allongement progressif de la durée légale, mais aussi les possibilités de départ en retraite anticipée, les rachats d'années…, le point de départ varie beaucoup et nécessite, de ce fait, un certain nombre de démarches pour l'évaluer. Exemple : pour une personne née en 1956, il peut varier sur une amplitude de dix ans selon la carrière de l'intéressé et cela pour une retraite sensiblement identique ! Une telle incertitude est gênante pour bâtir une transmission derrière.

Comment la MSA informe-t-elle ses adhérents sur leurs droits à la retraite ?
J. - M. C. : tous les cinq ans, nous leur envoyons un relevé individuel de situation. À 35 ans, nous leur adressons un relevé de carrière récapitulant leurs trimestres de cotisation. À partir de 55 ans, nous leur fournissons une estimation indicative globale (EIG) les informant de tous les montants de retraite auxquels ils pourront prétendre (régimes de base et complémentaires).
Sans attendre l'âge théorique de sa retraite, l'adhérent doit prendre rendez-vous avec la MSA pour étudier son dossier en détail. Ce rendez-vous doit être pris suffisamment tôt car il faut du temps pour réunir tous les éléments nécessaires pour fixer la date et les conditions de départ en retraite. Et il faut compter au moins 18 mois supplémentaires pour éventuellement transmettre son exploitation…

Comment se concrétise votre partenariat avec la Chambre d'agriculture ?
J. - M. C. : la Chambre d'agriculture organise deux fois par an une réunion d'information à destination des agriculteurs de plus de 55 ans. L'objectif est de leur faire prendre conscience de cette complexité et de la nécessité de bien préparer son départ en amont. La MSA intervient pour sa part sur les conditions de départ, l'âge, le cumul, la reprise éventuelle d'une nouvelle activité… Ce partenariat est efficace. Pour nous MSA, il nous permet d'inciter les exploitants à se rapprocher de nos accueils suffisamment tôt et de mieux anticiper leur départ. Pour la Chambre d'agriculture et ses partenaires, cela permet de mieux préparer les transmissions d'exploitations tout en optimisant la gestion patrimoniale.

Cette démarche collective montre que préparer sa retraite n'est pas qu'une affaire individuelle. Elle a un impact qui peut aller jusqu'à l'installation éventuelle d'un jeune…
J. - M. C. : en effet. La retraite est certes quelque chose d'assez personnel, mais elle a des répercussions au niveau collectif en impactant l'entreprise, la transmission d'une exploitation, l'installation… D'où la nécessité de bien l'anticiper. Depuis peu, nous avons une demande analogue de la part de certaines entreprises affiliées au régime agricole. Un peu comme la Chambre d'agriculture, elles ont besoin de mieux anticiper le départ en retraite de leurs salariés ; prévoir leur remplacement ; une éventuelle réorganisation interne, etc… Ces entreprises organisent des réunions à destination de leurs salariés où nous intervenons comme nous le faisons auprès des exploitants. Nous avons le même genre de demande de la part des entreprises qui emploient et accompagnent des travailleurs handicapés dont il faut souvent préparer leur futur cadre de vie. ■

(1)

Pour mieux comprendre

Je prépare ma retraite !

On fait le point ?

Pour les générations 1955, 1956 et 1957, l'âge légal pour bénéficier de la retraite est fixé à 62 ans et il faut désormais réunir 166 trimestres d'assurance. L'âge du taux plein correspondant est à 67 ans, quelle que soit la durée d'assurance.
Dans tous les cas, il faut cesser l'ensemble des activités pour faire valoir ses droits. Les reprises d'activité sont possibles mais elles ne généreront plus de droits à la retraite.

Partir à 60 ans et avant, c'est encore possible !

Il s'agit du dispositif "retraite anticipée carrières longues" qui permet aux personnes qui ont la durée d'assurance cotisée exigée pour leur génération, et qui ont commencé à cotiser avant 20 ans. Attention, ces trimestres cotisés sont plus restrictifs.
Exemple : vous êtes né en 1956. Pour un départ à 59 ans, il faut 170 trimestres cotisés dont 5 avant la fin de l'année civile de vos 16 ans. Pour un départ à 60 ans : 166 trimestres cotisés, dont 5 avant la fin de l'année civile de vos 20 ans.
Ce n'est pas tout : à partir de 60 ans et jusqu'à 62 ans selon génération, si vous totalisez 150 trimestres d'assurance, la retraite progressive vous permet de réduire votre activité et de percevoir une fraction de pension.
Ce projet de départ en retraite n'est pas anodin et c'est un peu compliqué de s'y retrouver.

Comment la MSA vous accompagne ?

En plusieurs étapes :
1 - Pour éviter le stress de chercher des trimestres en fin de carrière, il faut prendre le temps de bien vérifier les documents envoyés tous les 5 ans dans le cadre du droit à l'information retraite. Cette année, si vous êtes nés en 1955 et 1960, vous avez reçu une Estimation indicative globale : ce document est précieux, lisez le attentivement, il comporte votre relevé de carrière dans l'ensemble des régimes, vos relevés de points de retraite complémentaires, des projections valorisées à différentes dates de départ potentielles.
Si vous êtes nés en 1965, 1970, 1975 et 1980, vous avez reçu un Relevé individuel de situation. Plus simple, il vous permet de vérifier si vos cotisations ont bien été portées à votre compte. Dans le cas contraire, il faut agir rapidement en fournissant les justificatifs tels bulletins de salaire ou factures de cotisations NSA à votre MSA ou à la caisse compétente. Cela peut vous permettre de partir en retraite dès que vous remplirez les conditions !

2 - Depuis quelques semaines, inutile d'attendre 5 ans pour recevoir ces documents à jour. Grâce au télé-service "mes informations sur ma retraite" sur le site Internet de la MSA Bourgogne, vous pouvez demander un de ces deux documents directement dans votre espace sécurisé. Composé sous environ 3 semaines, un message vous alertera de sa disponibilité dans votre espace privé.

3 - Vous pouvez également recevoir une enquête si vous avez des périodes manquantes dans votre carrière : en nous répondant nous pouvons mettre à jour des informations qui ne vous seront pas demandées ultérieurement par les organismes. Vous augmentez vos chances que vos retraites soient payées rapidement. Nous adressons tous les ans ces reconstitutions de carrières ciblées, si vous êtes nés en 1956 c'est peut être votre cas, il n'est pas trop tard pour nous le retourner.

4 - Votre projet se précise, mais tout cela reste encore un peu flou ?
Sollicitez un rendez-vous "carrière" ou "préparation au départ" auprès de la MSA. Nos agents d'accueil vous recevront et vous conseilleront dans vos démarches : transmission de l'exploitation, cessation d'activité, cumul emploi retraite, retraite progressive, formalités auprès de l'employeur, de la mutuelle, des autres organismes, des complémentaires… posez leur vos questions ! Ils vous répondront directement ou solliciteront les agents du service Retraite si c'est complexe. Une réponse par courrier vous sera apportée.

5 - Demandez un Entretien Info Retraite ! Vous avez exercé des activités dans plusieurs régimes, inutile de faire le tour des organismes ! L'agent MSA a été formé à cet entretien, il vous présentera des simulations, centralisera les questions, vous répondra dans la mesure de ses moyens et transmettra aux régimes concernés le cas échéant. Vous pouvez demander cet entretien ou tout autre rendez vous sur le site Internet de la MSA ou en appelant notre centre de contact au 09.69.36.20.50.

6 - Face à votre situation particulière, l'agent d'accueil peut estimer que certains points méritent d'être approfondis, dans ce cas il peut vous proposer un rendez-vous PRESTATIONS. Les droits maladie, aide à la complémentaire santé, l'allocation logement, des aides d'action sanitaire et sociale seront passés en revue pour compléter vos droits dans ces domaines.
En moyenne plus de deux droits supplémentaires sont détectés en rendez-vous Prestations ! ■



Sur le vif

Gaël Pellenz
« *Construire un projet gagnant/gagnant* »

Pour la profession, le départ en retraite est indissociable d'un projet de transmission de l'exploitation avec idéalement une installation au bout. Cette politique collective ambitieuse s'appuie sur un important travail de sensibilisation des futurs retraités. Entretien avec l'un des animateurs de la démarche en Saône-et-Loire.

Conseiller transmission à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et coordinateur du Programme Régional Installation (PRI), Gaël Pellenz est au cœur du dispositif départemental et régional de transmission des exploitations. Véritable pivot de cette politique portée avec les Jeunes agriculteurs, la Chambre d'agriculture veille à « *un accompagnement des projets dans son ensemble* » avec comme objectif « *la continuité de l'exploitation : cesser dans les meilleures conditions possibles et construire un projet d'installation gagnant/gagnant* ». Pour cela, « *on encourage les exploitants à réfléchir en amont pour favoriser une transmission qui aille, autant que possible, vers une installation* », explique en préambule Gaël Pellenz.

Réunions dans les arrondissements

Cela passe par une information générale diffusée collectivement auprès des exploitants de plus de 55 ans notamment. Deux fois par an, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire organise dans l'un des cinq arrondissements du département, une réunion d'information destinée aux exploitants de plus de 55 ans. Intitulée "bien s'informer pour bien céder", elle passe en revue les principaux aspects de la cessation et de la transmission. Le premier volet concerne prioritairement l'aspect retraite avec l'intervention de la MSA Bourgogne. « *Car avant de s'engager dans un projet de transmission, il faut y voir clair notamment sur la date du départ et le montant de la retraite. La MSA évoque également les dispositifs spécifiques comme le départ anticipé, la retraite progressive ou le cumul emploi-retraite ; des possibilités que les exploitants ne connaissent pas forcément* », confie Gaël Pellenz. La réunion se poursuit avec les aspects juridiques de la cessation/transmission (baux, bâtiments, droits à produire...). Un thème traité par un juriste de la Chambre d'agriculture.

Anticiper cinq ans à l'avance

Le troisième volet est consacré aux dispositifs destinés à accompagner les exploitants dans leurs projets : "Point info transmission association et répertoire à l'installation". L'occasion de livrer un panorama des démarches à accomplir pour cesser et transmettre. « *La finalité étant d'anticiper le plus possible, grâce à un calendrier sur cinq ans permettant d'aborder plus sereinement tous les aspects du projet (économique, financier, juridique, reprise, transmission du savoir-faire…)* », confie Gaël Pellenz. D'autres interventions complètent le cas échéant ces exposés. Le Crédit agricole, par exemple, aborde les aspects gestion financière ou encore un expert en patrimoine de CER France intervient pour le volet fiscalité.



Gros besoin d'information

Ces réunions de sensibilisation bisannuelles réunissent jusqu'à une centaine d'exploitants. Un succès qui démontre bien le gros besoin d'information que manifestent les futurs retraités. « *La finalité est de les encourager à prendre rendez-vous avec la MSA puis auprès de la Chambre d'agriculture pour un accompagnement individuel* », fait valoir Gaël Pellenz. D'autres moyens de sensibilisation sont utilisés comme le bulletin "Trans'Agri Bourgogne", édité par la MSA Bourgogne, la Chambre d'agriculture régionale et les JA et adressé chaque trimestre aux 3.300 agriculteurs bourguignons de plus de 55 ans.
« *La Saône-et-Loire recense environ 250 départs en retraite par an pour un total de 6.700 exploitations et elle enregistre dans le même temps une centaine d'installations aidées et entre 150 et 220 affiliations* », complète Gaël Pellenz. ■

Martine Guesney
Un entretien pour faire le point

Salariée agricole sur l'exploitation familiale, à Montigny la Resle, Martine Guesney, la cinquantaine venue, a souhaité faire le point sur le nombre d'années qu'il lui restait à travailler, sollicitant pour cela un Entretien Info Retraite (EIR) auprès de la MSA. Elle a été reçue par un conseiller, en juillet dernier à l'agence d'Auxerre, qui lui a présenté plusieurs simulations et tous les renseignements nécessaires, pour mieux préparer sa fin de carrière professionnelle.

Votre statut sur l'exploitation familiale ?
Martine Guesney : mon mari est agriculteur céréalier et viticulteur et je suis depuis une dizaine d'années, salariée agricole à mi temps sur l'EARL. J'occupais jusqu'à ces derniers mois, en parallèle un autre travail à mi-temps à l'extérieur, en adéquation avec ma formation d'opticienne.

Pourquoi avoir à 50 ans, sollicité un Entretien Info Retraite ?
M. G. : j'ai souhaité faire le point sur les années qu'il me restait à travailler, suite à la perte de ce mi-temps, d'autant que je ne savais pas exactement si les trimestres acquis avec uniquement mon emploi de salariée agricole, suffisaient à valider ou non des années complètes. J'avais déjà reçu un premier relevé de situation il y a quelques années et m'étais aperçue de certaines anomalies, comme des trimestres manquants et c'était aussi l'occasion de corriger tout cela.

Comment s'est déroulé cet entretien ?
M. G. : j'ai sollicité un entretien en appelant le centre de contact au 09.69.36.20.50, mais j'aurais aussi bien pu le faire directement sur le site Internet de la MSA. Le temps d'obtenir un rendez-vous n'a pris que quelques semaines et le 10 juillet dernier, j'ai rencontré sur le site d'Auxerre, une conseillère formée à cet entretien, qui m'a apportée les renseignements demandés. Elle avait reçu au préalable du siège, un relevé de ma situation, avec le détail de ma carrière professionnelle et nous avons pu ensemble étudier différentes simulations pour les années qu'il me reste à travailler, comme de conserver un statut à mi-temps ou d'intégrer un temps plein sur l'exploitation. C'est finalement ce choix que j'ai retenu, suite au courrier qui m'a été adressé me présentant les différents cas de figure possibles.

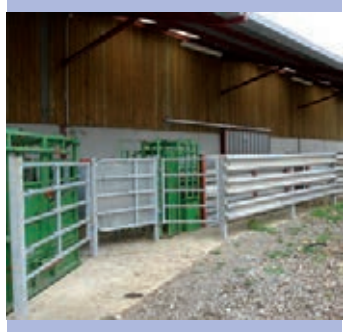


C'est important de se préoccuper ainsi, à 50 ans, de sa retraite ?
M. G. : c'est d'autant plus important que cela permet de corriger parfois certaines erreurs. Dans mon cas, des trimestres oubliés, à l'époque où je relevais du régime général. En cas d'anomalies, ce n'est pas à 62 ans qu'il faut commencer à s'en préoccuper, avec le risque de percevoir une pension moins élevée qu'escomptée. La seule inconnue à l'issue de cet entretien, même si les simulations présentées étaient chiffrées, c'est le montant réel que je toucherai, la retraite venue, compte tenu des changements qui risquent d'arriver dans les 12 ans à venir par rapport au régime des retraites. Faudra t-il travailler plus, les pensions seront-elles diminuées… ? Si j'avais un autre conseil à formuler, c'est de conserver précieusement toute sa vie durant l'ensemble de ses bulletins de salaire. Ils m'ont été indispensables pour témoigner des trimestres manquants sur mon relevé de situation, d'autant que la plupart de mes employeurs de l'époque, ont aujourd'hui cessé leur activité… ». ■

En bref

Parcs pédagogiques bovins

Des exemples d'installations de contention bovine



L'évolution des profils des exploitations ces dernières années, combinée à la présence de nombreux intervenants extérieurs ont modifié les pratiques des exploitants.
Malheureusement, de nombreux accidents sont dénombrés chaque année lors des multiples interventions qui sont réalisées auprès des bovins.
Pour faciliter et sécuriser les interventions sur les bovins tout en gagnant en efficacité, il est conseillé aux éleveurs de s'équiper d'installations de contention adaptées à leurs pratiques.
Afin de les aider dans l'aménagement ou la création de ce type d'équipement, un réseau d'éleveurs bourguignons a été constitué. Chacun d'entre eux présente l'installation qu'il a réalisée (construction ou autoconstruction) sur l'exploitation ou au pré.

Ce réseau permet aux éleveurs porteurs d'un tel projet de :
✔ disposer de coordonnées d'éleveurs ayant réalisé une installation afin de pouvoir échanger sur leurs réalisations,
✔ visiter les installations de contention réalisées,
- s'appuyer sur ces réalisations concrètes pour les aider à mettre en œuvre leur propre projet,
- trouver des idées ou des astuces transposables à son exploitation,
- réétudier son projet initial en tenant compte des conseils et suggestions donnés par l'éleveur utilisateur mais également au vu des avantages et des inconvénients identifiés pour chacune des installations du réseau.

Toutefois, les réalisations proposées ne sont que des exemples qui répondent aux besoins d'un éleveur dans un contexte individuel qu'il conviendra d'adapter à sa situation personnelle.
Si vous avez un projet de réalisation d'installation de contention, n'hésitez pas à contacter la MSA Bourgogne au 03.80.63.23.50.

L'actualité MSA

Guidea
Faciliter les démarches en ligne des professionnels agricoles

La MSA développe une offre en ligne pour faciliter les démarches des employeurs de main d'œuvre et des exploitants agricoles. Pour les accompagner dans leur prise en main de ces démarches sur Internet et répondre au mieux à leurs besoins, elle met à disposition un nouvel outil : Guidea.

Une offre complète

Parce que l'efficacité et le temps sont précieux pour les professionnels agricoles, la MSA vous propose une offre en ligne complète garantissant gain de temps, réactivité et sécurité pour réaliser l'ensemble de vos déclarations sociales.
Que vous soyez employeur ou exploitant, vous accédez depuis Mon espace privé à de nombreux services en ligne pour :
➥ effectuer vos déclarations de salaires, vos Déclarations préalables à l'embauche (DPAE),
➥ effectuer votre Déclaration des revenus professionnels (DRP), votre Tesa (Titre emploi simplifié agricole),
➥ télérègler votre Bordereau de versement mensuel (BVM),
Télérégler vos factures, effectuer des simulations, gérer vos démarches, demander vos attestations, contacter votre MSA… L'offre MSA en ligne s'enrichit régulièrement de nouveaux services pour s'adapter et répondre au mieux à votre quotidien. En quelques clics, accédez à tous les services dont vous avez besoin !
Plus de 1,2 million d'adhérents ont déjà fait le choix de la MSA en ligne !

L'esprit tranquille avec Guidea

Pour simplifier encore plus vos démarches en ligne, la MSA a créé Guidea.
Véritable pense-bête, Guidea vous oriente et vous accompagne. Grâce à lui, vous retrouvez facilement, en un seul endroit, toutes les informations ainsi que les services liés à chacune de vos formalités.
Embaucher un salarié, déclarer une modification ou une fin de contrat de travail, obtenir une attestation professionnelle, consulter votre relevé parcellaire… Guidea traite une quinzaine de situations en vous donnant facilement accès à :
➜ une liste et une présentation des services en ligne concernés par votre situation,
➜ des explications avec les toutes dernières informations rédigées par les experts de la MSA,
➜ un rappel des démarches clés à ne pas oublier,
➜ un focus pour attirer votre attention sur un point de vigilance.
Venez découvrir Guidea sur le site Internet de votre MSA dans la rubrique "Employeur" ou "Exploitant" selon votre profil.
Pour en savoir plus : www.msa-bourgogne.fr



Déclaration d'Accident du Travail
Rappel des obligations

Les accidents en lien avec l'activité professionnelle peuvent être pris en charge par la Mutualité Sociale Agricole au titre de la législation sur les Accidents du Travail (AT).

Pour pouvoir étudier une demande, il est nécessaire que la MSA soit obligatoirement en possession :
▸ d'une déclaration d'AT décrivant les circonstances de l'accident,
▸ d'un certificat médical décrivant les lésions consécutives à cet accident.

Pour les salariés agricoles
La victime doit déclarer l'accident à son employeur dans les 24 heures.
L'employeur, ou l'un de ses préposés, doit le déclarer à la MSA, dans les 48 heures ouvrées, par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour cela, il utilise l'imprimé "Déclaration d'Accident du Travail" (DAT), disponible sur le site de la MSA.
La DAT peut également être effectuée directement en ligne par le biais des téléservices.
L'employeur doit remettre à la victime une feuille d'accident du travail téléchargeable sur le site de la MSA. Cette feuille permettra au salarié de se faire soigner sans avoir à faire l'avance des frais.
L'employeur est dans l'obligation d'établir une DAT. En cas de non déclaration, il encourt des sanctions prévues par la réglementation.
Par contre s'il émet des doutes sur le caractère professionnel de l'accident, il doit néanmoins établir la DAT tout en émettant des réserves afin de faire obstacle à la prise en charge par la MSA.
Ces réserves doivent être motivées et doivent décrire les faits précis qui l'amènent à douter du caractère professionnel de l'accident.
Elles ne peuvent porter que sur les circonstances de temps et lieu du travail ou sur l'existence d'une cause totalement étrangère au travail.

Pour les non salariés agricoles
L'accident de travail doit être déclaré dans un délai de 8 jours par le chef d'exploitation.
En cas d'envoi de la DAT dans un délai supérieur, une sanction de 4 jours est appliquée sur le versement des indemnités journalières.
La DAT des non salariés agricoles est également disponible sur le site de la MSA.
La déclaration en ligne sera bientôt opérationnelle dans les téléservices. ■



En bref

Les petites retraites agricoles

À compter du 1er janvier 2015, la MSA a mis en paiement un complément différentiel de point de retraite complémentaire obligatoire (CD de RCO) afin d'atteindre 73 % du Smic agricole net.
Un retraité sur 10 a été concerné par cette mesure, dont le paiement est intervenu en rappel lors de l'échéance du 9 novembre 2015, pour un montant moyen de 25 € par mois.
Par ailleurs, les avantages retraite ont été revalorisés de 0,10 % au 1er octobre 2015.

En bref

Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur

Les chutes de grande hauteur sont aujourd'hui une cause majeure d'accidents de travail dans le milieu agricole. Pourtant de bons réflexes réduisent les risques. Agissez pour votre sécurité et celles de vos salariés : faites le test en ligne sur www.chutesdehauteur.com

Agri' écoute, ne restez pas seul face à la détresse

Mal-être, solitude, difficultés personnelles ou professionnelles, pensées suicidaires… La MSA propose un service d'écoute téléphonique accessible 24h/24 et 7j/7 pour dialoguer en toute confidentialité :
Agri'écoute : 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local, gratuit depuis une box Internet).

Grippe aviaire, ce qu'il faut savoir

Ces dernières semaines, plusieurs cas de grippe aviaire ont été confirmés dans certains départements du Sud-Ouest. Ils sont liés à plusieurs souches virales d'influenza aviaire, différentes de la souche asiatique détectée en 2003. Les services vétérinaires ont assuré une prise en charge immédiate des animaux contaminés. À ce stade, aucune transmission chez l'homme n'a été constatée. Le risque de transmission chez l'homme est rare et n'est possible qu'en cas de contacts étroits avec les oiseaux ou volailles infectées ou avec leur environnement souillé. En cas de doute sur la contamination de votre élevage, assurez-vous de disposer d'Équipements de Protection Individuelle adaptés. N'hésitez pas à contacter le service SST de votre MSA et les revendeurs d'EPI les plus proches de chez vous.

La MSA vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année

Caisse Régionale MSA de Bourgogne
14, rue Félix Trutat
21046 Dijon cedex
www.msa-bourgogne.fr
particulier : 09.69.36.20.50
employeur : 09.69.36.20.60
professionnel de santé 09.69.36.20.70

msa santé famille retraite services

Groupe Buchez

Les Fendt 300 en présentation



Les Ets Buchez ont organisé deux journées de présentation des nouveaux Fendt 300 à Luzy et Corbigny. Trois des 4 modèles qui composent la gamme lancée fin 2014, étaient présentés aux agriculteurs, tous équipés de chargeurs frontaux Cargo 4X75C, développés par le constructeur bavarois. Les nouveaux Fendt 300 Vario d'une puissance maxi de 110 à 138 cv, succèdent aux 300 Vario, mais également aux petits 400 Vario. Cette nouvelle gamme destinée aux éleveurs a été complétement revue. Seuls le relevage arrière et la transmission ont été conservés. Un nouveau châssis intègre le relevage et la prise de force avant. L'empattement progresse de 7 cm pour atteindre 2,42 m avec un pont arrière revu, permettant l'utilisation de pneus 600/65 R38 (18/4 R38). Ils sont dotés d'un moteur Agco Power 4 cylindres 4,4 l répondant aux normes Tier 4 f, grâce à la combinaison EGR, DOC et SCR. Le nouveau 300 Vario reprend la transmission ML 90 de son prédécesseur, ainsi que le relevage arrière. La cabine à 5 montants issue des 500 Vario et des 700 Vario fait nettement progresser l'espace dans l'habitacle. Principale différence, les 300 Vario ne disposent pas de l'accoudoir multifonction, les commandes étant regroupées sur la console de droite, y compris les phares de travail et la climatisation. Les équipements diffèrent selon la version: Power ou Profi. La première offre un joystick de transmission simplifié et se contente de distributeurs à commande mécanique. Tandis que la seconde dispose du joystick multifonctions, de distributeurs électriques et du terminal 7 pouces. La suspension mécanique de cabine est montée en option sur la version Power et de série sur la Profi, qui accède également à une version pneumatique en option. La cabine est proposée en version à pare-brise panoramique ou ouvrant, avec ou sans porte à droite.

Nouveauté

Des chambres froides au catalogue Beiser

Afin d'accompagner le développement de la vente directe, Beiser propose une chambre froide disponible en deux volumes. Livrée en kit ou montée, elle intègre des panneaux isolés par une épaisseur de 8 cm de mousse de polyuréthane. Le groupe froid est pré-monté sur un panneau, pour une mise en service par l'agriculteur. L'intérieur entièrement lavable reçoit des étagères escamotables et un plancher en PVC antidérapant. **M. P.**



Des professionnels à votre service

POLARIS Polaris 570 Sportsman
6 825 €HT
Agent POLARIS The Way Out
CAS CAS
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

CAMÉRAIL
Sur le terrain. Avec vous !
www.camerail.com
VIDEO SURVEILLANCE DES VELAGES
& SECURITE DES BATIMENTS
Nièvre & Yonne : Olivier VIRMONT 06 73 69 80 21
Côte d'Or : Alain GIMET 06 07 43 69 12

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément	03 86 83 02 01
	Brienon	03 86 43 07 90
	et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	03 80 35 80 66
GROUPE METHIVIER	Toucy	03 86 44 01 08
SAS PARAGEAU	St Martin/Nohain	03 86 26 10 93
Groupe Methivier		
SUREAU AGRICULTURE	Avallon	03 86 34 18 35
	Tannay	03 86 22 11 54

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 09/12/2015	Bourg-en-Bresse 15/12/2015	St Christophe-en B. 09/12/2015	National 09/12 au 15/12/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	4,00 €	3,96 €
	R	3,50 €	3,50 €	3,70 €	3,54 €
	O	-	3,05 €	-	3,08 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,05 €
	O	-	2,60 €	-	2,84 €
Vaches lait (L)	O	2,33 €	NC	-	2,53 €
	P	-	2,25 €	-	2,26 €
Génisses VML	U	4,07 €	4,35 €	4,60 €	4,25 €
	R	3,80 €	3,70 €	3,81 €	3,62 €
	O	-	3,00 €	-	2,94 €
Taureaux VML	URO	-	2,30€	2,51 €	2,45 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 15/12/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	3,32	-	
200-250 kg	-	-	2,91	
250-300 kg	-	2,87	2,74	
300-350 kg	-	2,67	2,53	
350-400 kg	2,75	2,58	2,51	
400-450 kg	-	2,51	2,43	
450-500 kg	-	2,40	2,36	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,45	
250-300 kg	-	2,55	2,30	
300-350 kg	-	2,46	-	
350-400 kg	-	2,42	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	-	-	
500-600 kg	-	2,33	-	
600 kg et +	-	-	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	2,13	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	2,20	2,11	
450 kg et +	-	2,22	2,04	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,55	1,41	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,42	2,00	1,73	-
5 -10 ans	2,50	1,87	1,68	-
+10 ans	-	1,81	1,62	1,34
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	2,68	2,17	1,85	

Bovins : 1308
Apports corrects pour la saison. 94%de vendus.

Broutards Taurillons : L'amélioration des cours enregistrée la semaine passée est confirmée cettes emaine. Les cours sont reconduits dans toutes les catéfories, mais sans nouvelle évolution.

Laitonnes, Génisses 18 mois : L'offre est plus conséquente. Pas de changement de tarifs dans les sujets vaccinés FCO. Très peu de demande en femelles non vaccinées.

Vaches et Génisses 30 mois : Ambiance commercilae un peu moins morose, en dépit des grosses difficultées pour écouler les bêtes finies.

Prochains marchés les 22 décembre 2015 et 05 janvier 2016.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn) et pour des animaux valablement vaccinés FCO.

Nous vous informons que désormais, l'heure de clôture d'annonce sera fixée à 17h30 à partir du vendredi 08 janvier 2016.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 15/12/2015

Bovins (241)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
295 à 385 kg	750 - 980	2,44 - 2,76
405 à 485 kg	1030 - 1180	2,43 - 2,68
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
285 à 355 kg	640 - 780	2,20 - 2,27
Génisses		
360 à 480 kg (16-24mois)	-	-
460 à 740 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1145 à 1255 kg	1660 - 2010	1,45 - 1,60
Vaches		
Vaches légères	900 - 1000	
Vaches entre deux	1040 - 1240	
Vaches lourdes	1250 - 1880	

En mâles, le placement est rapide à des cours plus fermes et seulement un lot invendu. Cours maintenus en laitonnes, peu ou pas de demande en génisses. Tarifs plus porteurs en taureaux lourds.
En vaches, la demande est toujours très sélective pénalisant les animaux maigres ou trop âgés.

Bovins gras : 4
Pas d'amélioration dans les tarifs.

Prochain marché bovins le lundi 21 décembre aux horaires habituels. Le marché sera fermé du 23 décembre au lundi 4 janvier 2016

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 16/12/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,84	2,47
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
400 à 450 kg	2,46	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	nc
300 à 350 kg	nc	nc
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,62
de 5 à 10 ans	1,75	1,52
+ 10 ans	-	1,38

Broutards : Cours reconduits.

Laitonnes : Pas de cotation, cause mévente (1 lot non vacciné de 310 kg vendu 2€).

Vaches-Génisses : Meilleure présentation, mais pas de changement dans les cours dû à une faible demande.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 15/12/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,45 €	2,30 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,15 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,95 €	-

Tendance : Aucune demande en femelles non vaccinées. Vente plus difficiles en mâles moyens de 300 à 350 kg.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 07/12/15 au 13/12/15*

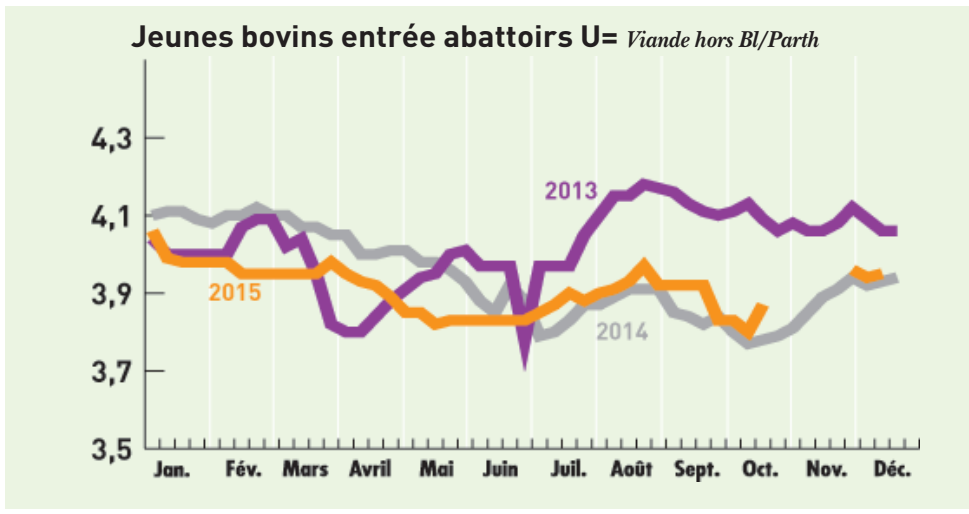
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,58 €	-
350 kg	-	2,41 €	-
400 kg	-	2,37 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,32 €	-
500 kg	-	2,22 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,36 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,21 €	-

Tendance :
Marché mieux orienté dans les catégories jusqu'a 400 kg.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 07/12/15 au 13/12/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,77 €	3,66 €			
Races mixte		-	3,50 €	3,50 €	3,47 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	-
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	4,36 €	4,09 €	3,93 €	3,48 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,38 €	4,07 €	3,92 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,24 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,19 €	3,15 €	-	-
Races lait				-	2,69 €	2,63 €	2,56 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,70 €	4,36 €	4,09 €	3,95 €			

Tendance : Stabilité dans les JB - Baisse dans la qualité moyenne.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 07/12/15 au 13/12/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,94 €	3,92 €	3,87 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,81 €	4,16 €	3,96 €	3,60 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		4,84 €	3,95 €	3,88 €				
Races mixte					3,12 €	3,05 €		-
Races lait							2,59 €	2,52 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,73 €	4,46 €	4,15 €	3,98 €				

Tendances SEM. 51 / 2015

Bovins de boucherie

L'activité commerciale reste pesante dans les femelles de qualité bouchère, mais la réduction de l'offre après les concours permet néanmoins de maintenir les prix dans les bonnes charolaises et limousines. Les difficultés perdurent dans les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire avec toujours un sérieux souci de positionnement sur le marché de la viande entre les produits standards souvent à base de laitière et de viande hachée et la viande de qualité. Les tarifs tendent à se stabiliser dans les vaches frisonnes, montbéliardes convenables et viandées. Le tri reste sévère dans le bétail maigre et manquant de viande. Dans le jeune bovin, si les envois sur l'Italie ou la Grèce ont été un peu plus étoffés cette semaine, cela n'a pas apporté de plus-values significatives aux éleveurs. ■

Broutards

L'ambiance commerciale se détend face à la réduction saisonnière de l'offre. Les échanges sont plus réguliers avec des acheteurs qui se couvrent avant la trêve de fin d'année. Une légère reprise tarifaire est constatée pour les bons mâles pesant entre 350 kg et 450 kg. Les taurillons lourds sont stables. Dans les plus légers, si les sujets convenables sont mieux demandés pour la repousse, la commercialisation reste sélective pour les sujets de moins bonne conformation. En laitonnes, les transactions restent laborieuses avec toujours trop d'offres pour les besoins notamment dans la moyenne marchandise. Les bonnes laitonnes charolaises se vendent avec un peu plus de régularité. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La demande est atone de la part d'engraisseurs qui cherchent, plus à vendre leurs animaux plutôt que d'être à l'achat. Le bétail se vend mais avec des tarifs qui suivent la baisse du prix de la viande. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

L'activité reste tendue dans les Montbéliards avec des tarifs qui se situent au niveau des laitiers dans les ordinaires. La bonne marchandise est stable. La commercialisation est un peu moins dépressive dans les bons croisés laitiers face au recul de l'offre, mais la gamme tarifaire reste néanmoins très large en fonction de la conformation et du poids des veaux. Dans les croisés Montbéliards viandés, l'offre est juste suffisante pour satisfaire la demande, avec des tarifs qui se tiennent. ■

Laurent Chupin

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 14 décembre) :
"Malgré le contexte laitier qui continue de perturber le marché de la femelle, les cours des vaches allaitantes devraient être reconduits. Maintien des cours en jeunes bovins avec quelques ajustements à la hausse."
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 14 décembre) :
"Le marché est assaini. Cours fermes sur le premier choix tant en mâles qu'en femelles. Prix tout juste reconduits sur le moyen de gamme."

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 07/12/2015*

Agneaux (737)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,81 - 3,08	2,78 - 2,96
Gras (38-44 kg)	-	2,77 - 3,12	2,41 - 2,91
Gras (44-50 kg)	-	2,39 - 2,88	2,29 - 2,44
Gras (+50 kg)	-	1,60 - 2,22	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (222)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,03 - 1,18	0,98 -1,04	-
Divers			
Béliers (9) : 78 à 125 €	1,00 - 1,30	-	
Agneaux maigres : 61 à 94 €	-	2,00 - 2,92	-
Caprins (1) : 18 à 38 €		-	-
Boucs :			

Ovins : 971
Apports corrects. Aucun invendu.

Dans toutes les catégories, on retrouve des niveaux de prix corrects après les tarifs calamiteux enregistrés lors du marché précédent.
Nous vous informons que désormais l'heure de cloture d'annonce de vos animaux sera fixé à 17h30 à partir du jeudi 31 décembre 2015.

Effectifs : Agneaux: 737 - Brebis : 222
Béliers : 9 - Caprins : 1 - Divers : 2.

Prochain marché le lundi 21 décembre, puis le lundi 4 janvier 2016.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 15/12/2015*

Ovins : 175	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	-	-
Agneaux gras	95 - 130	1,92 - 3,19
Brebis	70 - 76	0,34 - 1,15
Béliers	-	-

Vente plus rapide en agneaux légers à des tarifs plus fermes. Cours facilement reconduits en agneaux lourds.
Prochain marché le 21 décembre aux horaires habituels. Le marché sera fermé du 23 décembre au lundi 4 janvier 2016

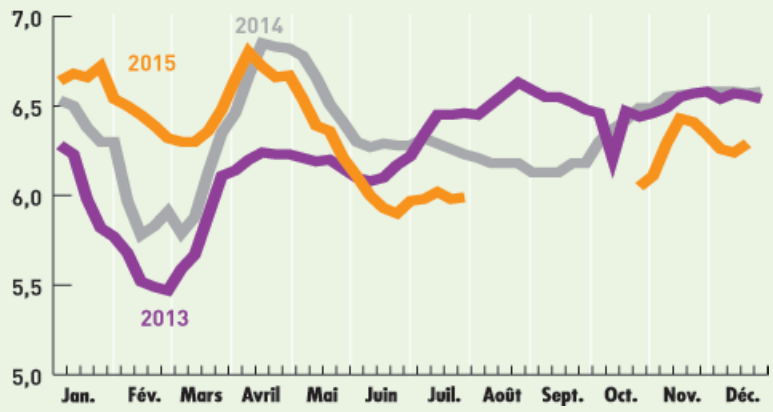
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 07/12/15 au 13/12/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,39 €	6,01 €
Couvert	16-19 kg	6,75 €	6,43 €	6,13 €
Gras	13 -16 kg	6,56 €	6,41 €	6,09 €
Gras	16-19 kg	5,96 €	5,96 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer 07/12/15 au 13/12/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,29 €	**6,41 €**	**2,38 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 07/12/2015 au 13/12/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	6,92	6,82	5,65	-	-	-	-
	Var.		0,13	-0,03	-0,02				
	R	6,52	6,43	6,33	-	6,60	6,64	-	-
	Var.	0,39	0,24	-0,03			0,06		
	O	5,72	5,61	-	-	6,28	-	-	-
	Var.		0,11			0,01			
3 (couverts)	U	-	6,84	6,73	5,60	-	6,75	6,56	5,96
	Var.		0,18	0,09	-0,02		0,20	0,29	
	R	6,46	6,38	6,29	5,55	6,39	6,43	6,41	5,96
	Var.	0,19	0,06	-0,01	-0,09	-0,04	-0,01	0,05	-0,03
	O	6,05	6,21	6,38	-	6,01	6,13	6,09	-
	Var.	-0,08	-0,10	-0,06		-0,16	-0,09	-0,04	
4 (gras)	U	-	5,21	-	-	-	-	-	-
	Var.								
	R	-	5,18	5,15	-		5,57	5,32	-
	Var.			0,09			0,01	-0,01	
	O	-	5,42	-	-	-	-	-	-
	Var.								

Zone nord : Agneaux : Commerce calme pour la période. Quelques réajustements tarifaires. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)

Récolte 2015 - 2/11/2015

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	220 à 230 €	180 à 190 €
2e coupe	220 à 230 €	180 à 190 €
3e coupe	210 €	180 €



Porcins

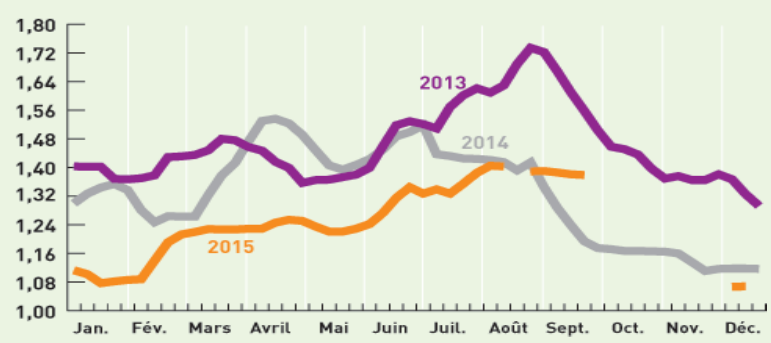
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 875 porcs présentés) *Cotations du lundi 14 décembre 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,068 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 04/12/15 au 10/12/15*

()/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

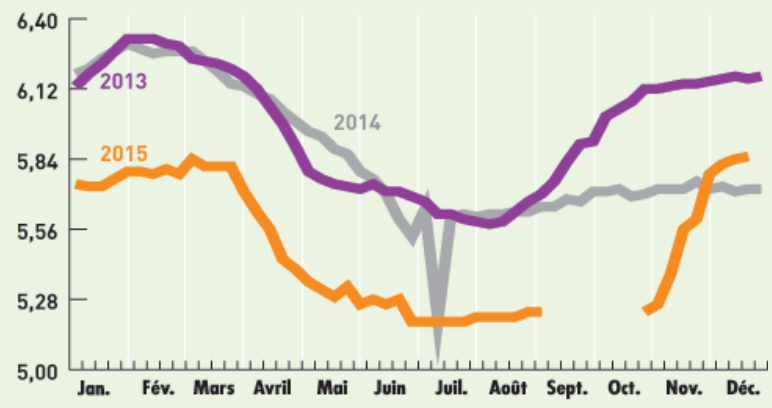
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 07/12/15 au 13/12/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	7,64 €	6,32 €	-
O	-	5,85 €	4,85 €	3,65 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 14/12/15 au 20/12/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	119	360 - 540 €	230 - 360 €	180 - 255 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		200 - 280 €	120 - 150 €	50 - 70 €	-
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		320 - 420 €	220 - 290 €	80 - 130 €	30 - 55 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		490 - 540 €	320 - 400 €	150 - 210 €	55 - 85 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	768	120 - 200 €	90 - 170 €	10 - 70 €	10 - 40 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 07/12/15 au 13/12/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,55 €	2,28 €	1,55 €	–
Bons	2,23 €	1,93 €		

Céréales

Marché du 15 décembre 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	déc.-juin	163	N C
Nord Côte-d'Or	meunier	déc.-juin	163	N C
Aube/Yonne	meunier	déc.-mars	160	N C
	fourrager	déc.-mars	148	N C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	janv.-mars	145	N C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	janv.-mars	148	N C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	janv.-mars	175	N C

TRITICALE	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Haute Saône		janv.-mars	150	N C

MAÏS	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne		janv.-mars	160	N C
Sud Côte d'Or		janv.-mars	163	N C
Saone et Loire		6 de janv.	165	V C

POIS	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne/Côte d'Or		nov.-déc.	205	V C

FÉVEROLES	RÉCOLTE 2015			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	alim.animale		inc.	C

Matériel

Tracteur

Achat Tracteurs
4 RM, même en panne. MS avec cabine toutes marques. Télescopique et tracto pelle.
06 35 29 44 20

07 - Vends tracteur Renault Temis année 2002 6 cylindres 3080 heures relevage avant
✆ **06 42 74 41 65**

26 - Vds tracteurs, Ford 5000 année 72 + SOMECA 411 année 68.
✆ **06 87 51 48 38**

58 - VENDS tracteur VALTRA N121 pont av. suspendu chargeur Q45, 5 310 H, 34 000 euros HT (réf. 500B)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

58 - VENDS cause retraite Valtra N101 Hitech pont suspendu fourche BPALO 170, 2200 h., prix : 38 000 HT, - pailleuse Silo Farmer 410, commande électrique, prix : 4 800 HT (réf. 51VB1)
✆ **06 64 73 86 03**

63 - AV CASE IH JXU 1090, 3750h, 2005, 4RM, invers. hydro, clim, équip. bâti chargeur QUICKE, TBE.
✆ **06 73 72 83 37**

63 - V. MacCormick C85 Max an 2007 1450h. TBE sans TVA NH T6010 plus + chargeur BMS an 2008 4778h TBE.
✆ **06 13 03 82 26**

71 - Vends tracteur 110 CV, Claas, 617 ATZ, 3.000 H. Vds benne TP, état neuf.
✆ **06 43 78 99 31**

84 - Vends John Deere 1020 de 1975, 5800 h + giro : 3 500 euros.
✆ **06 18 72 14 72**

Travail sol

01 - Vds pulvé Tecnoma 800L 15m an 2008 4 tronçons DPAE autonet, contrôle 2015 OK - herse plate Quivogne 5m30
✆ **06.83.12.49.54**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 510A)
✆ **06 29 81 80 05**

26 - Vds presse John Deere 336A 2700 euros + semoir engrais Amazone.
✆ **06 83 48 29 67**

77 - Début moisson 14 juillet agriculteur RECHERCHE partenaire ou location ou travaux récolte Claas le terratrac cartographie gestion parcelle (réf. 5104)
✆ **06 59 38 12 52**

Distribution

21 - VENDS pailleuse distributrice Kuhn Primor 5060, 6 m3, goulotte orientable, TBE. (réf. 4805)
✆ **06 82 69 28 68**

69 - Vds dessileuse pailleuse Jeantil DP4200 RE avec déméleur pour balles enrubannées TBE.
✆ **06 74 30 95 13**

Manutention

01 - Particulier recherche télescopique et mini pelle avec problème mécanique
✆ **06.13.29.38.19**

21 - VENDS benne 12 T. Leboulch essieu neuf, année 1988, 12 T. en orge, état bon, 6 300 à débattre (réf. 5102)
✆ **03 80 81 04 31**

Agri. divers

01 - Vds multiservices 2m + adapt. JD Mailleux - rigoleuse agram - 2 pneus 480-70-38 - tract MF 135 - brasseurs lisier Pichon 5m à réparer - nettoyeur HP
✆ **04.74.22.03.78**

18 - Vds pailleuse Girax, type 2700,

VDS BIGBAGS
occasions 90/90/170
Prix intéressants
Tél. 06 95 800 228
oscar.coelho@laposte.net

roulotte orientable, démêleur, TBE - camion frigo Renault Master, caisse Lamberet, 81.000 km.
✆ **06 30 10 25 98.**

19 - Vends : tracteur Massey 6245, 2002 - Soméca 750, 1973 - distributeur engrais kuhn MDS 921, 1995 - godet Multiservice Volant multibenne, 1,80 m. SARL Marsaleix René, 19410 St-Bonnet l'Enfantier.
✆ **05 55 73 72 05.**

21 - VENDS cause cessation d'activité : tracteur New Holland 8360 (5 454 h) 1998, 17 500 euros, - pulvérisateur Berthoud Racer 2 000 l./21 m., 1995, 6 800 euros, - distributeur engrais Suliy DPX 21-24 m., 1 500 l., 2007, 2 900 euros, - benne Brimont 8 tonnes, 1976, 2 800 euros, - benne Gilibert 2120 Prestige, 13 tonnes, 1995, 10 100 euros, - rouleau tasse avant Quivogne 3 m., 2001, 2 500 euros, - semoir Amazone D9.30 Super 3 m, 2003, 3 400 euros, - herse rotative Maschio 3 m. - rouleau paker - porte à court, 1994, 2 300 euros, - charrue Kverneland LB 100 - 5 corps - varilarge, 2000, 7 200 euros, - vibroculteur Terramax Rau-Sicam, 1994, 2 150 euros, - rouleaux type Gourdin 3 x 3 m trainés, 900 euros, - citerne acier simple paroi 30 000 litres, 1983, 1 250 euros, - boisseaux intérieurs 25 tonnes chacun, 1992, 4 000 euros, - élévateurs 20 tonnes par heure, 1992, 600 euros, - pompe Caprari sur prise de force, 1983, 850 euros, - tuyaux irrigation occasion (10 €/pièce), 500 euros, - ventilateur à grain type escargot Denis, 1983, 250 euros, - cellule à grain 80 tonnes, 1983, 400 euros, - cellule à grain 80 tonnes, 1983, 400 euros, - cellule à grain 80 tonnes, 1983, 450 euros, - sauterelle Spinnekop (tapis et moteur hors service), 550 euros, (réf. 490B)
✆ **03 80 36 96 15 ou 06 70 61 58 92**

21 - VENDS : - mois. batteuse NH 8050, 3.96 m., 2 855 h, cabine, broyeur, pulvérisateur Evrard météor, 2 800 l., 20 m., année 2001, - combiné 4 m., spire + porte à court, - presse RB Heeston 5 670, année 1988, - Fiat WF 130, année 1995. (réf. 500A)
✆ **06 80 76 12 75**

26 - Vds griffon L1 7m 360 euros, remorque Ben 3,5x1,6x0,8m 1200 euros, chargeur Faucheux T74 adapt mf av 1985 1200 euros benne portée 1,8x0,9m 180 euros.
✆ **06 03 95 64 56 (Le soir)**

30 - A ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**



38 - Cherche plateau fourrager 8 à 10m + benne 12T + niches à veaux.
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Cède cages lapins grillagés + matériel divers à bon prix cause cessation.
✆ **06 76 76 95 31**

39 - Recherche semoir maïs mécanique Benac super 4»S» à variateur incorporé
✆ **06 84 39 66 62**

42 - Vds tracteur Ares 550 RZ 96 cv 2002 7000 h cabine suspendue révisé b.e. Benne Desmarest 6 T 2014 état neuf, salle de traite Manus 2 * 4 épis 2003 décrochage automatique 5000 euros.
✆ **04 77 28 75 66**



42 - Vds tract. Fiat 85 90 4 rm pailleuse Lucas Sitele 580 - dist. engrais Sulky DPX 1204 dble plateaux baché desileuse bloc Kuhn avec élévateur veleuse Vink
✆ **04 74 64 27 48**

54 - Vends ensemble applatisseur Toy cellule 1.000 qx 2 vis reprise réception avt après TBE.
✆ **06 07 80 77 13**

58 - VENDS plateau bottes rondes 10 m., pneus routiers, 16 T., 8 200 euros HT, - benne épandeur Maître 7 T., 1 500 euros HT, - benne Brimont 4 T., 800 euros HT (réf. 500D)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

58 - VENDS tracteur JD 6320 Prenium avec chargeur Quicke Alo Q55, 1.90 m., 105 cv, 5 000 h, TBE, pneus neufs, 37 000 euros, - pailleuse Lucas Castor + 60 Ruc Twin double tapis, 16 500 euros, TBE (réf. 480C)
✆ **06 22 09 13 21**

69 - Vends tank à lait 6000 l. Japy, année 2009, groupe séparé - Benne monocoque Gourdon 8 T (MRG 80) - Faucheuse conditionneuse portée FC243 - Tracteur Renault Cérès 340, 4300 H. avec chargeur mailleux MX80, Mach System.
✆ **04 37 22 65 65 ou 06 89 85 36 39**

69 - Cause retraite Vds tracteur Renault 90/34 - Tonne à lisier 3000 l. / Epareuse Ferri - Citroën C15 Diesel - Faucheuse Kuhn GMD 500 - Semoir engrais Vicon.
✆ **06 59 71 15 29**

69 - Vd MF6290 Fendt818 Carraro herse Kuhn semoir Amazone pulvé 800 l. semoir engrais Aéro bennes 12 T, 45 T tracto cat.
✆ **06 81 58 46 05**

Elevage

07 - A vendre tank à lait 4500 litres Serap année 2008 bon état
✆ **06 14 82 69 85**

38 - Vends tank à lait Japy 2700L machine à traire 2x4 westfalia décor occas, et filet brise vent neuf.
✆ **06 82 12 77 65**

42 - Vds tank Japy année 2004 2200 L
✆ **06 19 54 30 68**

71 - Cause cessation vends rampe fumier + moteur pince Calvet, bétaillère Cosnet bon état.
✆ **06 30 60 13 44**

Véhicule

Utilitaire

18 - Vds camion frigo Renault Master, caisse Lamberet, 81.000 km.
✆ **06 30 10 25 98.**

21 - VENDS Renault Master bétaillère, carrosserie Corneloup, TBE, révisé, 210 000 kms (réf. 490C)
✆ **06 32 57 19 21**

21 - VENDS Renault Master bétaillère, carrosserie Corneloup, TBE, révisé, 210 000 kms (réf. 490C)
✆ **06 32 57 19 21**

21 - VENDS Partner HDI, blanc, 90 cv, 2013, clim. radar de recul., VE, FC, 3 places, regul. de vitesse, 73 000 kms, 7 200 HT à débattre (réf. 5002)
✆ **06 62 32 99 18**

58 - VENDS 4 x 4 Lada 2 places, 2012, 17 500 kms essence + GPL, 6 950 euros, TVA récupérable (réf. 500C)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

58 - VENDS Berlingo HDI 2003, att. remorque, 200 000 kms, portes latérales, bon état (réf. 5101)
✆ **06 84 54 22 63**

69 - Bétaillère Master 120 CV, caisse neuve alu pont, 104000 kms, 2009, révisé. Appeler Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vends Toyota Landcruiser KDJ125, 3 portes, 2003, C.T. OK, attelage, 204.000 km, boîte manuelle.
✆ **06 87 87 70 49**

Tourisme

58 - VENDS 607 HDI, 136, 2004, toutes options sauf GPS, 229 300 kms, pneus neufs, 2 500 euros (réf. 500E)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

Achat-Vente

Récolte

ESPACE Affaires





Collect World
LE SITE DES COLLECTIONNEURS ET DES PASSIONNÉS
+ de 3000 RÉFÉRENCES
Le spécialiste de la **miniature AGRICOLE**
www.collect-world.com
Tél. 02 33 96 02 79
Rue de la Salette - 61800 MONTSECRET
Autres univers disponibles : Travaux publics, Militaria...
Tout le catalogue sur le site !



ALLIANCE
Remorque Lambert
Travaux Publics
TP 12 - C.U 12T
Porte hydraulique - cric hydraulique - flèche ressort
13 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

SARL MARSALEIX RENÉ
FENDT - MASSEY LAMBORGHINI
19410 SAINT BONNET L'ENFANTIER
Tél : 05 55 73 72 05

TRACTEURS
FENDT 307 CI 2006 / 309 C 2005 / 280 P 2002 / 933 2007 / 409 VARIO 2004
MASSEY 5435..... 2004 / 6480 2010 / 6180..... 1995 / 6465 2004 / 8680 2009
JOHN DEERE 5720 2003 / 6620 2004 / 2250 1988
CASE IH 5130 ...1993 / CS105 PRO 2008 / CVX 195 2005
CLAAS ARES 657ATZ 2005
DEUTZ AGROFARM 100GS DT 2010 / AGROTRON K 90 . 2007
NEW HOLLAND TM175 2003 / T6010 2008 / TN 95 FA .. 2004

ROUND BALER
VICON RV 157 1998
WELGER RP502
KRONE PACK 1260 2003
CLAAS VARIANT 260 2005

ÉPANDEURS À FUMIER
GILIBERT HELIX 7 2002
DEGUILLAUME ACP 180 2010
ROLLAND V212 1999

DÉSILEUSES PAILLEUSES
LUCAS CASTOR +53 2003
JEANTIL DP 4000 C 1996

MÉLANGEUSES
KEENAN KLASSIC 170 ... 2005
LUCAS SPIRMIX 240

ÉPAREUSES
LAGARDE ORION 50 1999
ROUSSEAU VELTHEA 510

BROYEURS
KUHN VKM 305 2008
LAGARDE SR 240 1980
SILOFARMER SBM 280 . 2001

FAUCHEUSES
TAARUP 2532 2005
CLAAS DISCO 2650 2005
KRONE EASYCUT 400 2011
VICON CM2200 2000

ANDAINEURS
FELLA TS 1402 2002
KUHN GA 7301 1997
POTTINGER EUROTOP 651 A 2003

ENRUBANNEUSES
TAARUP 7420..... 2005
LELY PT ATTIS 130 2013
KVERNELAND UN 7556 .. 1990

PIÈCES TRACTEURS :
www.dalton.agricole
DEVIS EN LIGNE

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE
• GARANTIE DECENNALE
• ELEVAGE
• STOCKAGE
• PME-PMI
• CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

26 - Vds pommes de terre déclassées en sacs de 25 kg ou vrac. Plusieurs tonnes dispo.
✆ **06 60 56 67 40**

38 - Vends maïs grain sec de 2015 big-bag sac prix selon quantité.
✆ **06 30 04 21 63**

38 - Vds foin prairie bonne qualité
✆ **06 08 32 95 59**

38 - Vends foin en r 120 l20 2015
✆ **04 76 05 55 66**

69 - Vend foin bonne qualité récolte 2014.
✆ **06 81 67 64 70**

Fourrage

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. 06 11 37 50 64

69 - Vds très belle paille en bottes carrées, livrée par camion remorque.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

69 - Vends foin bottes rondes.
✆ **06 84 19 16 98**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

71 - Vends paille et enrubannage, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

07 - Vends scion abricotier Bergeron S myro et Mtclard + cerisier
✆ **06 68 21 61 53 ou 04 75 23 27 98 soir**

Bât. Pro.

39 - VENDS à Arbois route de Dole, immeuble. s/sol 300 m2, RDC local commercial 300 m2, 1er, app. 150 m2, veranda, terrasse, parking, 10 places. (réf. 50VB1)
✆ **06 86 80 02 02**

Propriété

39 - Vds Arbois, Rte de Dole, imm. s/sol 300 m2 RDC local commercial 300 m2 1er app. 150 m2 véranda terrasse parking 10 pl.
✆ **06 86 80 02 02**

Terrain

18 - Investisseur recherche en achat 40 à 50 ha de terre céréalière, bail au fermier en place 18 ans.
✆ **02 48 59 84 42.**

26 - Vds beaux vergers de noyers dans les Baronnies s/plus de 5 ha. Bon placement. Rens. par mail :
✆ **jngo@orange.fr**

38 - Jeune agriculteur cherche terrain labourable en Drôme minimum 20hec étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne verne 30 à 35 euros le stère
✆ **06.82.07.33.68**

01 - Vds piquets acacia 1,70 - 1,80 et 2 mètres à partir de 2,10 euros livraison possible
✆ **06.37.27.73.85**

01 - Rech. pneus occa 16-9-30 + C15, 5 places 93 distrib. freins pneus neufs 207 000 km cont. OK
✆ **04.72.25.75.81. hr**

42 - Vds moto Suzuki Bandit 24000 km - an 2000 - 2100 euros TBE
✆ **06 38 87 19 48**

42 - Vds 200 kg de charbon Antrhacite bas prix + 4 stères bois 30 cm sous abri 4 ans
✆ **04 77 54 47 36 HR**

Offre

Emploi

38 - Recherche agent de remplacement secteur nord isere permis poste plein tps cdi polycuture élevage.
✆ **06 88 89 43 31**

69 - Exploit. viticole cherch. employé travail de la vigne conduite tracteur enjamb.
✆ **04 78 47 93 45**

GE Agri Ressources 21

SALARIÉ
AGRICOLE POLYVALENT

Contrat de travail:	CDI temps plein
Lieu de travail:	secteur Auxonne - Brazey-en-Plaine
Date prévue d'embauche:	18 janvier 2016
Salaire:	selon expérience
Formation:	niveau CAPA souhaité
Expérience:	expérience professionnelle souhaitée
Permis:	permis B et véhicule exigés. Permis C souhaité

DESCRIPTIF DU POSTE

Le groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recrute un(e) salarié (e) agricole polyvalent(e) pour une mise à disposition au sein d'une CUMA et de trois exploitations agricoles.
Vous aurez pour missions principales, dans le respect des consignes des exploitants, le conditionnement des légumes de plein champ, l'entretien et la maintenance du matériel agricole ainsi que les travaux de cultures (travail du sol, semis, récoltes).
Vous justifiez d'une première expérience professionnelle en agriculture, notamment dans la conduite et l'entretien des engins agricoles. Vous saurez vous adaptez à la polyvalence des tâches qui vous seront confiées ainsi qu'au rythme de travail imposé par les saisons. Le permis poids lourd serait un plus.
Poste à pourvoir en CDI temps plein à compter du 18 janvier 2016.

Pour postuler, merci d'adresser votre candidature à:
AGRI RESSOURCE 21
Céline Flückiger
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

Service

01 - 01 CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs TP engins agricoles rectif culasse etc... http//michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

84 - VENTE : acier, alu, inox, clôtures, piquets, tôles. SERVICES : pliage, découpe, soudage, réparations. St Saturnin.
✆ **04 90 74 32 40**

84 - Amine Agri, 20 ans expérience, propose ses services pour la taille d'arbres fruitiers et oliviers. Travail soigné garanti, petits prix et délai de paiement. Siren 451147177
✆ **06 27 51 46 61**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans, non fumeur, sérieux, agréable, simple, rencontre Dame même profil 50/60 ans pour relation durable.
✆ **06 19 69 44 21**

Animaux

Divers

39 - Prends chevaux en pension, prés ou box pour l'hiver 2015-2016 ou plus
✆ **06 75 79 41 55**

Bovin

01 - Vds mâle charolais 14 mois génotypé (Vigny/Sisteron) vacciné FCO ind. IBR
✆ **06.26.13.41.79. ou 04.74.51.86.18**

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ **06 33 90 12 17**

18 - Vds reprod. HBC de l'année et 18 mois, ind. IBR, livr. Assurée, visite toute l'année de l'élevage Trameson, 18350 Charly.
✆ **06 10 91 41 94.**

18 - Elevage HBC vds choix de TB taureaux charolais, 18 mois, dociles, avec de bonnes ascendances. EARL Breton, Germigny.
✆ **06 82 25 17 13.**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 440G)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**



12/2015 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne. 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes.

LE CRÉDIT AGRICOLE
DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE
VOUS SOUHAITE
UNE BELLE & HEUREUSE
ANNÉE 2016

CHAMPAGNE BOURGOGNE

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188.

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances. (réf. 450B)
✆ **06 07 75 59 74 – 03 80 97 23 28**

21 - Eleveur HB LIMOUSIN vend taureau adulte, mâles 15 mois, génisses 12 mois, pères RRE VS, TGS, livraison assurée (réf. 480A)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Cause retraite VENDS cheptel charolais IND IBR, BO, 4 génisses pleines terme janv. 2016, 4 vaches terme fev. 2016, 15 vaches terme courant mars-avril (réf. 4901)
✆ **03 80 64 39 33 ou 06 16 37 39 76**

38 - Prends bovins en pension hiver 2015-2016 nourri au foin.
✆ **06 07 36 62 88**

42 - Vds taureaux 1 an 2 ans 3 ans HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21 ou 06 33 45 64 39**

42 - Vds cse ret. 2 gén. Salers pleines 8 m tgs + 2 génisses x Charol. Salers t début janvier + 2 vaches avec veaux x Charol.
✆ **06 87 77 09 88**

42 - Vds cse cessation vaches génisses 46-66 pleines quotat lait Lactalis
✆ **04 77 30 75 89**

42 - Vds 1 taureau 3 ans HBC cause consanguinité Lespinasse JM
✆ **06 82 49 25 24**

42 - Vds reproducrteurs Aubrac issu IA fils de Arménien bon gabarit trés docile TGS
✆ **06 80 21 09 02**

42 - Vds taureaux Charolais 13 - 15 mois diverses origines IA HBC Elevage Philippe Plasse
✆ **06 13 23 71 03**

57 - Vends vaches laitières bio Holstein et Holstein X Montbéliard.
✆ **06 75 04 74 08**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend taureaux de 18 mois et grand choix de veaux de l'année, TGS, IBR paratube (réf. 470G)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS et CHAROLAIS 2 - 3 - 4 ans, - génisses 18 mois CHAROLAISES. GAEC Pannetier (réf. 5004)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC Vends veaux reproducteurs 14 mois, issus IA, vêlage facile (réf. 50VB2)
✆ **06 19 65 78 42**

69 - Vend très bon taureaux charolais inscrits 15 mois ind Ibr-bvd. Garantie vêlages faciles type élevage et viande. Très docile.
✆ **04 74 63 49 93 ou 06 85 73 49 86**

69 - Vds cause retraite troupeau charolais vaches vêlées et à terme Ja Fe génisses.
✆ **06 72 18 62 32**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - El. HBC vend taureau 18 m, 1 an, bon index, vêl. facile, TGS, IBR A. Gaec de Baugy, Issy-L'Evêque.
✆ **06 77 09 68 07**

Ovin

39 - Vds cessation 170 brebis IDF et croisées dont 60 agnellées détail pos.
✆ **03 84 51 45 12 ou 06 81 94 29 10**

58 - VENDS agnelles charolaises prêtes à lutter, prix raisonnable (réf. 5103)
✆ **03 86 22 46 54**

71 - Vends 60 brebis apparentées charollaises pleines.
✆ **03 85 53 86 80**

74 - Élevage de la Croix (74) achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

42 - Vds porcelets plein air toute l'année - 8 à 12 semaines - Gascon ou x Cul Noir ou DRX - bouclés vermifugés sanitaire ok - poss. livr. - photos par mail sur demande.
✆ **06 44 01 85 92**

69 - Vends porcs fermiers de 170 kg à 200 kg (2,05 euros par Kg).
✆ **04 78 48 55 13 ou 06 20 32 65 08**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles

RANGE ROVER EVOQUE MARK III
ADAPTÉ À LA JUNGLE URBAINE.
LAND ROVER
ABOVE & BEYOND



Sa ligne extérieure est sublimée par le nouveau dessin de sa calandre et de son pare-chocs avant. À la fois plus économe en carburant et diminuant nettement ses émissions de CO_2, la nouvelle motorisation Ingenium répond avec efficacité à la moindre de vos exigences. Ajoutez à cela le système All Terrain Progress Control et il fera preuve d'une agilité hors pair, évitant tous les pièges rencontrés au cœur de la jungle urbaine.

NUDANT AUTOMOBILES Land Rover
1 ter, rue Antoine Becquerel - 21300 CHENOVE
Tél. : **03.80.515.002**

ABOVE AND BEYOND : Franchir de nouveaux horizons. Consommation mixte Norme CE 1999/94 (L/100km) du Range Rover Evoque Mark III : de 4,2 à 7,8 - CO_2 (g/km) : de 113 à 181.

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

ROUGIER CONSEILS
Société d'Avocats au Barreau de Mulhouse
64, rue Jacques Mugnier
68200 Mulhouse
Tél. : 03.89.33.44.44

ESPACE PREMIUM SPORT

Société par actions simplifiée
au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 21300 Chenove
7, rue Paul Langevin
522 950 278 R.C.S. Dijon

Aux termes de ses décisions en date du 25 novembre 2015, l'associée unique a constaté la démission de Monsieur Denis SCHMIDT de ses fonctions de Directeur Général, et ceci avec effet du même jour.

D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Directeurs généraux : Monsieur Denis SCHMIDT 2B, rue Côte 425 68700 STEINBACH

Monsieur Emmanuel CUENOT 26, rue Beaucourt 25230 Dasle

Nouvelle mention

Directeur Général : Monsieur Emmanuel CUENOT 26, rue Beaucourt 25230 Dasle

Pour avis, Murielle ROUGIER

Avocat Conseil en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal

AL215115841

ROUGIER CONSEILS
Société d'Avocats au Barreau de Mulhouse
64, rue Jacques Mugnier
68200 Mulhouse
Tél. : 03.89.33.44.44

ESPACE PREMIUM

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 Euros
Siège social : 21300 Chenove
7, rue Paul Langevin
337 709 307 R.C.S. Dijon

Aux termes de ses décisions en date du 25 novembre 2015, l'associée unique a constaté la démission de Monsieur Denis SCHMIDT de ses fonctions de Directeur Général, et ceci avec effet du même jour.

D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention

Directeurs généraux : Monsieur Denis SCHMIDT 2B, rue Côte 425 68700 Steinbach

Monsieur Emmanuel CUENOT 26, rue Beaucourt 25230 Dasle

Nouvelle mention

Directeur Général : Monsieur Emmanuel CUENOT 26, rue Beaucourt 25230 Dasle

Pour avis, Murielle ROUGIER

Avocat Conseil en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal

AL215115844

TRANSFERT DE SIÈGE

PHARMACIE BOLOT

Société d'exercice libéral unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 12 Rue Paul Auban
21310 Mirebeau sur Bèze
808 841 431 RCS Dijon

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 25/11/15, l'associé a décidé de transférer le siège social du 19 Grande Rue, 21310 Mirebeau sur Bèze au 12 Rue Paul Auban, 21310 Mirebeau sur Bèze à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL215115881

BOURGOGNE TRAVAUX BATIMENT

Sigle : B.T.BSARL au capital de 10.000 €
59 Avenue de Paris, 71100 Chalon Sur Saône
531445690 RCS Chalon-sur-Saône

Transfert de siège social

Aux termes de l'AGE en date du01/12/2015, le gérant a décidé de transférer le siège social à 14 Rue Millotet, 21000 Dijon, à compter du01/12/2015. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Gérant : M. Hervé ALLORO, 14 Rue Millotet, 21000 Dijon Radiation du RCS de Chalon-sur-Saône et immatriculation au RCS de Dijon

AL215115895

SCI LA CHALEUR

Société Civile au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Gevrey-Chambertin (21220),
10 route de Dijon - R.C.S. Dijon 189 744 950

Suivant A.G.E. en date du 02 novembre 2015, il a été décidé :

De transférer à compter du même jour, le siège social.

Ancienne mention : Gevrey-Chambertin (21220), 10 route de Dijon.

Nouvelle mention : Sombernon (21540), 60 B avenue de la Brenne.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquent.

Pour avis.

La Gérance

AL215115896

EMA SERVICES

SASU
Au capital de 8 000 euros
6 B, Place S. Benigne - 21000 Dijon
529 756 496 RCS Dijon

Le 10/12/2015 l'associé unique a transféré le siège social à 4 Bis rue du Dr. Maret 21000 Dijon à compter du 10/12/2015.

Dépôt au RCS de Dijon.

AL215115904

MODIFICATION DE CAPITAL

AUTO BOURGOGNE DÉPANNAGE

SARL au capital de 30 000 euros
Siège social : 4 rue de la Grande Fin
21121 Fontaine Les Dijon
492 798 863 RCS Dijon

Aux termes des procès-verbaux d'AGE des 05/11/2015 et 09/12/2015, le capital social a été réduit de 15 000 euros pour le porter de 30 000 euros à 15 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 150 parts sociales appartenant à certains associés, à la valeur unitaire de 100 euros.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

Article 8 – Capital social

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros).

A l'AGE du 09/12/2015, la collectivité des associés a par ailleurs pris acte de la démission de Mr Michel PLASTRE de ses fonctions de cogérant à compter du 09/12/2015 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Mr Michel PLASTRE a été supprimée.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL215115434

ROUGIER CONSEILS
Société d'Avocats au Barreau de Mulhouse
64, rue Jacques Mugnier
68200 Mulhouse
Tél. : 03.89.33.44.44

ESPACE PREMIUM

Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 Euros
Siège social : 7, rue Paul Langevin
21300 Chenove
337 709 307 R.C.S. Dijon

Il résulte :

· du procès-verbal de l'associée unique du 16 novembre 2015

· du procès-verbal du Président du 26 novembre 2015

· du certificat du dépositaire des fonds,

que le nominal des actions émises par la société a été ramené de 48 EUR à 40 EUR, et que le capital social a été augmenté de 80 000 EUR par voie d'émission de 2 000 actions nouvelles de numéraire.

D'où la modification suivante apportée aux mentions antérieurement publiées :

Ancienne mention Capital social

120 000 EUR, divisé en 2 500 actions de 48 EUR chacune.

Nouvelle mention

Capital social

200 000 EUR, divisé en 5 000 actions de 40 EUR chacune.

Pour avis,

Murielle ROUGIER Avocat Conseil en Droit des Sociétés et en Droit Fiscal

AL215115874

URGO RECHERCHE INNOVATION ET DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenove
798 262 713 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 12/10/2015, a réduit le capital social d'un montant de

36 999 € pour le ramener à 1 €.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL215115889

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SELAS Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER, Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE MODIFICATION DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Ivan STRIFFLING, notaire à Dijon, le 23/11/2015,

M. Daniel, André HARMAND, Retraité, et Mme Marlène, Raymonde, Francine COSTE, Retraitée, son épouse, dt à Sennecey Les Dijon (21800) 6, Rue Chanoine Kir.

Nés M. à Rouilly Sacey (10220), le 14/07/1957, et Mme à Romilly sur Seine (10100), le 10/06/1960. Mariés sous le régime légal à la mairie de Rouilly Sacey (10220), le 26/07/1981.

Ont modifié leur régime matrimonial existant

- pour inclure, pour l'avenir, une clause de préciput portant sur l'immeuble constituant le logement de la famille et les meubles garnissant ce logement, ainsi que tous contrats d'assurance-vie non dénoués.

- et pour supprimer les récompenses en cas de dissolution de la communauté par décès, et dans ce cas seulement.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par LRAR ou par exploit d'huissier, auprès de Me STRIFFLING, notaire à Dijon.

Pour avis et mention

Me Ivan STRIFFLING, notaire.

AL215115905

MODIFICATION DE STATUTS

EARL DU RASAIS

Société civile au capital de 147 463.93 €
Siège social : 21500 Fain Les Moutiers
323 399 469 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25/10/2015, la collectivité des associés a :

- réduit le capital pour le ramener à 145 095 euros,

- décidé de transformer l'EARL en GAEC, dont les nouvelles caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Dénomination sociale : GAEC DU RASAIS

Date d'agrément par le préfet de COTE D'OR : 15 septembre 2015

N° d'agrément : 1 267

Pour avis, La gérance

AL215115369

BERTRAND JEAN-MICHEL & CIE

SAS au capital de 196.119,56€,
Siège social à Ravières (89390),
RCS Auxerre 329 925 473

Aux termes d'une AGO du 29/10/15 et d'une AGE du 01/11/15, les actionnaires ont décidé à compter du 01/11/2015 :

La nomination de la société Distribution Funéraire SAS immatriculée 792907123 au RCS de Paris comme Président en remplacement de Monsieur Jean-Michel Bertrand ;

Le transfert du siège social à Buffon (21500), lieu-dit «La grande croix».

AL215115856

DIEZ

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €
Siège social : 5, rue de la Goulette
21850 Saint Apollinaire
814 910 378 – RCS Dijon

Par décision du 02/12/2015, l'Associé Unique a décidé de changer, à compter de ce jour, la dénomination sociale en celle de : DIEZE. Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL215115893

DIJON GRANULATS

Société en nom collectif
au capital de 76 000 euros
5, rue de la Fonderie
21800 Chevigny Saint Sauveur
385 353 883 R.C.S. Dijon

Avis de changement d'associé suite Fusion-Absorption

Aux termes d'une délibération en date du 7 décembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de compléter le §.1 « Apports » et de modifier le §.2 « Capital » de l'article 6 des statuts comme suit :

« Article 6 – Apports - Capital

1/ Apports

[…]

g) transmission de parts sociales du 30 octobre 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2015 a pris acte de la transmission de la part sociale détenue par la société GRANULATS DU DOUBS (GDD) au profit de SOCIETE DES CARRIERES DE L'EST, dans le cadre d'une opération de fusion avec transmission universelle de patrimoine en date du 30 octobre 2015.

2/ Capital

Le capital social est fixé à la somme de 76 000 euros. Il est divisé en 500 parts sociales de 152 euros chacune, réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs et suivant les divers actes intervenus, à savoir :

- Colas Est 499 parts numérotées de 1 à 499

- Société des Carrières de l'Est 1 part numérotée 500

Total égal au nombre de parts composant le capital social 500 parts

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions fixées par les lois et règlements. »

Pour avis

AL215115897

VENTE

SCIC HABITAT BOURGOGNE (SA D'HLM)

Vend **UN APPARTEMENT à BEAUNE (21)**

Rue des Marconnets

Au 4ème étage, **Appartement T2 - Surface carrez : 45,9 m² - Classe Energie : D**

Ce lot dispose : d'une entrée, d'une cuisine, d'une loggia, d'un séjour, d'une chambre, d'une salle d'eau, d'un w.-c. séparé et d'une cave.

Prix : 48.300 € (hors frais de notaire et bancaires) - **Réf : 0073 / 0055 / 38**

Lot soumis au statut de la copropriété - Nombre de lots dans la copropriété : 20 lots

Quote-part de charges de copropriété (2015) :

1.560 € annuels (soit 130 € mensuels)

Le syndicat des copropriétaires ne fait pas l'objet de procédures menées sur le fondement des articles 29-1 A et 29-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 précitée et de l'article L. 615-6 du CCH.

Renseignements et Ventes :

GROUPE SNI - GIE VENTES

Julien NOEL - Tél : 08 11 74 12 12 –

jnoel@groupesni.fr

Offre réservée exclusivement aux locataires de SCIC HABITAT BOURGOGNE du département de LA CÔTE-D'OR (21) ainsi qu'aux gardiens de SCIC HABITAT BOURGOGNE pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicités prévues par l'article R-443-12 du CCH.

AL215115862

DISSOLUTION LIQUIDATION

TERRASSEMENT BABOUHOT XAVIER SARL

au capital de 3000 euros,
4 rue des Oies - 21170 Echenon
494 250 509 RCS Dijon

Le 01/12/2015 l'associé unique a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/12/2015, nommé liquidateur M. Babouhot Xavier, 8 route de Dijon 71310 La Racineuse et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Dépôt au RCS de Dijon.

AL215115902

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 18.11.2015, il a été constitué une SASU dénommée : IMI21.COM. Capital : 500€. Siège : 1 Route de Pasquiers, 21230 Cussy Le Chatel. Objet : Consultation, développement, création, modification des sites internet et des nouvelles technologies. Durée : 99 ans. Président : Mr Aldridge Phillip, 1 route de Pasquiers, 21230 Cussy Le Chatel, pour une durée indéterminée. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable des 3/4 des associés de la société envers des tiers. Immatriculation au RCS de Dijon

AL215115891

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : IMMO NATH MAX

Siège Social : 10, Rue de Citeaux – 21200 Beaune

Objet : La société a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet, ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée : 99 années

Capital : 6 000 euros

Apports en numéraire : 6 000 euros

Président :

Monsieur Jean-François BLANDIN demeurant 10, Rue de Citeaux – 21200 BEAUNE

Immatriculation : au RCS de Dijon

Pour avis,

Jean-François BLANDIN

AL215115888

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Levernois du 2 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA GARAUDIERE

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 10 Grande Rue, 21200 Levernois,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10 000 euros,

Objet social : - toutes activités de restauration (sur place ou à emporter), bar, brasserie, traiteur, négoce de produits régionaux; - toutes activités d'hôtel, d'hébergement de courte durée, d'hébergement touristique et plus généralement toutes autres hébergements; -l'organisation de réunions, de séminaires et d'excursions; la location de salles et d'espaces pour tous types de réception; - l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ;- toutes opérations de vinification ainsi que tous travaux agricoles ; -l'organisation de dégustation de vins et alcools.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 7 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Audrey MENEGALDO, demeurant 30 rue d'Alsace - 21200 Beaune,

Directeur général : M. Matthieu CHANTEREAUX, demeurant 30 rue d'Alsace - 21200 Beaune,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis, le Président.

AL215115890

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/11/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SAS A.R.F.

Siège social : 6 rue de la Bouzaize, 21200 Meursanges

Forme : SAS

Sigle : SAS A.R.F.

Capital : 1000 Euros

Objet social : aménagement/rénovation/finition intérieur - plomberie

Président : Monsieur Julien Rage demeurant :

6 rue de la Bouzaize,

21200 Meursanges

élu pour une durée indéterminée

Directeur général : Monsieur Christian Jeannin demeurant :

5 rue des viaux,

21200 Ruffey Les Beaune

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :

Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL215115894

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Premeaux Prissey.

du 9 décembre 2015 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : MORGAN TRUCHETET.

Siège : 5 rue des Masers - 21700 Premeaux Prissey.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 2 000 euros.

Objet : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole ainsi que toute opération de négociation et de commission - la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, au profit de tiers ou d'associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Pierre Truchetet demeurant 8 départementale 974 - 21700 Premeaux Prissey.

Directeur général : Monsieur Morgan Truchetet demeurant 7 chemin des Grandes Vignes - 21700 Magny Les Villers.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis le Président

AL215115901

O'TACOS !

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 000 euros
Siège social : 85 rue Jeannin - 21000 Dijon

Avis de Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 26 novembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : O'TACOS !

Siège social : 85 rue Jeannin, 21000 Dijon

Objet social : Sandwicherie, rôtisserie, saladerie, sur place et toutes activités connexes

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 16 000 euros

Gérance : Monsieur Abderrahim Safi Demeurant 6 rue du Général Prévost 70800 St Loup sur Semouse

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis

La Gérance

AL215115909

NIÈVRE

TRANSFERT DE SIÈGE

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision du 10 novembre 2015 l'associé unique de la société PHARMACIE DU PRADO, nouvellement dénommée PRADO PARTICIPATIONS, a décidé de transférer le siège social de 4, place de Juranville – Bat A – 3éme ét – 18000 Bourges au 144, rue de la Raie – 58000 Nevers. Cette société est une Société de Participations Financières de Profession Libérale A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 270.000 euros. Elle a été constituée pour une durée de 99 années à compter du 02 mai 2005. Le gérant est M. Michel PESSIOT dt 144, rue de la Raie – 58000 Nevers. La société a pour objet la prise de participations dans des Sociétés d'Exercice Libéral exerçant la profession de pharmacien d'officine et la gestion de ces participations. En raison du transfert de siège, la société qui était immatriculée 482 002 011 RCS Bourges sera désormais immatriculée sous le même numéro au RCS de Nevers.

Pour avis, le gérant, M.PESSIOT.

AL585115851

SCI PALI

Société civile immobilière
au capital de 200 000 €uros
Siège social : 1 Hameau La Saussoie
89150 Villebougis
483 770 632 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 27 mai 2015, l'Assemblée Générale Extra-

ordinaire a décidé :

- de nommer Monsieur Paul Henri VIALAR, demeurant 42 rue Théodore de Béze à Auxerre 89000, en qualité de gérant associé pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Emmanuel DUBOIS.

- de transférer le siège social du 1 Hameau La Saussoie à Villebougis 89150 à Les Hates – 58500 Clamecy à compter du 27 mai 2015, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de Nevers.

La Société dont l'objet social est la propriété et la gestion de tous biens immobiliers, a été constituée pour 99 années à compter du 20 août 2009.

Pour avis

La Gérance.

AL585115894

CABINET JEAN DANIEL SAUNIER

17 B Rue de la Presse
Office Center 42000 Saint ETIENNE
SARL Varennes 5
EURL au capital de 8000 €
Siège social :
La Renardiere, 42170 St-Just-St-Rambert
432 577 716 RCS de Saint-Etienne

En date du 30/11/2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société Lieudit Chassy, 58270 Ville-Langy, à compter du 01/10/2015

- A pris acte de la cessation des fonctions de Co-gérant de M. BOYER Roger

Gérant : M. DOZINEL Thierry, demeurant Lieudit Chassy, 58270 Ville-Langy

Radiation au RCS de Saint-Etienne et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL585115895

TAXI DORNOIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 6 Ter Les Lafonds
58390 Dornes

Il ressort d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2015 que les associés ont décidé de transférer le siège social du 6 Ter Les Lafonds 58320 Dornes au 37 place de la Mairie 58390 Dornes à effet du 15 décembre 2015 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL585115901

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me François Dinet notaire à Clamecy le 8/12/2015, Mr. Gérard Bariez et Mme Simone Bezin, son épouse demeurant à Clamecy (58), 22 rue JeanRouvet, mariés sans contrat sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts àFestigny (89), le 15 septembre 1962. Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître François Dinet notaire à Clamecy. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.

AL585115893

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me J.P JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire (Nièvre) le 10/11/2015,

Mr Surelle Joël Patrice, et Mme Martin Chantal, son épouse, dt à Toucy (Yonne) la Croix des Vignes, Champleau, Mariés à la mairie de AUXERRE (Yonne) le 7/7/1973 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les art 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Me LEMOINE, Notaire à Montargis (Loiret) le 3/7/1973,

Ont convenu dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial, avec stipulation d'un avantage entre époux, ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, consistant en une clause de préciput.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans le délai de trois mois à compter de la présente insertion en la SCP JP JACOB et C.THEVENY, Notaires Associés à Cosne Cours sur Loire, 14 rue du Mal Leclerc, où domicile a été élu à cet effet, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

pour insertion

Me JACOB, Notaire.

AL585115890

SCP JP JACOB et C.THEVENY
Notaires Associés
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne Cours sur Loire

Suivant acte reçu par Me Jean-Paul JACOB, Notaire Associé à Cosne Cours sur Loire le 12/11/2015,

Mr DUVERT Robert Antoine, et Mme BAILLE Lydia Alfonsine Thérèse, son épouse, dt à Perroy (Nièvre) La Girarderie,

Mariés à la mairie de Sorgues (84700) le 28/12/1963 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille de changer de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans le délai de trois mois, à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandé avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me JACOB, Notaire à Cosne Cours sur Loire 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour Insertion

Me JACOB, Notaire.

AL585115891

➜ CHANGEMENT DE NOM

CHANGEMENT DE NOM

M. JOUANIN GOULOT (THOMAS, LAURENT) né le 5 juin 1996 à Decize (Nièvre) demeurant Lieu dit Montreuil à Remilly (Nièvre) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : GOULOT-ALEXANDRE.

AL585115898

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le Mardi 2 février 2016 à 10 H 30
au TGI de Nevers (58),
au Palais de Justice, Place du Palais

UNE MAISON à DORNECY (58)
9 avenue du Général Leclerc

Cadastrée section C n° 1234 pour 01 a 15 ca, comprenant :

au rez-de-chaussée (ancien salon de coiffure) : deux espaces, un local à usage

de desserte, un couloir, une salle de repos, un w.-c. avec lave-mains,

un local en cours d'aménagement, un local avec chauffe-eau ;

A l'étage : une cage d'escalier, un couloir, un dégagement, une ancienne salle

d'eau avec w.-c., quatre pièces dont une avec un petit balcon - Grenier.

Superficie habitable (hors balcon et grenier) :

150,55 m²

• Les lieux sont inoccupés

MISE A PRIX : 40.000 Euros

Consignation pour enchérir : 4.000 Euros (Chèque de banque)

Pour consulter le cahier des conditions de vente s'adresser :

Au Greffe du Juge de l'Exécution du TGI de NEVERS où il a été déposé sous

la Référence Greffe 14/00068 - **A Maître Dominique GUENOT**,

membre de la SCP D. GUENOT et E. SENLY, Avocat à NEVERS (58000),

2 place de l'Hôtel de Ville,

z**Tél : 03 86 71 62 50**

VISITE sur place le Jeudi 21 janvier 2016 à 10 H 30

AL585115900

Me Emmanuel CLERGET
Notaire à La Charité sur Loire
(58400)

A VENDRE

par adjudication
aux enchères publiques

Le **21 janvier 2016 à 14h00**, au bureau permanent de l'office notarial ci-après désigné, à Prémery (58700), 5 avenue de la Gare,

Des biens ci-après désignés :

Lot un (1) :

à Poiseux (Nièvre) 58130 Lieu-dit La forge.

Une parcelle en nature de pré,

Cadastré :

Section AW N° 0001 Lieudit La Forge Surface 05 ha 30 a 00 ca Nature pré

MISE A PRIX : VINGT ET UN MILLE EUROS (21 000,00 euros)

Lot deux (2) :

à Urzy (Nièvre) 58130 Lieu-dit Le briou.

Une parcelle en nature de pré,

Cadastré :

Section AP N° 0017 Lieudit Le Briou Surface 14 ha 35 a 65 ca Nature pré

MISE A PRIX : CINQUANTE-HUIT MILLE EUROS (58 000,00 euros)

Lot trois (3) :

à Saint Aubin les Forges (Nièvre) 58130 Lieu-dit Le Boucard.

Diverses parcelles en nature de terre et pré,

Cadastré :

Section A N° 0647 Lieudit Le Boucard Surface 02 ha 81 a 32 ca Nature pré

Section A N° 0650 Lieudit Le Boucard Surface 00 ha 16 a 28 ca Nature pré

Section A N° 0651 Lieudit Le Boucard Surface 01 ha 12 a 39 ca Nature terre

Section A N° 0652 Lieudit Le Boucard Surface 00 ha 13 a 85 ca Nature terre

Total surface : 04 ha 23 a 84 ca

MISE A PRIX : DIX-SEPT MILLE EUROS (17 000,00 euros)

Lot quatre (4) :

Saint Aubin les Forges (Nièvre) 58130 Lieu-dit Les Cremelles.

Diverses parcelles en nature de terre et pré,

Cadastré :

Section D N° 218 Lieudit Les Gremelles Surface 02 ha 87 a 20 ca Nature pré

Section D N° 219 Lieudit Les Gremelles Surface 00 ha 23 a 90 ca Nature pré

Section D N° 220 Lieudit Les Gremelles Surface 00 ha 79 a 50 ca Nature pré

Section D N° 565 Lieudit Les Gremelles Surface 00 ha 08 a 82 ca Nature pré

Section D N° 594 Lieudit Les Gremelles Surface 01 ha 56 a 82 ca Nature pré

Total surface : 05 ha 56 a 24 ca

MISE A PRIX : VINGT DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (22 500,00 euros)

Lot cinq (5) :

à Saint Aubin les Forges (Nièvre) 58130 Lieu-dit Les prés de la Cure, Les Querdres.

Diverses parcelles en nature de pré,

Cadastré :

Section D N° 226 Lieudit Les prés de la Cure Surface 00 ha 40 a 20 ca Nature pré

Section D N° 227 Lieudit Les prés de la Cure Surface 00 ha 71 a 39 ca Nature pré

Section D N° 230 Lieudit Les prés de la Cure Surface 00 ha 14 a 64 ca Nature pré

Section D N° 231 Lieudit Les prés de la Cure Surface 00 ha 17 a 49 ca Nature pré

Section D N° 232 Lieudit Les prés de la Cure Surface 00 ha 18 a 00 ca Nature pré

Section D N° 297 Lieudit Les Querdres Surface 00 ha 30 a 25 ca Nature pré

Total surface : 01 ha 91 a 97 ca

MISE A PRIX : HUIT MILLE EUROS (8 000,00 euros)

Lot six (6) :

à Saint Aubin les Forges (Nièvre) 58130 Lieu-dit Les Parois, Les Querdres.

Diverses parcelles en nature de pré

Cadastré :

Section D N° 244 Lieudit Les Parois Surface 02 ha 19 a 60 ca Nature pré

Section D N° 290 Lieudit Les Querdres Surface 03 ha 06 a 30 ca Nature pré

Total surface : 05 ha 25 a 90 ca

MISE A PRIX : VINGT ET UN MILLE EUROS (21 000,00 euros)

Pour tous renseignements et visites, s'adresser à l'Office Notarial «SCP GAUTHIER-CLERGET», rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Téléphone: 03.86.70.90.40.

L'adjudication aura lieu sous le ministère de Maître Emmanuel CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE.

AL585115902

➜ MODIFICATION DE STATUTS

AMBULANCES DU NOHAIN

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social : Rue des Forgerons
Parc d'Activités du Val de Loire
58200 Cosne Cours Sur Loire
788 040 780 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 2015, les associés ont décidé et ce, à compter du 23 novembre 2015, de modifier l'objet social comme suit :

La société a pour objet :

L'exploitation de véhicules Taxi-Ambulances et tous transports de personnes ou de choses, le transport de corps avant mise en bière,

Le transport public routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris,

L'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations, français ou étrangers, créées ou à créer, et la réalisation de toutes opérations d'administration et disposition de ses actifs, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission,

Les prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations, en ce y compris constitution de toutes sûretés et garanties et, en règle générale, toutes activités entrant dans le cadre d'une société de portefeuille.

Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, les co-gérants,

Madame Marie-Christine DAMIEN

Monsieur Thomas DAMIEN

AL585115620

LOOK CYCLE INTERNATIONAL

Société par actions simplifiée
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : 27 rue du Docteur Léveillé,
58000 Nevers
419 513 262 RCS Nevers

Suivant procès-verbal en date du 14 octobre 2015, l'assemblée générale, prenant acte que le mandat de la société Kangourou a été intitulé par erreur « Président-Directeur Général » par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2015 au lieu de « Président » et que cet intitulé est contraire aux dispositions légales et réglementaires, a modifié, en conséquence, l'intitulé du mandat de la société Kangourou en « Président ».

Suivant procès-verbal en date du 14 octobre 2015, l'assemblée générale, prenant acte que le mandat de la société Cédition a été intitulé par erreur « Directeur Général Adjoint » par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2015 au lieu de « Directeur Général » et que cet intitulé est contraire aux dispositions légales et réglementaires, a modifié, en conséquence, l'intitulé du mandat de la société Cédition en « Directeur Général ».

Suivant procès-verbal en date du 14 octobre 2015, l'assemblée générale a pris acte de la cessation du mandat d'administrateur de M. Jean-Claude Chrétien avec effet au 12 février 2015 suite à la transformation de la Société en société par actions simplifiée.

Pour avis

Le Président

AL585115880

EARL SEMBERT BAS

Exploitation Agricole à Responsabilité
Limitée au capital de 208 800 euros
Siège social : Sembert le Bas
58500 Armes
801 967 084 RCS Nevers

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2015, la collectivité des associés a :

– pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Didier Delfolie et a nommé M. Étienne Delfolie, demeurant à Oisy (Nièvre), le Poil Roty, aux dites fonctions.

– décidé de transférer le siège social à Oisy (58500), le Poil Roty.

Pour avis, la gérance.

AL585115885

MODIFICATIONS

Les actionnaires de la Société clinique de Cosne sur Loire, SAS au capital de 50 000 d'euros, dont le siège est sis 8 rue Franc Nohain 58200 Cosne Cours sur Loire, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 510 347 552, ont par l'AGE en date du 01/12/2015 nommé la société KAPA SANTE, SA au capital de 8 191 671 euros dont le siège social est au 26 rue Damrémont 75018 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 443 790 969 et représentée par M. Hervé KADJI, président de la société en remplacement de M. Romain KADJI président démissionnaire.

AL585115970

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

LE MANOIR DE CHAMPIGNOLLES

SCI au capital de 243918,43 Euros
Champignolles le Haut,
Bazoches du Morvan - 58190 Tannay
418531000 R.C.S. Nevers

Par décision en date du 28/11/2015 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Sébastien Baste Morand, demeurant 8 rue Jacqueline Brumaire 95220 Herblay en qualité de nouveau Gérant, à compter du 28/11/2015 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Laure Baste Morand, décédée

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL585115878

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

LA VIGNONNERIE

SARL au capital de 16.000 €
Siège social : 49 bis, Route de Nevers
58600 Fourchambault
398 150 656 RCS Nevers

L'assemblée générale 14 novembre 2015 a désigné Mme Lydie CHAMFORT, dt 44, levée du Poids de Fer – 18320 Jouet sur L'Aubois, en qualité de nouvelle gérante en remplacement de Mme Michèle MAZERAND.

Pour avis, la gérante, L. CHAMFORT.

AL585115881

LOUP BAR

SARL Au capital social de 300 Euros
26 rue du Bourg
58240 Luthenay-Uxeloup
803 557 313 RCS Nevers

Aux termes de l'AGE en date du 10 décembre 2015, il a été décidé de nommer en qualité de co-gérants, Monsieur Levasseur Serge, demeurant à La Vallée, 58240 Luthenay-Uxeloup, et Madame Caillot Yvette, demeurant à Le Non Galop 58240 Luthenay-Uxeloup, en remplacement de Monsieur Dominique Grand et Madame Betty Paul, démissionnaires.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Nevers.

AL585115887

➜ NON DISSOLUTION

HORSE WEB AGENCY

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 €
Siège social : Les Taillis d'Arigny
58130 Montigny aux Amognes
522 163 989 RCS Nevers

Suivant décisions de l'AGE du 29/10/2015, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL585115526

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LA VIEILLE AUBERGE SARL

Société à Responsabilité Limitée
en Liquidation
Au capital de 45 887.15 €
Siège social : 58230 Saint-Agnan
RCS : Nevers B 408 231 066

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2015, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur Monsieur Jacques GAURIAT, demeurant Chenessaint le Haut – 21530 La Roche en Brenil et déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers. Mention sera faite au RCS : Nevers.

AL585115377

V H G NEGOCE AUTOS

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social : 10, Route de la Côteaux Merles
Villechaud 58200 Cosnes Cours sur Loire
807 983 671 RCS Nevers

Avis de dissolution.

Suivant décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 Novembre 2015, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour, de nommer en qualité de liquidateur, Monsieur Pascual Fernandez, ancien Président, demeurant à Cosnes Cours sur Loire (58200) – 10, Route de la Côteaux Merles – Villechaud et de fixer le siège de liquidation à l'ancien siège social.

Le Liquidateur.

AL585115879

S.C.I. D.O.M.

Capital social : 3 048,98 Euros
Siège social : 15B Avenue du 85E de Ligne
58200 Cosne Cours sur Loire
SIREN 401 749 726 R.C.S. Nevers

Le 20 novembre 2015, par acte SSP, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 novembre 2015. M Olivier DESBOIS demeurant 113 rue Fontaine Saint-Laurent 58200 Cosne Cours sur Loire, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 113 rue Fontaine Saint-Laurent 58200 Cosne Cours sur Loire.

Pour avis.

AL585115883

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (Nièvre),
25 Avenue Pierre Bérégovoy

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Marie CHERAMY, notaire à Nevers (Nièvre), 25 Avenue Pierre Bérégovoy, le 4 décembre 2015, il a été constitué la société aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : «SCI FONTAINE».

Forme : Société Civile.

Capital Social : Mille Euros (1.000,00 €).

Siège Social : Balleray (58130) Sauvage.

Objet Social :

- l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, et notamment l'acquisition d'un bien immobilier sis à Saint Martind'Heuille (58130), 6 chemin des Barons cadastré section AD n° 35, 36 et 56.

- la prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports en Numéraire :

Par Mme Christine Gougeon :50,00 €

Par M. Pascal Fontaine :50,00 €

Par M. Maxime Fontaine: 900,00 €

Gérance :

Madame Christine Gougeon, et Monsieur Maxime Fontaine, demeurant à Balleray (58130), Sauvage.

Immatriculation :

La société sera immatriculée au RCS de Nevers.

Cession de parts sociales - Agrément :

Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Marie CHERAMY.

AL585115884

Société d'Avocat Gilbert MARTIN
14 rue Georges Dufaud -
58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP, en date à Nevers (Nièvre), du 07 décembre 2015, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GERARD FERRAND ASSOCIES.

Forme : Société Civile régie par les articles L 322-1 à L 322-24 du Code Rural, ainsi que par les articles 1832 et suivants du Code Civil

Capital social : 10.000 € divisé en 100 parts de 100 € chacune entièrement libérées

Siège Social : 6, rue de la Chaussade – 58000 Nevers

Objet Social : La propriété, la jouissance et la mise en valeur par bail rural à long terme de tous biens immobiliers à destination agricole, sans pouvoir procéder à l'exploitation en faire valoir direct des biens constituant son patrimoine.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de Nevers

Gérants : M. Gérard FERRAND et Mme Martine CHATRÉ ép. FERRAND, dt 6, rue de la Chaussade – 58000 Nevers.

Immatriculation : La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers.

Cessions de parts : La transmission à quelque titre que ce soit de parts à d'autres personnes qu'aux conjoints, ascendants, descendants et associés ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Pour avis, le gérant, G. FERRAND

AL585115886

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire associé à Corbigny(58800), 22, avenue du Champ de Foire, le 9 décembre 2015.

Il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination: SARL MORVAN REMORQUES.

Capital social : 10.000,00 € entièrement constitué par des apports numéraires, entièrement libérés, répartie entre les associés en proportion de leurs apports :

- Wibe VAN KEULEN 4.900,00 €

- Gerald VAN DEN HEUVEL 5.100,00 €

Siège social : Saizy (58190), 2 Rue de la Forge.

Objet social : acquisition et exploitation de tout fonds de commerce et location de remorques, vente de tous produits non alimentaires, location de matériel avec ou sans chauffeur.

Durée : Quatre-vingt dix neuf années

Gérant: Gerald VAN DEN HEUVEL, demeurant à Saizy (58190) 2 Rue de la Forge.

Immatriculation au RCS de Nevers (58000)

Pour Avis, Maître Sophie KOWAL.

AL585115888

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SAS,

Nom : EXOCORP,

Objet social : Conseil aux entreprises,

Siège social : rue des Argougneaux Challuy (58) ;

Durée : 99 ans,

Capital : 5000 €

Président : M. Driss KETTANI, demeurant 47 rue des argougneaux Challuy (58)

Immatriculation : RCS de Nevers.

AL585115892

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine - 58000 Nevers

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SARL

Acte s.s.p. en date à NEVERS du 10/12/2015

Dénomination sociale : VULCA SYSTEMES

Siège social : 47 Bis Rue Henri Bouquillard 58000 Nevers

Objet social : Tous travaux de vulcanisation sur caoutchouc, plastique ou toutes autres matières, convoyage et pose sur site ; Réparation à chaud ou à froid sur bande transporteuse ou accessoires de transporteurs ; Garnissage en caoutchouc ; Racleurs, rouleurs, tambours, bavettes, agrafes... ; La construction de convoyeurs, trémies, broyeurs, cribles, concasseurs et tous accessoires liés à ce domaine d'activité ; L'installation de pompes de tous fluides et tous types de motorisation ; Installation, livraison et pose, maintenance et dépannage de ce matériel ; Achats et ventes, négoce de tous produits finis (gaines, tuyaux, plaques de roulement...), de toutes pièces, machines et accessoires liées à ces activités ; La chaudronnerie et la confection de convoyage et plus généralement toutes activités ou prestations de service se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : M. Sébastien TONDU, dt 6 Rue des Renardats 58000 Nevers

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

Pour avis - La Gérance.

AL585115897

AVIS DE CONSTITUTION

Par assp en date du 07/12/2015, il a été constitué l'EURL LES LOGES D'INA dont le siège social est Lieudit «Les Loges» - 58420 Dompierre Sur Hery, dont l'objet social est Elevage canins et félins - Vente de chiens et chats (également chiots et chatons) - Education canine et féline – Pension canine et féline - Promotion canine et féline - Achat et vente de produits canins et félins ali-

mentaires et non alimentaires, dont la durée est de 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS de Nevers, dont le capital social est de 1.000 euros et dont la gérance est assurée par Mme Brigitte Brossamain - Lieudit «Les Loges» – 58420 Dompierre Sur Hery

Immatriculation au RCS de Nevers

AL585115971

YONNE

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice Générale - France Domaine Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex;

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance d'Auxerre, curateur des successions de :

• en date du 13/10/2015, M. Jean Lucien SEUVRE célibataire, décédé le 19/07/2012 à Auxerre, réf 15.7524

• en date du 03/11/2015,

Mme Marie Laurence SANCHEZ célibataire, décédée le 02/12/2014 à Auxerre, réf 15.7537

M. Guy Raymond BROSSE célibataire, décédé le 12/04/2015 à Auxerre, réf 15.7538

• en date du 25/11/2015,

Mme Jeannine Henriette GODIN épouse BERRY, décédée le 02/12/2007 à Tonnerre, réf 15.7595

Mme Régine DEBARGE veuve DEBOULOGNE, décédée le 24/04/2015 à Mailly le Chateau, réf 15.7597

M. Jean Jacques GUENIER célibataire, décédé le 08/11/2014 à Tonnerre, réf 15.7598

M. Maurice Gaston DIDIER divorcé, décédé le 22/01/2015 à Auxerre, réf 15.7599

• en date du 26/11/2015, Mme Anne Jeannine FONTAINE veuve MOREAU, décédée le 05/03/2015 à Venoy, réf 15.7596

- a été nommée par décisions du tribunal de grande instance de Sens, curateur des successions de :

• en date du 27/10/2015, M. Emmanuel Marie VALLEE divorcé, décédé le 28/01/2015 à Migennes, réf 15.7582

• en date du 06/11/2015, Mme Christiane Louise MONTIGNY célibataire, décédée le 26/12/2014 à Joigny, réf 15.7588

les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

- curateur de la succession de M. José René BOULAND célibataire, décédé le 21/11/2009 à St André, réf 14.6414, établira l'inventaire estimatif et le projet de règlement du passif.

AL895115947

NOMINATION

SAS GROUPE DAVEM

Aux termes des décisions unanimes en date du 17/11/2015, les associés de la SAS GROUPE DAVEM, au capital de 50 000 €, ayant son siège social au 1 bis chemin de Halage 89000 Auxerre, immatriculée au RCS de Auxerre sous le n° 814 086 427, ont décidé de nommer la société XTREMUM AUDIT, domiciliée 6 bis avenue Ampère 51000 Châlons en Champagne, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et la société SOFRAC TROYES, domiciliée 7 boulevard du 1er RAM 10000 Troyes, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021

Pour avis

Le Président

AL895115785

TRANSFERT DE SIÈGE

GUIGNARD

Société À Responsabilité Limitée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 1 rue Henri Dunant
89100 Sens
522 613 454 RCS Sens

Suivant décisions de l'associé unique du 15 décembre 2015 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 15/12/2015, de 1 rue Henri Dunant, Sens (Yonne), à Troyes (Aube) 12 rue Ravelin Immeuble le Parvis de la Gare.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, la gérance.

AL895115872

FIDAL
1 Avenue de Saint-Georges
89000 Auxerre

AGD

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social : Zac des Vauguillettes
Rue Saint Sauveur des Vignes 89100 Sens
530.616.903 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 24 mars 2015 il a été décidé :

- de transférer le siège social de SENS (89100) - ZAC des Vauguillettes, rue Saint-Sauveur des Vignes, à Sens (89100) - ZAC des Vauguillettes, Boulevard des Noyers Pompons à compter du 1er février 2015, et de modifier l'article 4 des statuts

- de ne pas dissoudre la Société, conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce.

Pour insertion.

AL895115937

SCI GEMO2

SCI au capital de 400 Euros
Siège social : 73, rue Marcel Dassault,
92100, Boulogne Billancourt
522 821 990 RCS Nanterre

Aux termes de l'AGO du 09/09/2015, il a été décidé de transférer le siège social du 73, rue Marcel Dassault, 92100 Boulogne Billancourt au 8 le Buisson, 89520 Sainte Colombe sur Loing, à compter du 09/09/2015. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Objet : propriété acquisition et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers

Durée : 99 ans

Radiation au RCS de Nanterre et nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre

AL895115899

ESPACE COUTURE

SARL Unipersonnelle
au capital de 1524,49 Euros
6 rue Fécauderie, passage Manifacier,
89000 Auxerre
349827956 R.C.S. Auxerre

Par décision en date du 09/12/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 rue Fourier, 89000 Auxerre à compter du 09/12/2015.

Gérance : Madame Sylvie Loury Sombret, demeurant 20 grande rue , 89290 Escolives Sainte Camille

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre

AL895115952

SARL SAMSOL

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : 10, Grande Rue –
Hameau de Chaumasson
89140 Villethierry
509 309 837 RCS Sens

Par décision extraordinaire de l'Associé unique du 15/11/15, il a été décidé :

- de transférer le siège social du 10 Grande Rue – Hameau de Chaumasson 89140 Villethierry au 31 bis avenue du Pont du Gard 30210 Remoulins ; de modifier en conséquence l'article 4 «Siège social» des statuts.

Réimmatriculation au RCS de Nîmes.

AL895115958

MODIFICATION DE CAPITAL

Marie-Pascale CHABAUD Avocat
35 Rue Louis de Broglie
21000 Dijon

JADETOM INVEST

Société par Actions Simplifiée
au capital de 700.000 €
Siège social : 89560 Courson Les Carrieres
RCS Auxerre 808 575 310

L'Associé unique, par décision en date du 16.12.2015 a augmenté le capital social de la somme de 695.000 € et porté celui-ci de 5.000 € à 700.000 €.

Ancienne mention : capital social 5.000 €

Nouvelle mention : capital social : 700.000 €

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre en annexe au RCS.

Pour avis. Le Président

AL895115943

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

le Mardi 9 février 2016 à 11 H 00
au Palais de Justice de Sens,
1 rue du Palais de Justice

une maison à Villebougis (89)
5 route Neuve

Elevée sur rez-de-chaussée et d'un étage.

De 4 pièces principales

Surface habitable : 130 m² environ. Sur un terrain total de 03 ares 22 centiares

Et le droit de passage sur la cour commune, pour une contenance de 01 a 39 ca

- Ce bien était occupé au 31 mars 2015 -

MISE A PRIX : 48.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser : Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Sens, où il a été déposé, à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats au Barreau de Sens, demeurant 9 boulevard Maupéou, 89100 Sens, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 26 janvier 2016 à 10 Heures

AL895115968

Société d'Avocats REGNIER – SERRE
FLEURIER – FELLAH - GODARD
Avocats à la Cour
9 Boulevard Maupéou
89100 Sens
Tél. : 03.86.65.62.77.–
Fax. : 03.86.65.81.32.

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal de Grande Instance de Sens, siégeant dite ville, 1 Rue du Palais de Justice.

Audience du 9 février 2016 à 11 Heures

Maison à usage d'habitation

située commune de **VILLENEUVE LA GUYARD (89),**

5 Rue Notre Dame Hameau de Bichain

(section A, numéro 2022 pour 2 a 66 ca, section A, numéro 2023 pour 3 a 26 ca

et la propriété indivise du passage commun cadastré section A, numéro 988 pour 3 a 90 ca (biens non délimités)).

MISE A PRIX : 59.000,00 €

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes du tribunal de grande instance de Sens (89), 1 Rue du Palais de Justice, (n°14/01094) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant. Il est précisé que les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau de Sens.

Visites : sur place

Mardi 26 Janvier 2016 de 14 heures à 15 heures

AL895115910

Société d'Avocats
REGNIER – SERRE
FLEURIER – FELLAH - GODARD
Avocats à la Cour
9 Boulevard Maupéou 89100 Sens
Tél. : 03.86.65.62.77.–
Fax. : 03.86.65.81.32.

VENTE AUX ENCHERES

A l'audience publique des criées du Tribunal de Grande Instance de Sens, siégeant dite ville, 1 Rue du Palais de Justice

Maison à usage d'habitation

située commune de **VILLENEUVE LA GUYARD (89)**,

5 Rue Notre Dame,

Hameau de Bichain

MISE A PRIX : 59.000,00 €

L'adjudication aura lieu le 9 février 2016 à 11 Heures

A la requête de :

1. Monsieur François PETIT, né le 02 octobre 1969 à Melun (77), de nationalité française, Chef d'entreprise, demeurant 3 Route du Stade, 33590 Talais.

2. Madame Diane, Giacomina Madeleine PETIT, née Grimauld, le 30 décembre 1967 à Boulogne-Billancourt (92), de nationalité française, Préparatrice en Pharmacie, demeurant 3 Route du Stade, 33590 Talais.

Désignation :

Un immeuble à usage d'habitation situé commune de VILLENEUVE LA GUYARD (Yonne), 5 Rue Notre Dame, Hameau de Bichain, cadastré section A, numéro 2022 pour 2 a 66 ca, section A, numéro 2023 pour 3 a 26 ca et la propriété indivise du passage commun cadastré section A, numéro 988 au lieu dit « Hameau de Bichain » pour 3 a 90 ca (biens non délimités), comprenant :

- Au rez-de chaussée : deux garages, petit local de stockage, buanderie, cave et un autre local de stockage,

- 1er étage : dégagement, salle à manger, véranda, cuisine, toilettes, salle de bains, deux chambres.

- 2ème étage : dégagement, terrasse, toilettes, salle de bains, cuisine, une chambre.

- et un jardin.

Mise à prix :

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de **59.000,00 €** (cinquante-neuf mille euros).

Fait et rédigé le présent avis par moi, Avocat poursuivant soussigné. Signé : Jacques REGNIER.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à la Société d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats poursuivants, lesquesl comme tous les autres avocats au Barreau de Sens, pourront être chargé d'enchérir pour toute personne solvable, les enchères ne pouvant être portées que par un avocat inscrit au barreau de Sens.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'exécution, service des ventes, du tribunal de grande instance de Sens, 1 Rue du Palais de Justice, (n° 14/01094) et au Cabinet de l'Avocat poursuivant.

Visites : sur place

Mardi 26 Janvier 2016 de 14 heures à 15 heures

AL895115972

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

AVIS DE LA SAFER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

EPINEUIL - terre à planter en AOC Bourgogne

17 a 85 ca - Les hautes poches: ZC-39

PERCEY - bois-taillis

1 ha 08 a 20 ca - Clouseau breton: C-627 - Clouseau siret: C-475 - La tuilerie: C-489-506 - Les tierces: C-542 - Pre adam: ZD-38

VENOY - truffière

5 ha 19 a 43 ca - Goulau fourchet: ZO-110

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 4 janvier 2016** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL895115970

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire sur résolution du plan de sauvegarde au profit de la **SCI DES CHAMPS GIRARD** Les Moulins des Baudières 89550 Hery (Administration de biens immobiliers). RCS Auxerre 392744652. CIP 3758. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115883

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la Sàrl SYCLAD** 6 rue bis de l Eglise 89550 Héry (Holding et prestations de services). RCS Auxerre 504006438. CIP 3760. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115889

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl D&V** 5, Grande Rue Cidex 912 89230 Rouvray (chauffage géothermique). RCS Auxerre 788898708. CIP 3742. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL895115898

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulon en date du 30/07/2015 arrêtant le plan de cession de la **SASU VIAL MENUISERIE** Zone des Macherins 89470 MONETEAU (commercialisation de produits nécessaires à la construction et à l'aménagement). RCS Toulon 482 509 999.

AL895115877

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulon du 19/11/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SASU VIAL MENUISERIE** Zone des Macherins 89470 Moneteau (commercialisation de produits nécessaires à la construction et à l'aménagement). RCS Toulon 482 509 999. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SCP BR ASSOCIES en la personne de Maître Nicolas MALRIC 59 Avenue Maréchal Foch 83000 Toulon, ou sur le portail électronique à l'adresse www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115878

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT IMMOBILIER GESTION ENTREPRISE**, par abrévation A.D.I.G.E. 3 route de Montfort 89800 Lignorelles (construction, ventes d'immeubles). RCS Auxerre 422621144. CIP 3755. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115879

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl RD** 6 impasse des Martineaux 89600 Saint Florentin (Achat vente de tous produits). RCS Auxerre 538915117. CIP 3756. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115880

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl LE P'TIT GOURMAND** 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (Restauration rapide). RCS Auxerre 802860197. CIP 3757. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115881

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl CHOISY-MODES** Centre Commercial Géant Casino, avenue Haussmann 89000 Auxerre (Achat, vente de chaussures). RCS Auxerre 340676600. CIP 3759. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115884

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Madame Nadine Rolande Denise ANNET 9 rue Chien Cul 89420 Santigny (place de taxi N°2). RCS Auxerre 328710058. CIP 3763. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115885

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl POLY-PHOT' Burovert** ZA les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy (Prestations et animations photographiques). RCS Auxerre 751496118. CIP 3764. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115886

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sàrl à associé unique **SARL PATRICK BLOT** chemin des Minimes 89700 Tonnerre (Carrelage, faïence, dallage.). RCS Auxerre 500133822. CIP 3765. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115887

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl CLF DISTRIBUTION EURL** 6 Bis rue de l Eglise 89550 Héry (vente de tous vêtements, hommes, femmes, enfants). RCS Auxerre 451156020. CIP 3762. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115888

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la Sàrl BE CHIK** 6 bis rue de l'Église 89550 Hery (vente de tous vêtements hommes femmes enfants). RCS Auxerre 540036795. CIP 3761. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115890

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Thierry HORVAT Lieudit Les Joudre 89700 Tonnerre (maçonnerie, charpente, couverture, carrelage). RCS Auxerre 490493905. CIP 3766. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115891

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la Sàrl OCEANIE** La Ferme de Renard ZI La Saunière 89600 Saint-Florentin (Holding). RCS Auxerre 480092477. CIP 3767. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115892

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la SAS TRANSPORTS ODELOT FRANCK** La Ferme du Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (transports). RCS Auxerre 338018047. CIP 3768. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115893

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de

la SAS ODELOT ENVIRONNEMENT

La Ferme de Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (récupération chiffons papier métaux ferraille). RCS Auxerre 427020409. CIP 3769. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115894

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la SARL FOUET DANIEL ET KEVIN** 13 Grande Rue 89440 Dissangis (Restauration, traiteur). RCS Auxerre 534697255. CIP 3770. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115895

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Yannick TACHE (dénomination : EIRL TACHE YANNICK)2 rue de la Mairie 89580 Val de Mercy (maçonnerie). RCS Auxerre 532396702. CIP 3771. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895115896

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Christophe Michel TONNELLIER** SDF Commune de Rattachement 89600 Vergigny (jeux, manèges). RCS Auxerre 430383828. CIP 3696. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL895115897

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 arrêtant le plan de redressement de **la Sàrl CORSAIRES ET PIRATES** 74 Grande Rue 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (parc à thèmes). RCS Auxerre 531953727. CIP 3573. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL895115899

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ENTREPRISE POMMIER 2F** 10 rue de l'Avenir 89000 Auxerre. RCS Auxerre 444744718. CIP 3621.

AL895115900

MODIFICATION DE STATUTS

BERTRAND JEAN-MICHEL & CIE,

SAS au capital de 196.119,56€,
Siège social à Ravières (89390),
RCS Auxerre 329 925 473,

Aux termes d'une AGO du 29/10/15 et d'une AGE du 01/11/15, les actionnaires ont décidé à compter du 01/11/2015 :

La nomination de la société Distribution Funéraire SAS immatriculée 792907123 au RCS de Paris comme Président en remplacement de Monsieur Jean-Michel Bertrand ;

Le transfert du siège social à Buffon (21500), lieu-dit « La grande croix ».

AL895115873

VINCELLES IMMOBILIER

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 500 euros
Siège social : 12 rue du Stade
89290 Vincelles
RCS Auxerre 801 100 561

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2015, régissant la société à compter du 1er janvier 2016, l'associé unique a décidé :

- d'ajouter les activités suivantes à l'objet social de la société : l'achat, la vente de biens immobiliers, l'exercice de l'activité de marchand de biens.

- de transférer le siège social de la société au 60 rue Joubert à Auxerre (Yonne).

Pour avis, la gérance.

AL895115903

JOBANE

SAS au capital de 1.415.040 €
Siège social :Chemin Départemental 905
BP 4789600 Saint-Forentin
444 928 469 RCS Auxerre

Modifications

Aux termes du procès-verbal en date du 01/10/2015, l'assemblée générale a décidé de refondre l'objet social qui devient : « La détention, l'acquisition,la cession, la gestion de toutes actions, obligations, parts sociales ou droits sociaux dans toutes entreprises industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières, quels que soient leur forme juridique, leurs activités, leur objet, françaises ou étrangères, cotée ou non cotées ou inscrites au hors cote...» et de transférer le siège social au 6 route de Beaumont 89250 Seignelay. Les statuts ont été modifiés corrélativement..

AL895115946

D-G BATIMENT

SARL au capital de 5.000€
Siège social : 14 Avenue Ingres, Apt 13,
89000 Auxerre - 801 929 696 RCS d'Auxerre

L'AGE du 01/12/2015, a décidé de :

- changer la dénomination sociale qui devient :

SARL D-G ENVIRONNEMENT

- modifier l'objet social comme suit :

Nettoyage industriel,de chantier et de locaux. Nettoyage et entretien des réservoirs d'eau et des piscines. Démolition,curage et isolation.

Mention au RCS d'Auxerre.

AL895115948

SARL N F N

Enseigne « LE BOUDDHA »
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
9, avenue Georges Pompidou - 89100 Sens
793 178 005 RCS Sens

Aux termes de l'AGE du 18/12/2015, les associés de la SARL NFN ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 18 décembre 2015. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention :

Gérant : Hoang Tam N Guyen, demeurant au 97 B rue des Charmes à Sens (89100).

Nouvelle mention :

Président : Hoang Tam N Guyen, demeurant au 97 B rue des Charmes à Sens (89100).

Mention sera faite au RCS de Sens.

Pour avis,

AL895115953

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

ETABLISSEMENTS DEBRUN

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 711 000 euros
Siège social : 81 Grande Rue 89100 Sens
319 545 760 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 10 décembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés,statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.Le capital social reste fixé à la somme de 711 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.Madame Micheline MORIZOT, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Madame Micheline MORIZOT demeurant Les Epenards 89100 GRON. Aux termes de cette même assemblée il a également été décidé d'augmenter le capital social de 89 000 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.Ancienne mention :Le capital social est fixé à SEPT CENT ONZE MILLE (711 000) euros.Nouvelle mention :Le capital social est fixé à HUIT CENT MILLE (800 000) euros.

Pour avis, le Président.

AL895115961

SARL E.C.F FONTAINES

Par ASSP du 9.12.15 des associés de la SARL E.C.F. FONTAINES au capital de 1.000 €, siège social à Sépeaux(89) 2, rue du Pont – 810 532 085 RCS Sens, il a été approuvé l'apport de divers biens en nature effectué par M. Ph. Duval à la société, évalués à 134.100 € moyennant l'attribution de 13.410 parts nouvelles de 10 € puis l'apport en numéraire de 14.900 € et la création de 1.490 parts nouvelles. Par suite, le capital a été porté de 1.000 Eur à 150.000 €. il a été décidé également de nommer un co-gérant -

Anciennes mentions publiées : Capital: 1.000 € ;

Gérant : M. Ph. Duval demeurant à Sépeaux (89) 2, rue du Pont -

Nouvelles mentions : Capital: 150.000 € ;

Gérants : M. Ph. Duval demeurant à Sépeaux (89) 2, rue du Pont et M. M. Duvaldemeurant à Dicy (89) 1, chemin de la Miotterie, Les Dumants

AL895115973

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DU VAL DES VIGNES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 400 000 euros
Siège social : 15 rue Rougemont
89160 Chassignelles
802 180 034 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015 a pris acte de la démission de M. Rémy Hazouard de ses fonctions de gérant.

Pour avis, la gérance.

AL895115833

LOCATION-GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date du 30/11/2015 à Auxerre, Mr et Mme Ben Moussa Abdelfattah, loueur, demeurant à Auxerre (89) – 12, rue de Belfort, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 343 530 028, ont confié en location-gérance à la SARL ANAS, au capital de 2.000,00 euros, ayant son siège social au 14, rue de Belfort – 89000 Auxerre, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 814 869 897, représentée par Mr Ben Youssef Mohamed Amine, le fonds de commerce d'alimentation générale exploité à Auxerre (89) – 14, rue de Belfort pour une durée d'un an à compter du 01/12/2015, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

Pour insertion unique.

AL895115868

EARL THOUVEREY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 115 500,00 euros
Siège social : 23 Grande rue
89144 Ligny le Châtel
408 791 515 RCS Auxerre

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2015, la collectivité des associés a nommé M. Vincent Thouverey, domicilié à Venoy (Yonne), 2 rue des Bleuets, aux fonctions de gérant, et a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Patrick Thouverey à compter de cette même date.

Pour avis, la gérance

AL895115882

LES 2 A

SARL au capital de 6.000 euros.
Siège social : route de Paris,
89140 Pont-sur-Yonne
807 709 951 RCS de SENS

L'AGE du 09/12/2015, a décidé de : - nommer gérant, M. Nasser OUBARI 13 avenue du général leclerc, 89140 Pont-sur-Yonne en remplacement de M. Wahib ABED. Mention au RCS de Sens.

AL895115959

NON DISSOLUTION

FOX POINT SERVICE F.P.S.

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 65 000,000euros
Siège social : 21, rue de l'Europe
89100 Maillot
794 740 530 RCS Sens

Le 24/07/2015 les associés ont décidé de poursuivre l'activité malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social.

la présidente.

AL895115956

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA ROTISSERIE DES CH'TIS

Aux termes d'une décision en date du 23 novembre 2015, l'associé unique de LA ROTISSERIE DES CH'TIS, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 500 euros, dont le siège est 87 Domaine du Grand Brouilleret 89500 Egriselles Le Bocage, immatriculée au RCS de Sens sous le n° 813 509 734, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a pris acte de l'absence de comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895115827

EARL SAVOURAT JEAN CLAUDE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 108 600 euros
Siège social : 10 grande rue
89190 Les Clérimois
482 903 911 RCS Sens
Liquidateur : M. Jean-Claude SAVOURAT
10 grande rue – 89190 Les Clérimois

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2015, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL895115844

EARL PIERRE CADOUX

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en liquidation au capital
de 228 800 euros
Siège social : 6 rue du Bassin - Chevannes
89420 Savigny-en-Terre Plaine
485 208 151 RCS Auxerre
Liquidateur : M. Pierre CADOUX
6 rue du Bassin - Chevannes
89420 Savigny-en-Terre Plaine

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2015, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL895115845

EARL DU VIEUX CHAMPS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 75 000,00 euros
Siège social : 1 rue du Gué du Bois
Vieux Champs - 89600 Germigny
478 858 509 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2015, la collectivité des associés de l'EARL DU VIEUX CHAMPS a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du

1er décembre 2015, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mme Marie-Noëlle Maury épouse Wieme demeurant à Cheu (Yonne), 17 rue de Jaulges, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du liquidateur, chez Madame Marie-Noëlle Maury épouse Wieme, demeurant à Cheu(Yonne), 17 rue de Jaulges.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL895115862

FLEURY MENUISERIE

SARL au capital de 7622,00 Euros
6 rue du fossé l'évêque - 89400 Chichery
380736751 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 30/11/2015 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Patrick Fleury, 6 rue de Guillebaudon, 89400 Chichery et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL895115939

SVB LOCATION

SARL en liquidation
au capital de 92 259 euros
9 Chemin des Cotes - 89530 Chitry Le Fort
338 785 868 RCS Auxerre

Par décision du 20/112015, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Nelly MARTINET, demeurant 2 chemin du Vaudu 89530 Chitry, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 Chemin des Cotes 89530 Chitry Le Fort. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au RCS.

AL895115940

SAINT BARTH

SARL au capital de 9 000 €
7 Rue du Commerce
89500 Villeneuve Sur Yonne
RCS Sens 795 319 623

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 30/11/2015 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur Thierry Cudot pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 11 Rue du Commerce à Villeneuve Sur Yonne (89500). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895115942

N.B.J.

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 3 815 euros
Siège social : 16 rue Carnot
89140 Pont Sur Yonne (Yonne)
452 454 259 RCS Sens

Clôture de liquidation

L'assemblée générale par une décision en date du 31 mai 2015, après avoir entendu le rapport de Jeannette Bosquet, liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice et décharge de

son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis, la liquidatrice

AL895115944

FIBRE89

SAS au capital de 1.000€
Siège social : 102 route de Joigny,
89120 Chevillon
814 666 137 RCS de Sens

Le 30/11/2015, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2015, nommé liquidateur M. Damien Callé, 102 route de Joigny, 89120 Chevillon et fixé le siège de liquidation au siège social.

Le 30/11/2015, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2015.

Radiation au RCS de Sens

AL895115949

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2015, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : LES PRÉS FLEURIS.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 12 500 euros.

Siège social : 3 Grande rue, 89150 Dollot.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 12 500 euros.

Gérant : M. Jean-Bertrand BRUNET, demeurant à Dollot (Yonne), 3 Grande rue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL895115838

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Auxerre du 04/12/15, il a été constitué une société :

Forme : société par actions simplifiée

Dénomination: CPFI

Siège : 1 Bis chemin de Halage, 89000 Auxerre

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre

Capital : 20 000 €

Objet : la formation, la pose et la maintenance d'installations de sécurité incendie ; l'achat et la vente d'installations de sécurité incendie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : David Chomat, demeurant 6 rue Jean Monnet, 10260 Virey sous Bar

Directeur général : Emmanuel Sassi demeurant 11 rue du Massois 89113 Charbuy

Pour avis

Le Président

AL895115932

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/12/2015 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI M ET J

Siège social : 10 Place de la Mairie, 89140 Michery

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 1000 €

Objet social : - Acquisition, gestion, exploitation par location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers. - Prise de participation dans toutes sociétés immobilières - Obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Gérant : Monsieur Maxime LELONG, 24 Rue de l'Ancienne Chapelle , Hameau de Fossoy, 89140 Lixy.

Cogérant : Mademoiselle Julie CHANDELIER, 10 Place de la Mairie, 89140 Michery

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL895115963

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Auxerre du 4 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : C. DELAGNEAU

Siège : 37 Avenue Jean Mermoz, 89000 Auxerre

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros

Objet : La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuilles-titre.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions est soumise à l'agrément du Président.

Président : Monsieur Christophe Delagneau

Demeurant 950 Rue de la Tour - 89000 Saint Georges sur Baulche

Commissaires aux comptes :

titulaire : la société AUDIT PARTENAIRE CONSEIL, ayant son siège social 16 Boulevard Lyautey - 89000 Auxerre

suppléant : la Société HD AUDIT, ayant son siège social 18 Rue Porte Noël - 89800 Chablis

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis Le Président

AL895115935

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp 20/11/15 il a été constitué une société civile ayant pour dénomination SCM OMI avec les caractéristiques suivantes :

Siège social : 4, Route de Lyon 89400 Charmoy,

Objet social : La société a pour objet exclusif la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de la profession de ses membres en veillant au respect de la liberté de choix par le patient et de l'indépendance technique et morale de chaque associé. La société a pour objet exclusif la mise en commun de tous moyens matériels et utiles à l'exercice de la profession de ses membres.

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Mme Anaïs VAISON, dmt 4, Route de Lyon 89400 Charmoy et Mme Emilie WEILL, dmt 13 bis, rue Faidherbe 89000 Auxerre,

Clauses relatives aux cessions de parts : libre entre associés et agrément dans les autres cas.

La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL895115936

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 novembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : SOGEFIX SOCIETE GENERALE DE FIXATION

Siège Social : 1 Bis Rue du Moulin du Président 89000 Auxerre

Capital social : 350.000 €

Objet : Commerce Vente Achat et Distribution des Produits de Supportage Fixation et Quincallerie de Bâtiment.

Durée : 99 années

Gérant : Mle Cyrine Ben Romdhane, demeurant 1 Bis Rue du Moulin du Président 89000 Auxerre, France

La société sera immatriculée au R.C.S. de Auxerre.

Le Gérant.

AL895115945

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination Sociale : AFB RENOV

Objet Social : Travaux bâtiments et second œuvre

Siège Social : 19 BD du Pont neuf 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital Social : 10 .000 euros divisé en 1 000 actions de 10 euros

Président : Monsieur Farid Bouhaddou demeurant 17 rue Marceau Cheroy (89)

Immatriculation : RCS de Sens

Pour avis

Le Président

AL895115951

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2015, il a été constitué une SAS dénommée :

INTERSERVICES.BIO

Siège social : 26 rue Jubilat, 89320 Cerisiers

Capital : 200€

Objet : La négociation et éventuellement la conclusion des contrats d'achats et de ventes , de location se rattachant à l'agroalimentaire et à tous produits manufacturés au nom et pour le compte d'autres personnes.

Président : M. Gérard HAMAN, 26 rue Jubilat, 89320 Cerisiers.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Les actions sont librement cessibles et transmissibles

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens.

AL895115955

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI PERMIN

Siège social : 20 route des Fours Serilly 89150 Etigny

Objet :

- l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont la société pourra devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport, pour les avoir édifiés ou autrement,

- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société,

- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pour que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Pascal MINET, demeurant 24 rue des Acacias 89100 Paron Monsieur Julien MINET, demeurant 24 rue des Acacias 89100 Paron

Cession de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés, à l'exception des cessions entre associés.

Immatriculation : au RCS de sens

Pour avis.

AL895115962

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

BOURGOGNE SENSATIONS

Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : lieudit
«Carrières de Champ Retard»,
89440 Coutarnoux

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Coutarnoux du 11 décembre 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : BOURGOGNE SENSATIONS

Siège : lieudit «Carrières de Champ Retard», 89440 Coutarnoux

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 15 000 euros

Objet : la gestion et l'exploitation de sites touristiques et parcs d'attractions, particulièrement dans le secteur des loisirs sportifs dit de pleine nature ; la création, la gestion et la commercialisation de produits, séjours et évènements se rattachant à l'activité ; l'hébergement et la restauration, la vente de boissons à consommer sur place ou à emporter ; l'organisation d'évènements culturels ; le montage de pistes de luge sur place ou en clientèle

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Mathilde MULLER, demeurant 4 rue Seureau-Rougeot, 89440 L'Isle sur Serein

Directeur général : Monsieur Freddy BLANCHARD, demeurant 6 rue des Noisetiers 89420 Thizy

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Auxerre.

Pour avis.

Le Président.

AL895115964

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution de la société civile immobilière : SCI FLAURIDA

Siège social : 27 route Nationale, 89160 Lezinnes

Objet social : acquisition, aménagement, mise en valeur, administration, exploitation, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2500 €

Gérant : Monsieur Raphaël Fercoq, 27 route Nationale, 89160 Lézinnes,

nommé à durée indéterminée

Immatriculation : au RCS d'Auxerre

Cession de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale.

AL895115966



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeunes



SALARIAT AGRICOLE

Employé depuis le mois de septembre par trois agriculteurs de la Limagne Nord dans le Puy-de-Dôme, Jean-Baptiste Grenade exerce la profession de salarié agricole en attendant de reprendre l'exploitation familiale.

« Les plus et les moins du métier ? Tout dépend de ce que je fais »

Originaire de Sardon, dans la Limagne Nord au cœur du Puy-de-Dôme, Jean-Baptiste Grenade, 18 ans, fils d'agriculteur et d'ouvrier agricole, avait le choix de s'engager ou non dans l'agriculture. Malgré le contexte difficile, le jeune homme ne s'est pas découragé et a suivi la voie qui était la sienne. Après un Bac professionnel gestion des grandes cultures et un certificat de spécialisation tracteurs et machines agricoles à Marmilhat, il travaille aujourd'hui pour trois agriculteurs en tant que salarié.

Touche à tout

Jean-Baptiste semble rarement descendre du tracteur. Même pour une interview, il ne s'arrête pas. *« Je dois finir de labourer avant que la pluie et la neige n'arrivent. »* Les terres qu'il travaille ne sont pas les siennes mais appartiennent à l'un des agriculteurs qui l'a embauché. Depuis le mois de septembre, le jeune homme partage son temps entre quatre employeurs, trois céréaliers dans la Limagne Nord et une entreprise de travaux agricoles. Il conduit les différents engins (moissonneuse, tracteurs…), les entretient, les répare s'il le peut et bien sûr travaille les champs.

Une chance selon lui : *« être embauché à la sortie de l'école, ce n'est pas donné à tout le monde »*, même si Jean-Baptiste Grenade ne se destinait pas à être ouvrier agricole.

« Je n'ai pas voulu lâcher »

Son souhait : reprendre l'exploitation céréalière de 50 ha de son père. « *La surface n'est pas suffisante pour nous faire vivre tous les deux et dans le secteur, l'hectare se vend aux alentours de 15 000€ ! Je ne pouvais pas acheter de terres, ni reprendre l'exploitation puisque mon père est encore loin de la retraite. J'ai tout de même poursuivi mes études dans le milieu agricole et réalisé des formations professionnelles, comme le certificat de spécialisation en apprentissage, pour être ouvrier agricole.* » C'est au cours de cette formation qu'il rencontre ses futurs employeurs. Dominique Deplat, Bertrand Nicolas et Frédéric Babin recherchaient un ouvrier à employer ensemble. A la fin de son apprentissage, un quatrième adhérent au groupement d'employeurs se rajoute : la SARL Landriaux. Ils embauchent Jean-Baptiste Grenade lui offrant ainsi un CDI de 3/4 temps.



Jean-Baptiste Grenade s'arrête rarement de travailler, après sa journée chez ses patrons il aide son père sur l'exploitation familiale. © M. COMTE

Une très bonne expérience

Malgré un jonglage permanent d'une ferme à une autre, le jeune homme a su s'adapter aux spécificités de ses employeurs. Une situation grâce à laquelle il explique gagner en expérience. « *Chacun a sa façon de travailler. Je découvre de nouvelles méthodes, de nouvelles cultures et des matériels différents. Si j'arrive à m'installer, j'aurai plein d'idées pour mon exploitation.* »

Jean-Baptiste Grenade ne désespère pas de reprendre la petite exploitation familiale. C'est d'ailleurs sur celle-ci qu'il a appris à conduire les tracteurs et travailler les champs. Des heures à observer comment réaliser un bon labour, un semis adéquat et récolter dans de bonnes conditions. Une école de l'agriculture grandeur nature qui d'après Jean-Baptiste *« vaut tous les diplômes ».*

Un métier grandeur nature

« J'ai choisi des formations professionnelles pour travailler vite et parce que j'ai plus appris en faisant qu'en écoutant dans une salle de classe. Au lycée, je faisais partie de ceux qui allaient aux champs une fois rentré de l'école! Personne ne m'a jamais obligé, au contraire, mon père ne souhaitait pas que je fasse d'études agricoles. Pour moi, c'était ce boulot là ou rien. » Un métier dont il connait les avantages et voit peu les inconvénients du moins *« tout dépend de ce que l'on fait ».* Et tandis que de nombreux jeunes de son âge tiennent à profiter de la vie, Jean-Baptiste lui est fier de cette vie à *« 100 à l'heure »* où les *« coups de bourre »* sont monnaie courante. Comme à l'école, une fois la journée chez les patrons terminée, le jeune homme ne s'arrête pas. Il saute dans un autre tracteur pour aider son père à terminer les travaux des champs dans les temps. *« Si je ne me donne pas à fond maintenant, je ne le ferai pas à 40 ans.»*

Le regard fixé sur l'horizon, et un peu sur la charrue, Jean-Baptiste Grenade poursuit ses labours. Pour l'heure, la seule chose qui semble le préoccuper est de finir à temps les travaux avant que l'hiver n'arrive et que la terre ne devienne trop *«amoureuse.»*

MELODIE COMTE

Pour compléter mon contrat et me permettre d'avoir un temps complet, il me faudrait un ou deux employeurs supplémentaires. N'hésitez pas à me contacter"

J'aime

- Être autonome
- La sensation de liberté
- Travailler en plein air
- Réparer et adapter le matériel
- Découvrir de nouvelles techniques
- Les moissons

Je n'aime pas

- La météo capricieuse

Ses diplômes

- Bac pro « Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole, Système à dominante cultures », diplôme de niveau IV, ce Baccalauréat professionnel forme des ouvriers, des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation ou d'entreprise agricole.
- Certificat de Spécialisation Tracteurs et Machines Agricoles, Utilisation et Maintenance permet d'approfondir ses connaissances en mécanique agricole, réglage du matériel, électricité, électronique, hydraulique, soudure. Il permet également de pouvoir utiliser et entretenir en toute sécurité ces mêmes matériels.

Patrimoine

La vache qui ri-gole à Dole

Visite du deuxième site historique de la marque La vache qui rit en France, l'usine Bel à Dole. On y fabrique des portions à l'effigie de la vache rouge depuis plus d'un demi-siècle.



La production peut atteindre 500 portions par minute.



Fredéric Moisand, directeur de l'usine Bel de Dole





Les plus vieilles machines ont 62 ans. Increvables ! Les usines Bel à Dole font cohabiter l'ancien et le moderne. Qu'ils s'agissent des machines destinées à fabriquer la fameuse boîte ronde de La vache qui rit ou des murs même de cette usine si chère aux dolois et située en plein cœur de la cité à deux pas de la gare. Tout ici respire un passé qui n'est pas vécu comme une contrainte, hormis les différences de niveaux qui ont obligé à imaginer une multitude de systèmes de tapis convoyeurs et de rails suspendus. Un ballet de vaches rouges hilares qui défilent au dessus de vos têtes, avant de s'éloigner vers une autre salle. Les méthodes de fabrication se sont forcement automatisées. On ne devient pas une marque présente dans le monde entier et jusqu'au fin fond du désert sans un minimum de dynamisme. La machine qui remplit les triangles de fromage, avant de les sertir dans une coquille d 'aluminium avec son fameux tirecel rouge, débite 200 à 500 tartinettes à la minute. L'atelier des Apéricubes avec ses 10 couleuses et ses barillets qui tournent à grande vitesse modèlent 12 cubes à la seconde. La machine qui a été utilisée au départ était une adaptation d'une machine à fabriquer les balles de fusils. L'ingéniosité est un savoir-faire maison qui s'est conservé. A Dole, une équipe de *«super-mécanos»* est capable de désosser une machine, de l'emmener dans un atelier de réparation en interne et de la remonter illico.

La nouvelle collection 2016

L'innovation se situe aussi au niveau de la recherche de nouveaux parfums, un peu comme on sortirait un nouveau Dior ou un Chanel, en l'entourant de la même discrétion et d'une belle campagne publicitaire. Goûts Foi gras et jambon crû font partie de la collection 2015. Trois nouveaux parfums seront bientôt dévoilés en début d'année 2016. Mais chut, *«et pas de photos s'il vous plaît»*.

Discrétion aussi dans la zone de fabrication des Apéricube. La machine de conditionnement de ces cubes *«made in Jura»*, conçue et brevetée en 1960, reste encore l'un des secrets de fabrication. La machine-robot avec ses milliers de petits doigts ventousés saisit les dés multicolores et les dépose dans le carton selon un assortiment de 10 parfums bien programmé. Des petits cubes qui sont parfois capricieux. La machine s'arrête, les opérateurs sont là pour surveiller, ils relancent la chaîne... Tout au bout, la mise en carton est en partie manuelle. C'est aussi le moment d'un dernier contrôle de la marchandise.

Pélerinage

Au sous-sol, des automates ressemblant étrangement à ceux d'une chaîne de montage chez Peugeot, empoignent, trient, palletisent... avec presque une once d'intelligence qui vous donnerait un léger frisson dans le dos.

Un peu plus loin, des *«mamies»* de métal , imperturbables, fabriquent les boîtes rondes en carton blanc de la marque Vache qui rit, dans les locaux des anciennes Presses jurassiennes. Finalement cette visite - réalisée grâce au Prefet du Jura qui invitait la presse à l'accompagner dans sa découverte des établissements Bel-, est aussi une forme de pélerinage. C'est ici que le Jura agricole et Rural a été imprimé jusqu'au début des années 2000.

IP



▲ L'usine de Dole (1910) est la plus ancienne du groupe Bel qui l'a rachetée en 1960 aux frères Graf.



La matière première (fromage, beurre) est fabriquée spécialement pour Bel par des fournisseurs européens et français, ou dans les propres usines du groupe. Pas de restes de fromages dans la recette de La vache qui rit !

Repères

- **21 couleuses à fromage fonctionnent ici, jour et nuit ou presque, avec un arrêt pour le nettoyage. L'usine de Dole a pris une orientation différente de l'usine de Lons-le-Saunier qui utilise seulement 5 couleuses. Dole s'est spécialisée dans la diversité : 40 parfums, des produits light ou enrichis en Calcium et en vitamine D, des portions carrées pour la restauration hors foyer, différents modèles de boîtes...**

- **26 000 tonnes de fromages sont fabriqués par les usines Bel à Dole par an : 16 000 tonnes de Vache qui rit portions triangles, 7 000 tonnes d'Apéricube et 3 000 tonnes de portions carrées. 16 000 tonnes sont vendues en France et en Europe, 10 000 tonnes partent à l'exportation hors Europe, en particulier l'Asie, en adaptant son nom : au Vietnam , elle devient Con bò cười**
Le groupe Bel compte 28 usines et 5 marques phares.

- **400 personnes travaillent sur le site de Dole, 5 jours sur 7. La coulée fonctionne en 3X8. Le samedi matin est généralement réservé à la maintenance.**